

**TABLE DES MATIERES**

<b>1. le contenu et l'objet du document</b> .....	<b>3</b>	5.1.3. Les périmètres de protection des eaux potables.....	24
<b>2. l'organisation du territoire</b> .....	<b>5</b>	5.1.4. La gestion de la ressource en eau.....	25
<b>2.1. La géographie du territoire</b> .....	<b>5</b>	<b>5.2. L'assainissement</b> .....	<b>26</b>
<b>2.2. La géomorphologie du territoire</b> .....	<b>5</b>	5.2.1. Les rejets d'assainissement urbain.....	26
<b>2.3. La géologie du territoire</b> .....	<b>5</b>	5.2.2. L'assainissement autonome.....	26
<b>2.4. L'hydrographie du territoire</b> .....	<b>7</b>	5.2.3. Les rejets d'assainissement pluvial.....	26
2.4.1. L'hydrologie.....	7	5.2.4. La gestion de l'assainissement.....	26
2.4.2. Les débits des Paillons .....	8	<b>5.3. Les pollutions d'origine agricole et industrielle</b> .....	<b>27</b>
2.4.3. La qualité des eaux superficielles .....	9	5.3.1. La pollution agricole .....	27
2.4.4. La qualité des cours d'eau.....	9	5.3.2. La pollution industrielle .....	27
<b>2.5. L'hydrogéologie du territoire</b> .....	<b>11</b>	<b>6. l'énergie</b> .....	<b>28</b>
2.5.1. Les types d'aquifères .....	11	<b>6.1. Le climat du territoire</b> .....	<b>28</b>
2.5.2. La qualité des eaux souterraines .....	11	6.1.1. Les précipitations .....	28
<b>3. le patrimoine naturel et architectural</b> .....	<b>13</b>	6.1.2. Les températures .....	28
<b>3.1. Les milieux naturels</b> .....	<b>13</b>	6.1.3. L'ensoleillement .....	28
3.1.1. Les arrêtes de biotope .....	13	6.1.4. Les vents.....	29
3.1.2. Les sites Natura 2000.....	13	<b>6.2. L'énergie</b> .....	<b>30</b>
3.1.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, faunistique et Floristique.....	13	6.2.1. La production énergétique.....	30
<b>3.2. Les continuités écologiques</b> .....	<b>17</b>	6.2.2. La consommation énergétique.....	30
3.2.1. L'identification des réservoirs de biodiversité .....	17	<b>7. la qualité de l'air</b> .....	<b>31</b>
<b>3.3. Le patrimoine architectural</b> .....	<b>20</b>	<b>7.1. Des conditions climatiques spécifiques</b> .....	<b>31</b>
3.3.1. Les monuments historiques.....	20	<b>7.2. Les particules fines</b> .....	<b>31</b>
3.3.2. Les zones de protection du patrimoine architectural et urbain – les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine .....	20	<b>7.3. Les oxydes d'azote</b> .....	<b>32</b>
3.3.3. Les sites naturels classés ou inscrits .....	21	<b>7.4. Les composés organiques volatils et hydrocarbure aromatiques polycycliques</b> .....	<b>32</b>
<b>4. le paysage</b> .....	<b>22</b>	<b>7.5. L'ozone</b> .....	<b>32</b>
<b>4.1. Les grands ensembles paysagers</b> .....	<b>22</b>	<b>7.6. Le dioxyde de soufre</b> .....	<b>33</b>
<b>4.2. Les crêtes et sommets</b> .....	<b>23</b>	<b>7.7. Les émissions de gaz à effet de serre</b> .....	<b>33</b>
<b>4.3. Les vallées</b> .....	<b>23</b>	<b>8. la gestion des déchets</b> .....	<b>34</b>
<b>4.4. Les montagnes</b> .....	<b>23</b>	<b>8.1. Les gisements de déchets</b> .....	<b>34</b>
<b>5. la gestion de l'eau</b> .....	<b>23</b>	8.1.1. Les déchets ménagers et assimilés .....	34
<b>5.1. Les prélèvements d'eau</b> .....	<b>23</b>	8.1.2. Les déchets de chantier du BTP.....	34
5.1.1. Les prélèvements sur les ressources en eaux souterraines .....	24	<b>8.2. Les équipements de traitement des déchets</b> .....	<b>34</b>
5.1.2. Les prélèvements sur les ressources en eaux superficielles .....	24	8.2.1. Traitement des déchets ménagers et assimilés.....	34
		8.2.2. Traitement des déchets inertes du BTP .....	35
		<b>8.3. L'organisation de la gestion des déchets</b> .....	<b>35</b>
		<b>9. la gestion forestière</b> .....	<b>35</b>
		<b>9.1. Les forêts et leurs peuplements</b> .....	<b>36</b>
		9.1.1. Les types de peuplements.....	36

9.1.2. La sensibilité au risque incendie.....	36
9.1.3. La productivité des peuplements .....	36
<b>9.2. Le régime de propriété .....</b>	<b>36</b>
<b>9.3. Les autres productions forestières.....</b>	<b>36</b>
<b>10. les carrières, les matériaux et les sols.....</b>	<b>38</b>
10.1. Les carrières et les matériaux.....	38
10.2. Les sols .....	38
<b>11. l'ambiance sonore.....</b>	<b>39</b>
11.1. Les sources de bruit .....	39
11.2. Les nuisances sonores .....	39
<b>12. la gestion des risques .....</b>	<b>40</b>
12.1. Le risque inondation.....	40
12.2. Le risque sismique .....	41
12.3. Le risque feux de forêt.....	41
12.4. Le risque mouvement de terrain .....	43
12.5. Le risque technologique.....	43

## 1. LE CONTENU ET L'OBJET DU DOCUMENT

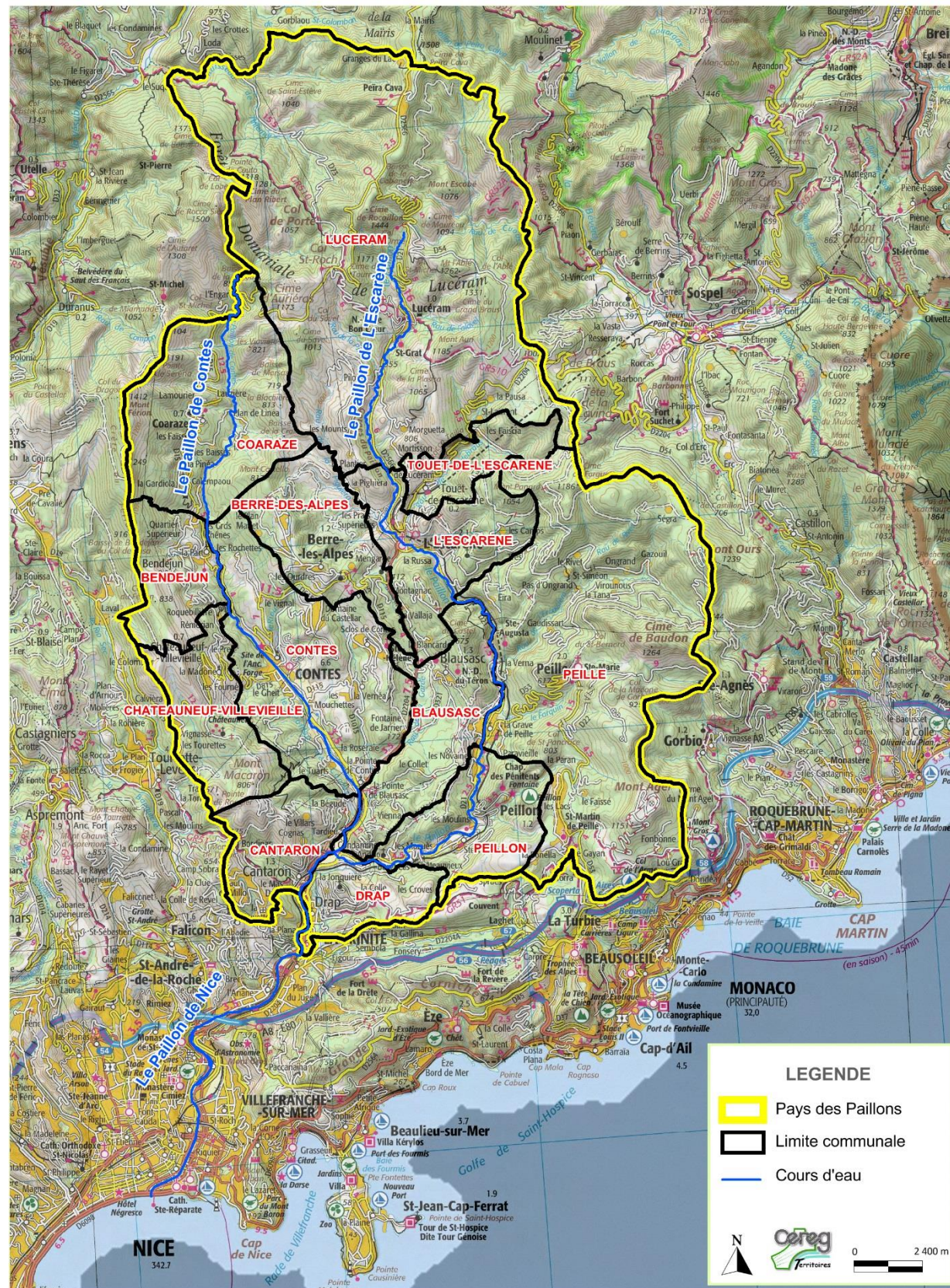
Le présent document est constitué d'une série de chapitres thématiques décrivant qualitativement l'état des lieux environnemental du territoire du pays des Paillons. Il a été établi à partir du précédent SCoT de 2010 puis mis à jour, notamment pour intégrer d'une part la commune de Coaraze au périmètre du SCoT et d'autre part un certain nombre d'études et analyses engagées spécifiquement sur le territoire du SCoT, et enfin pour actualiser certaines données importantes comme le SRCE PACA, le SRCAE PACA, le SOURCE, etc. Les différentes composantes environnementales du territoire ont été regroupées en plusieurs thématiques que sont :

- La structuration géographique du territoire
- Le patrimoine naturel et architectural
- Le paysage
- La gestion de l'eau
- L'énergie et le climat
- La qualité de l'air
- La gestion des déchets
- La gestion forestière
- Les carrières et les matériaux de constructions
- La qualité des sols
- L'ambiance sonore
- La gestion des risques

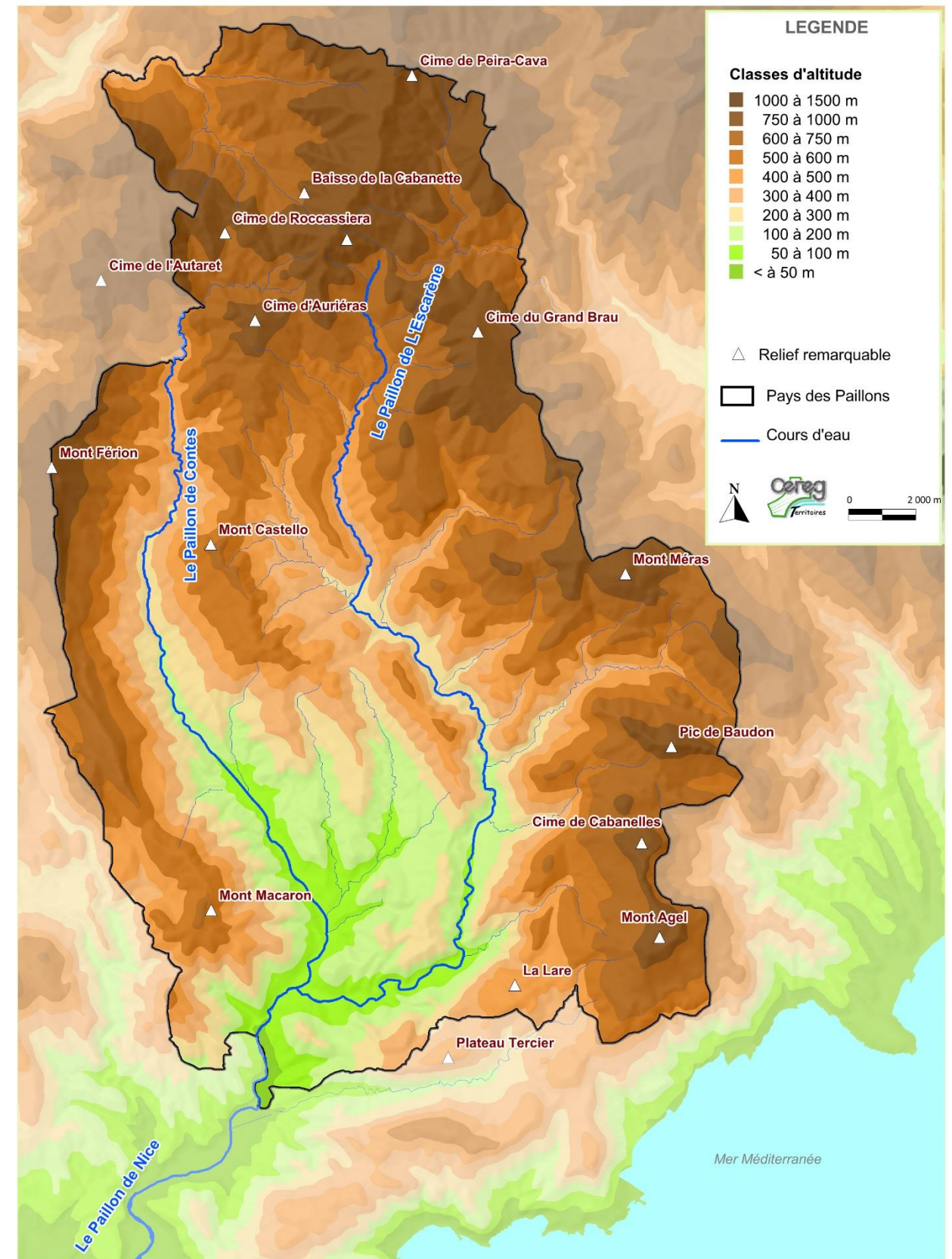
Cet état initial ne cherche pas l'exhaustivité, mais pour ces différents thèmes, il synthétise les éléments de connaissance actuellement disponibles. Il souligne les forces et faiblesses du territoire des Paillons, les tendances d'évolution et les perspectives, dans le but, d'une part, de faire émerger les enjeux environnementaux à prendre en compte par le SCoT, et d'autre part, de constituer le référentiel de l'évaluation environnementale.

Chacun des chapitres thématiques présente successivement un état des connaissances et des principaux enjeux environnementaux qui y sont attachés.

Localisation du Pays des Paillons



Hypsométrie



## 2. L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays des Paillons constitue un ensemble assez peu étendu, d'une superficie de 156 km<sup>2</sup>, mais cohérent par sa géographie, son histoire et son économie qui lui attribuent une véritable identité forte. Situé dans les Alpes-Maritimes, au Nord de la ville de Nice, dans la zone d'influence de cette métropole, le Pays des Paillons se définit par des composantes géographiques et paysagères qui lui confèrent une présence et des qualités indéniables.

### 2.1. La géographie du territoire

Les Paillons désignent un réseau hydrographique complet composé de quatre rivières principales, toutes dénommées "Paillon".

Le Paillon de Contes et celui de L'Escarène dont les drains majeurs mesurent respectivement 16km et 19,5km, sont les plus importants et structurent le Pays des Paillons. Le Paillon de Levens appelé Rio Sec en amont de Tourrette-Levens et La Banquière à Saint André, et le Paillon de Laghet, communément dénommé Laghet ou Vallon de Laghet, se situent hors du périmètre du Pays des Paillons.

- Le Paillon de Contes prend sa source au nord de Coaraze, à 850m d'altitude au pied du massif de Rocca-Serra. Après s'être frayé un chemin étroit et sinueux à travers les gorges de Bendejun, il s'ouvre plus largement à partir de Contes; il rejoint, au pont de Peille, le Paillon de l'Escarène. La superficie de son bassin versant est de 7 460 ha
- Le Paillon de l'Escarène quant à lui, prend sa source au pied du massif de Peira-Cava à 900 m d'altitude. La surface de son bassin versant est de 9 960 ha. Ayant franchi les profondes «gorges du Paillon», en aval de l'Escarène, il s'élargit dans la succession des petits bassins de la Grave de Peille, Sainte Thècle et Borghéas, séparés les uns des autres par de brefs passages étroits.

Entre la mer Méditerranée et le Parc National du Mercantour, ces cours d'eau coulent sur un axe Nord Sud, orientent et structurent ce pays. Ils ont creusé deux vallées qui délimitent le Pays des Paillons, d'où surplombent un secteur de moyenne montagne dans sa partie méridionale, et un secteur montagnard qui culmine au Nord à Peira-Cava.

Le Pays des Paillons regroupe 13 communes réparties sur deux cantons, avec une population de plus de 25 000 habitants. L'occupation humaine est très ancienne et le contexte géopolitique des Alpes Maritimes a produit des modes de peuplement particuliers.

Au cours de son histoire, la situation des Alpes-Maritimes a contraint les populations à se positionner en des lieux isolés, perchés et défensifs. Un grand nombre de villages ont de ce fait une structure urbanistique fermée, à forte densité de constructions, situation qui assure tout à la fois sécurité et préservation du territoire. Au fil du temps et de la stabilisation de la vie politique, l'urbanisation s'est étendue pour descendre en pied de pente ou dans les plaines alluviales. Ces établissements humains restent aujourd'hui attractifs et très attachants par leur singularité.

#### Enjeux :

*Les spécificités territoriales et sociales du Pays des Paillons sont porteuses d'une identité et constituent le fondement du projet commun qui s'affirme, avec une certaine autonomie. Ce projet s'insère dans un contexte plus large, en interdépendance avec les territoires voisins et fait partie d'un projet de développement durable dont l'échelle englobe largement le cadre du Pays des Paillons.*

## 2.2. La géomorphologie du territoire

Le Pays des Paillons se situe dans l'extrémité Sud de l'arc alpin, limité au Sud par la conurbation azurée et le littoral méditerranéen, et au Nord par les hauts massifs du Mercantour. L'entrée sur le territoire du Pays des Paillons se fait par Drap, dont l'altitude au pied du Paillon n'excède pas la centaine de mètres. Le reste du territoire est couvert par la montagne et s'étage de la moyenne montagne à des altitudes de plus de 1 000 mètres. Une suite de gorges et de vallées étroites marque le relief accidenté, aux fortes dénivellations.

Les versants abrupts et découpés caractérisent le territoire et conditionnent son évolution. Les lignes de crête sont orientées principalement du Sud vers le Nord puis s'incurvent progressivement vers l'Est.

Au Nord la cime de Peira Cava culmine à plus de 1500 mètres. Les monts et les cols sont de moyenne altitude : les monts l'Ablé (1 262m), Méras (1 243m), Escobé (1 076m), les cimes du Grand Braus (1 331m), d'Auriéras (1 173m), le Pic de Baudon (1 254 m), les Monts Agel (1 180 m) et Macaron (808 m), les cols Saint Roch (1 090m), du Férion (900m).

La structuration géomorphologique du territoire du Pays des Paillons contribue à forger son identité.

Le bassin des Paillons s'inscrit en partie orientale des chaînes subalpines méridionales. Il est l'un des principaux éléments de l'arc de Nice dont la structure est directement héritée des mouvements tectoniques alpins. Ce bassin se caractérise par une grande variété de roches sédimentaires dont l'agencement est rendu très complexe par les bouleversements tectoniques qui se sont manifestés postérieurement à leur dépôt. Cela se traduit par des variations d'altitude importantes depuis la basse vallée où l'on se trouve à moins de 50 NGF à plus de 1500 M NGF pour les plus hauts sommets.

Topographiquement, le territoire à une configuration montagneuse avec des pentes souvent fortes le plus souvent supérieures à 25%. On observe toutefois sur le sud du territoire des crêtes de massifs, adoucies et quelques petits plateaux sommitaux (secteurs de Contes, du Mont Agel, de la Lare, etc.).

#### Enjeux

*Le pays des Paillons s'inscrit dans un bassin versant qui s'organise autour de deux cours d'eau (Paillons de Contes et de l'Escarène) véritables artères structurant la géomorphologie du territoire. Ces deux vallées drainent non seulement les écoulements mais constituent également les axes de pénétration fondamentaux au sein du territoire à préserver.*

## 2.3. La géologie du territoire

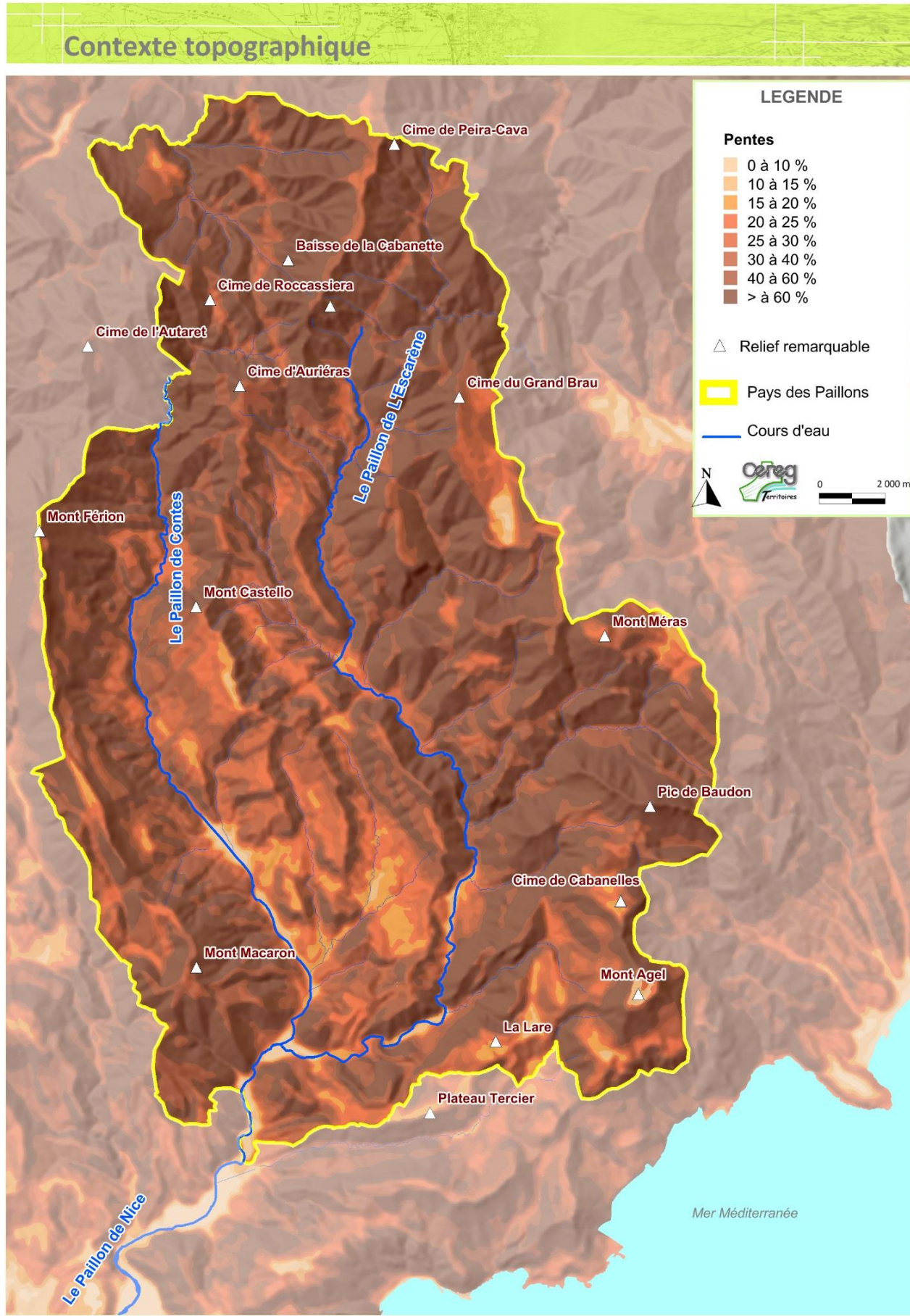
La géologie contrastée du territoire s'organise autour d'une série litho-stratigraphique qui forme l'ossature des vallées des Paillons comporte une grande variété de faciès, présentés de bas en haut, par ordre d'âge décroissant :

#### Le Trias-Supérieur

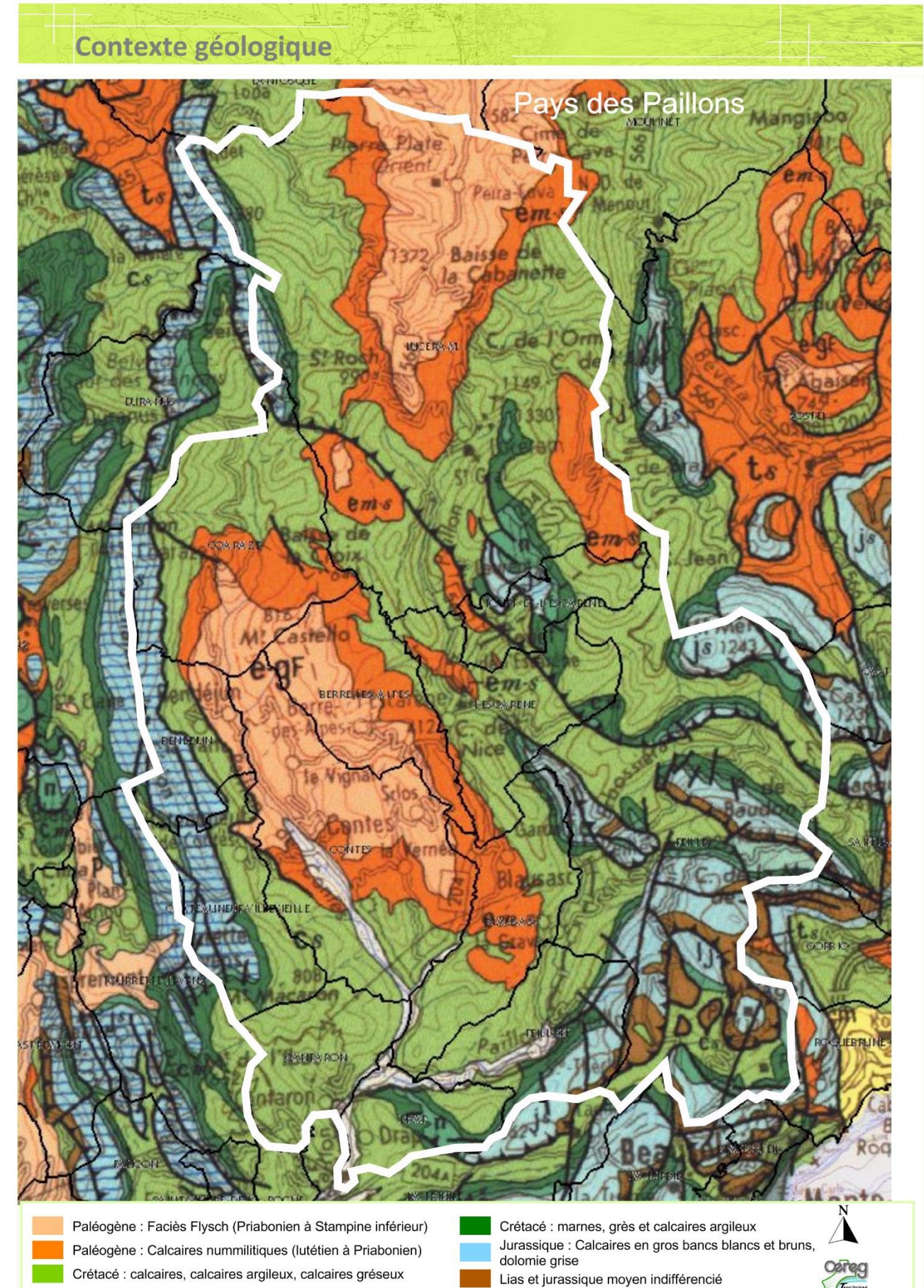
Il s'agit d'une puissante assise de marne argileuse bariolée, incluant des lentilles éparses de dolomie, cargneule et gypse et dont la plasticité d'ensemble a facilité le décollement de la série sédimentaire. Il affleure sur le site même de Nice (Cimiez, Carabacel) et montre un développement accru dans certains secteurs périphériques du bassin (St Blaise-Levens, Beausoleil-Ste Agnès, Sospel).

#### Le Jurassique

Il est représenté par un ensemble relativement homogène de calcaires et dolomies en gros bancs, d'une puissance totale de l'ordre de 500 à 600 mètres. Il arme dans le paysage les principales lignes de crête (Mont Chauve, Massifs du Férion et de Rocca-Serra, monts Agel, Méras et Ours, ...).



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - BD CARTO IGN



ET15016 / Source : Carte géologique 1/250 000 BRGM

## Le Crétacé

Il comprend plusieurs niveaux bien différenciés constituant l'essentiel du bassin entre la Pointe de Contes et St André :

- Le Cénomaniens : marne grise, intercalée de lits calcaires. Epaisseur = 100 m
- Le Turonien : calcaire gris en petits bancs, intercalés de lits marneux à la base et au sommet. Epaisseur variable selon les secteurs : de 350 à 450 m
- Le Sénonien : alternance irrégulière de bancs calcaires et marno-calcaires et de niveaux marneux. Epaisseur variable selon les secteurs : de 150 à 300 m

## Le Nummulitique

Il n'est représenté qu'au cœur des cuvettes synclinales de Contes, Peïra-Cava, Braus, Sospel et Menton où il correspond à une trilogie caractéristique:

- le Lutétien: calcaire gris-bleu, parfois gréseux ou marneux. Epaisseur = 60 à 100 m.
- le Priabonien: marno-calcaire, puis marne grise. Epaisseur = 150 à 200 m.
- l'Oligocène: flysch marno-gréseux surmonté par des grès massifs (grès d'Annot). Epaisseur = 400 à 500 m.

## Le Mio-Pliocène

Le Miocène n'est représenté que dans le bassin de Roquebrune-Cap-Martin, sous un faciès de conglomérats intercalés de niveaux de grès et de marne sableuse. Epaisseur variable pouvant atteindre 200 m. Le Pliocène n'affleure qu'en partie inférieure du cours du Paillon (La Trinité) et jusqu'à Tourrette-Levens et Aspremont. Il est constitué de marnes parfois sableuses, surmontées d'une épaisse série de cailloutis et conglomérats

## Le Quaternaire

Il s'agit des dépôts les plus récents qui coiffent indifféremment les diverses assises rocheuses précitées, mais n'ont souvent qu'une extension très limitée. Au-delà de la frange d'altération du substratum, deux formations distinctes ont été individualisées sur la carte géologique :

- les éboulis de pente, accumulés en pied de versant. Ils sont représentés par des faciès divers (cailloutis à matrice argileuse, brèche de pente, blocs épars), agencés de façon complexe, et peuvent atteindre quelques dizaines de mètres d'épaisseur.
- les alluvions fluviales qui comblent l'ancienne vallée du Paillon, surcreusée dans les formations ante-quaternaires lors des principales phases de régression. Le remplissage alluvionnaire est assuré par des galets, des graviers et des sables à matrice argileuse plus ou moins abondante. Son épaisseur augmente progressivement vers l'aval et atteint 20 à 30 m dans l'axe dans le secteur de la Condamine et 50 à 60 m à l'entrée de Nice (ancienne usine à gaz).

La structure générale du bassin des Paillons est illustrée par la carte géologique ci-contre et les profils interprétatifs qui montrent les traits tectoniques majeurs de la région et la grande variabilité des déformations suivant les secteurs. Deux styles tectoniques principaux se dégagent en effet:

- la tectonique souple prédomine largement dans une zone médiane d'orientation NNE-SSW, affectée par des structures plissées relativement simples et monotones. Cette zone correspond aux synclinaux à cœur nummulitique de Peïra-Cava, du Braus, du Savel et de Contes (profils 2 et 3), ainsi qu'aux affleurements crétacés des Monts Macaron, de l'Ubac et du Reboisat (profils 4 et 5).
- la tectonique cassante et les chevauchements se surimposent aux plissements sur les bordures de cette zone, tant à l'ouest (Utelle, Levens, Castagniers, Nice), qu'à l'est (Sospel, Peille, Eze, Monaco). La série sédimentaire y est totalement disloquée en plis écrasés et en multiples écaillés dans lesquelles n'affleurent que des lambeaux étroits de Jurassique et de Crétacé (profils 6 à 10).

Ces différences trouvent leur explication dans une mobilisation variable de la couverture sédimentaire lors de sa mise en place, en liaison avec une pré-structuration différentielle de son substratum et de son avant-pays.

## Enjeux

*La géologie du territoire explique très largement la configuration géographique compartimentée du Pays des Paillons mais également la diversité des paysages, des modes d'occupation des sols, des processus géodynamiques qui affectent les terrains (glissements, éboulements, érosion des sols, pédogenèse, karstification, etc.). La prise en compte des paramètres géologiques sur ce territoire est essentielle pour en comprendre son fonctionnement et envisager un projet de développement durable du Pays des Paillons.*

## 2.4. L'hydrographie du territoire

Le Paillon est constitué de 5 affluents :

- Le Paillon de Contes
- le Paillon de L'Escarène
- la Banquière (ou Paillon de Levens)
- le Laghet (ou Paillon du Laghet)
- le Paillon de Nice.

Ils forment à eux cinq un fleuve côtier typiquement méditerranéen. Après avoir pris naissance dans les Préalpes Niçoises, le Paillon traverse l'agglomération niçoise avant de se jeter dans la Méditerranée au centre de la Baie des Anges. Le territoire du SCoT est concerné uniquement par les deux branches principales : le Paillon de Contes et le Paillons de l'Escarène.

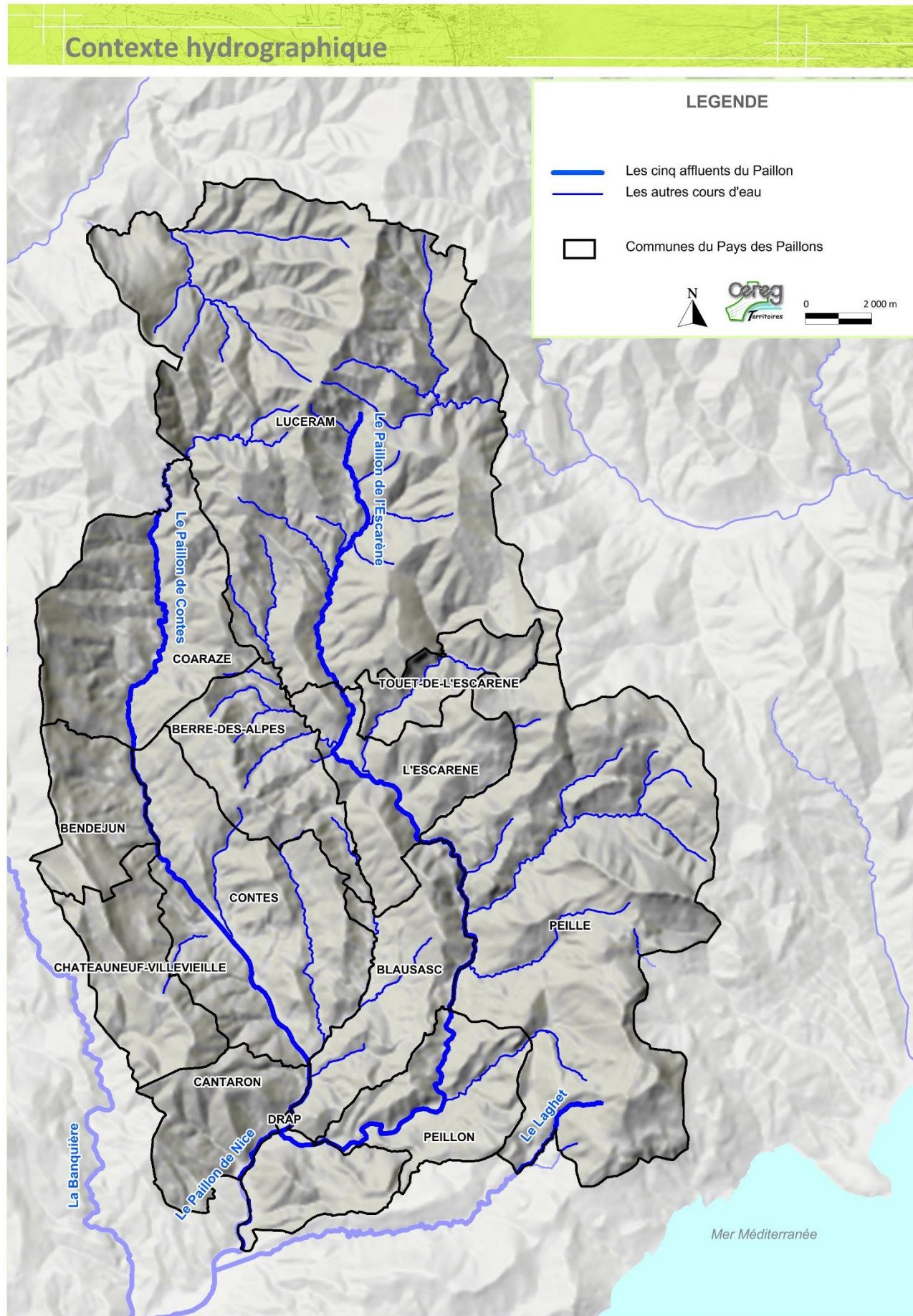
Les Paillons drainent un bassin versant de 250 km<sup>2</sup> environ, très compact et fortement accidenté. Ses particularités sont de présenter une alternance entre des étiages extrêmement faibles et persistants pouvant aller jusqu'à l'assec et des crues soudaines et violentes.

Son fonctionnement naturel est typiquement celui d'un cours d'eau méditerranéen à forte pente, sur substrat géologique calcaire (calcaires marneux, argileux et gréseux, calcaires nummulithiques de l'Eocène, marnes du Crétacé et du Jurassique, flysch) avec un charriage intense de matériaux solides et une morphologie naturelle en tresse. Dans cet espace de moyenne montagne, les cours d'eau sont alimentés par un réseau très fin et dense de ruisseaux qui descendent des massifs. Dans ce paysage abrupt, les eaux ont creusé des cheminements ménageant des cascades, des cuvettes et des entonnoirs.

### 2.4.1. L'hydrologie

L'hydrologie des Paillons est marquée par des crues extrêmement violentes, quoique rares. La rareté de ces épisodes de crues s'explique tout à la fois par l'influence méditerranéenne et par la morphologie spécifique du bassin versant, peu ouvert aux influences météorologiques marines. En effet, du fait de la barrière montagneuse située au sud et à l'est du bassin, une part importante des précipitations n'atteint pas le cœur de celui-ci avec une pluviométrie moyenne beaucoup plus forte sur la frange côtière sud qu'à l'intérieur du bassin versant. Par contre, les épisodes extrêmes, qui dépassent ces effets orographiques peuvent entraîner de très fortes crues sur le bassin.

Les plus grandes crues recensées sont intervenues soit à l'automne, généralement de manière concomitante avec les grands bassins régionaux (notamment du Var) soit, de manière beaucoup plus aléatoire, au cours de l'année, à l'occasion d'épisodes météo-climatiques extrêmes localisés. La brutalité des crues des Paillons apparaît comme une constante historique, et aucun élément ne permet de penser que les modifications récentes très sensibles de l'occupation du sol (reboisement, urbanisation, déprise agricole, ...) n'aient entraîné d'effet majeur sur les conditions de formation de ces crues ou sur leur vitesse. Le bassin versant des Paillons a fait l'objet de très nombreuses études, du point de vue hydraulique, principalement liées à des projets de construction d'ouvrages ou à des procédures réglementaires de type plan d'exposition au risque d'inondation (PPRI).



L'écoulement des Paillons se trouvent directement liés aux précipitations (régime pluvial). En raison d'un déficit hydrique marqué en période estivale, tous les cours d'eau subissent des étiages sévères. En revanche, ils réagissent très rapidement aux fortes précipitations printanières et automnales, par des crues souvent brutales et importantes. Dans la basse vallée, le réseau hydrographique des Paillons subit des diminutions sensibles de son débit pouvant conduire à l'assèchement de certains tronçons lors des périodes de sécheresse, en particulier en été. Cet état résulte de pertes plus ou moins prononcées des eaux de surface au profit d'écoulement souterrain. Il s'agit d'un processus d'échange tout à fait naturel qui n'a rien d'exceptionnel, ni de nouveau, mais qui semble accru depuis quelques décennies par les conditions climatique et d'exploitation des ressources en eau du bassin :

- d'une part une réduction des apports amont, liée au captage des diverses sources de rives, privées de surverse en périodes de pointe,
- d'autre part une augmentation très importante des prélèvements le long du cours et à l'aval, en liaison avec le développement excessif des forages.

Toutefois certains rejets anthropiques limitent l'impact des assecs avec :

- le rejet du canal de la Vésubie en Amont du lycée de l'Est
- le rejet de Super Rimier sous le pont autoroutier
- le Rejet de la STEP de Drap Aval de la traversée de Drap

### 2.4.2. Les débits des Paillons

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Paillons de 2012 recense les principaux débits de crues survenant sur les différents bassins versants.

		Période de retour	10 ans	50 ans	100 ans	~ 500 ans	Q
		Débits maximum (m <sup>3</sup> /s)	Q max 10	Q max 50	Q max 100	Q exceptionnel	débordement
Bassin Versant	BV Paillon de l'Escarène	L'Escarène	65	170	220	400	100 à 350
		Grave de Peille	100	260	330	610	200 à 450
		Moulin de Peillon	100	260	330	630	230 à 250
		Plan de Peille	120	300	380	720	300
	BV Paillon de Contes	Contes	70	180	230	420	100 à 300
		Ruisseau La Garde	25	60	80	170	-
		Pointe de Contes	90	220	290	570	150
		La Condamine	95	240	300	580	100 à 250

Les secteurs les plus sensibles aux débordements sont :

- la plaine de Contes surtout en rive droite où les débits de débordement apparaissent dès 100 m<sup>3</sup>/s ;
- la Condamine, pour des crues de fréquence inférieure à 25 ans ainsi qu'en aval, au niveau de la confluence du Paillon de Contes et de l'Escarène (Pont de Peille) pour des fréquences de 50 ans ;
- la zone d'activité TNL (Drap) pour des crues de fréquences 25 ans.



### 2.4.3. La qualité des eaux superficielles

De manière générale, la qualité des Paillons est bonne. D'après, l'étude hydrobiologique et qualité des eaux du bassin versant des Paillons de 2012, réalisée par le CG06, les résultats des analyses physico-chimiques et biologiques traduisent la qualité globalement satisfaisante de ce bassin mais pointent néanmoins certains secteurs très dégradés. Le secteur de Drap, en aval des rejets de la station d'épuration apparaît comme le plus dégradé. Les teneurs en éléments organiques et nutritifs sont ponctuellement très élevées, et les peuplements aquatiques caractérisés par des taxons inféodés à la matière organique. D'autres secteurs sur les communes de L'Escarène et Lucéram apparaissent également dégradés mais dans une moindre mesure. Les perturbations constatées sur ce bassin sont essentiellement liées aux rejets des stations d'épuration, couplés à une hydrologie naturellement très limitée. Dans le détail, cette étude fait ressortir les points suivants.

#### 2.4.3.1. La physico-chimie

Sur le Paillon de Contes, les conductivités sont globalement plus faibles. Elles oscillent entre 350 et 550 µS/cm et augmentent progressivement de l'amont vers l'aval consécutivement à la minéralisation naturelle des eaux. Les rejets de la STEP de Coaraze ne semblent pas avoir d'impact sur la minéralisation globale du milieu. Sur le Paillon de l'Escarène, aucune variation importante de la conductivité n'est remarquée. Les conductivités qui varient entre 400 et 450 µS/cm sur toutes les stations témoignent de la minéralisation assez importante des eaux. Sur le Redebras, la conductivité varie très peu selon les campagnes et reste très proche de 400 µS/cm. En concomitance avec les valeurs de conductivité, les analyses font apparaître la forte minéralisation des eaux des Paillons. La nature calcaire du substratum induit des eaux riches en calcium et magnésium. Il est important de noter la présence de carbonates, notamment sur le Paillon de l'Escarène, qui peut se matérialiser par la présence de concrétions calcaires et de phénomènes incrustants, souvent préjudiciables à la qualité de l'habitat aquatique.

En ce qui concerne le pH, il est alcalin et évolue entre 7,7 et 8,6 selon les stations et les campagnes de prélèvements.

Les températures sont très contrastées entre l'amont et l'aval des sous bassins. Ces phénomènes sont nettement observables sur le Paillon de Contes et le Paillon de l'Escarène, notamment en période estivale. En effet, durant cette période, le caractère karstique du milieu, couplé à d'autres paramètres comme l'altitude ou encore la densité de la couverture végétale permettent de conserver des eaux fraîches sur la tête des bassins, inférieures à 20°C. Plus en aval, les températures augmentent nettement, pour atteindre des valeurs maximales sur le secteur du Pont-de-Peille, souvent voisines ou supérieures à 25°C. Ces fortes températures sont à mettre en relation avec l'hydrologie naturellement très limitée sur ce secteur, liée aux pertes naturelles importantes sur cette partie basse des Paillons.

Pour l'oxygène dissous et le taux de saturation, les prélèvements montrent des teneurs et des saturations en oxygène toujours supérieures à 8 mg/L et 90%, donc compatibles avec les exigences de la DCE. Néanmoins, sur certaines stations, la saturation en oxygène présente des valeurs anormalement élevées, entre 120 et 175%.

#### 2.4.3.2. Les matières organiques et oxydables

La Demande Biologique en Oxygène (DBO) est généralement faible, inférieure à 3 mg/L, à l'exception du tronçon situé en aval des rejets de la station d'épuration de Drap où elle peut atteindre 6 mg/L. Néanmoins, toutes ces valeurs restent compatibles avec les exigences du bon état écologique de la DCE. Les concentrations en Carbone Organique Dissous (COD) sont faibles sur toutes les stations, toujours inférieures à 5 mg/L, et témoignent de la faiblesse des charges organiques qui transitent.

#### 2.4.3.3. Les matières azotées et phosphorées.

Les teneurs en ammonium sont supérieures aux normales attendues sur les stations en aval de la station d'épuration de Lucéram, de celle de l'Escarène, en amont de la station d'épuration de Drap après la confluence entre les deux Paillons et enfin en aval de cette station. Naturellement, cet élément n'est présent qu'à l'état de traces car il est rapidement dégradé en nitrites puis nitrates. Les concentrations observées supérieures à 0,1 mg/L sont liées à des apports anthropiques.

Pour les matières phosphorées, très faibles sur le Paillon de Contes, les teneurs en phosphates n'excèdent jamais 0,1 mg/L. En revanche, sur le Paillon de l'Escarène, les concentrations en phosphates sont parfois supérieures à 0,5 mg/L, limite du bon état écologique, notamment en aval des STEP de Lucéram et L'Escarène.

### 2.4.3.4. La bactériologie

Les teneurs en bactéries d'origine fécale sont globalement peu élevées sur le bassin, notamment sur les têtes de bassin, à Coaraze notamment, où l'eau semble de bonne qualité bactériologique. Les concentrations mesurées à L'Escarène et Drap confirment l'impact des rejets domestiques traités des STEP.

### 2.4.4. La qualité des cours d'eau

Comme le montre le tableau du bilan de la qualité des eaux de 2005 réalisé par l'agence de bassin, la situation est relativement bonne sur l'ensemble du bassin versant à l'exception du secteur le plus aval (en dehors du périmètre du SCoT).

N°	NOM	STATUT	ÉTAT ECOLOGIQUE				ÉTAT CHIMIQUE						
			2009			OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT		2009		OBJ. BE	MOTIFS DU REPORT	
			ÉTAT	NC	NR NQE		CAUSES	PARAMÈTRES	ÉTAT	NC		CAUSES	PARAMÈTRES
FRDR76a	Le Paillons de l'Escarène (de la source au Paillon de Contes)	MEN	BE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR76b	Le Paillons de Nice (du Paillons des Contes à la mer)	MEFM	MAUV	1		2015	FTo	cond. morpholog./rég. hydrologique/ichtyofaune /continuité	?		2015		
FRDR77	Magnan	MEN	BE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR10459	ruisseau la banquière	MEN	BE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR11089	ruisseau de redebras	MEN	MOY	1		2015			?		2015		
FRDR11542	ruisseau de l'erbossièra	MEN	BE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR11995	vallon de lagnet	MEN	BE	2		2015			BE	2	2015		
FRDR12100	le paillon de contes	MEN	BE	3		2015			BE	1	2015		

Légende

État écologique	
TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
	Absence ou insuffisance de données

État chimique	
BE	Bon état
MAUV	État mauvais
?	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence ou insuffisance de données

Statut	
MEN	Masse d'eau naturelle (non MEFM)
MEFM	Masses d'eau fortement modifiées au sens de l'art. 4.3 de la DCE
MEA	Masse d'eau artificielle

Niveau de confiance de l'état évalué	
1	Faible
2	Moyen
3	Fort
	Indéterminé

Pour 75% du bassin versant, la qualité écologique est bonne et pour 12% moyenne. De même pour la qualité chimique, avec 15% en bonne état. Le SDAGE<sup>1</sup> fixé l'atteinte du bon état à échéance 2015. Sur le périmètre du SCoT, cela impliquait le maintien de la situation sur la majorité des cours d'eau à l'exception du ruisseau de Redebras qui nécessitait une amélioration de sa qualité écologique. Cette atteinte du bon état sur le Redebrau est repoussée dans le cadre de l'actualisation du SDAGE 2016-2021 à échéance 2021.

Le SDAGE 2016-2021 est en cours d'approbation. Sur la base des éléments disponibles ayant fait l'objet d'une validation technique préalable, il ressort pour le bassin versant des Paillons, la nécessité de mettre en œuvre certaines mesures pour répondre aux nouveaux objectifs fixés, à savoir :

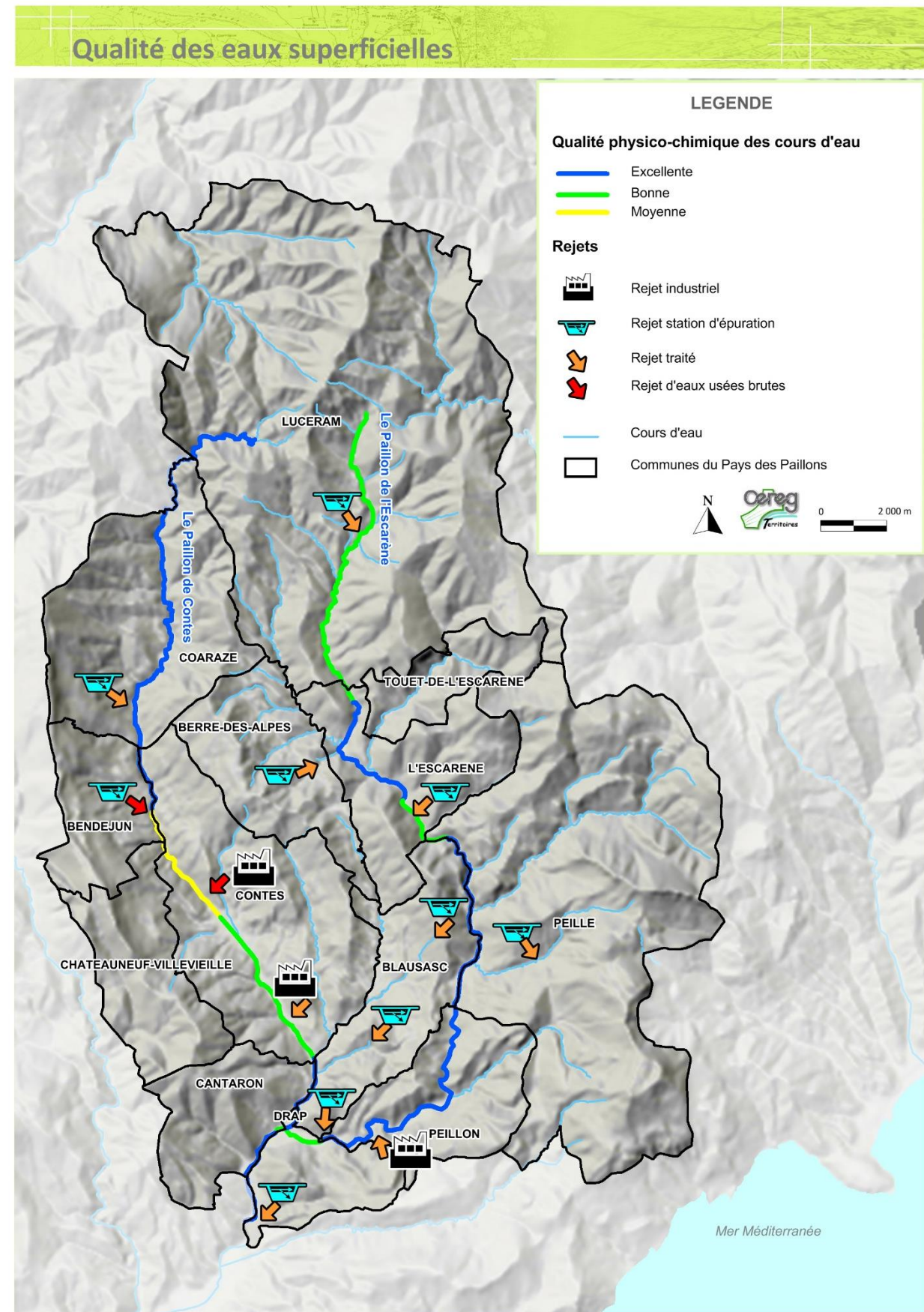
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Objectif d'état écologique				Objectif d'état chimique			
				Statut	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
<b>Paillons et Côtiers Est - LP_15_11</b>											
FRDR10459	Ruisseau la banquière	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
FRDR11089	Ruisseau de redebras	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
FRDR11542	Ruisseau de l'erbossiéra	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015		
FRDR11995	Vallon de Laghet	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2015		
FRDR12100	Le paillon de contes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT	Continuité, morphologie, matières organiques et oxydables	2015	2015		
FRDR76a	Le Paillons de l'Escarène (de la source au Paillon de Contes)	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT	Continuité, morphologie, hydrologie	2015	2015		
FRDR76b	Le Paillons de Nice (du Paillons des Contes à la mer)	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2015		
FRDR77	Magnan	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2015		

Les mesures pour l'atteinte de ces objectifs énoncées dans le SDAGE sont les suivantes :

- Mesures pour atteindre les objectifs de bon état pour les Paillons sont à mettre en lien avec l'altération de la morphologie des cours d'eau :
  - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
  - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
- Les mesures de lutte contre les pollutions ponctuelles par les substances (hors pesticides) :
  - Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
- Les mesures de lutte contre les pollutions ponctuelles urbaines et industrielles hors substances :
  - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat

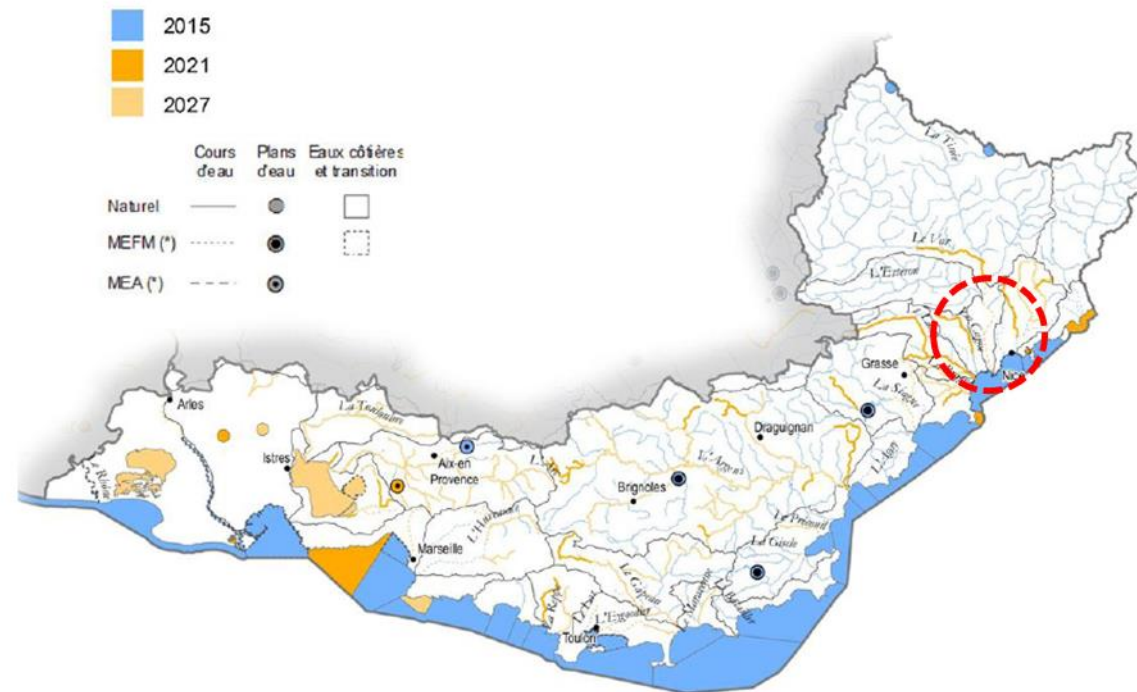
**Enjeux**

Le bassin versant des Paillons recèle un réseau hydrographique dense et taille significative. Les grands cours d'eau sont à l'origine de crues parfois violentes et source d'inondation. Les étiages sont également sévère et notamment en période estivale. Les eaux superficielles sont un enjeu important pour le territoire. Le réseau hydrographique est un élément structurant fort dans l'organisation du territoire et de l'occupation des sols. Les eaux superficielles sont relativement abondantes et de bonne qualité et représentent une ressource à préserver. La qualité des cours d'eau est en bon état, à l'exception de quelques secteurs

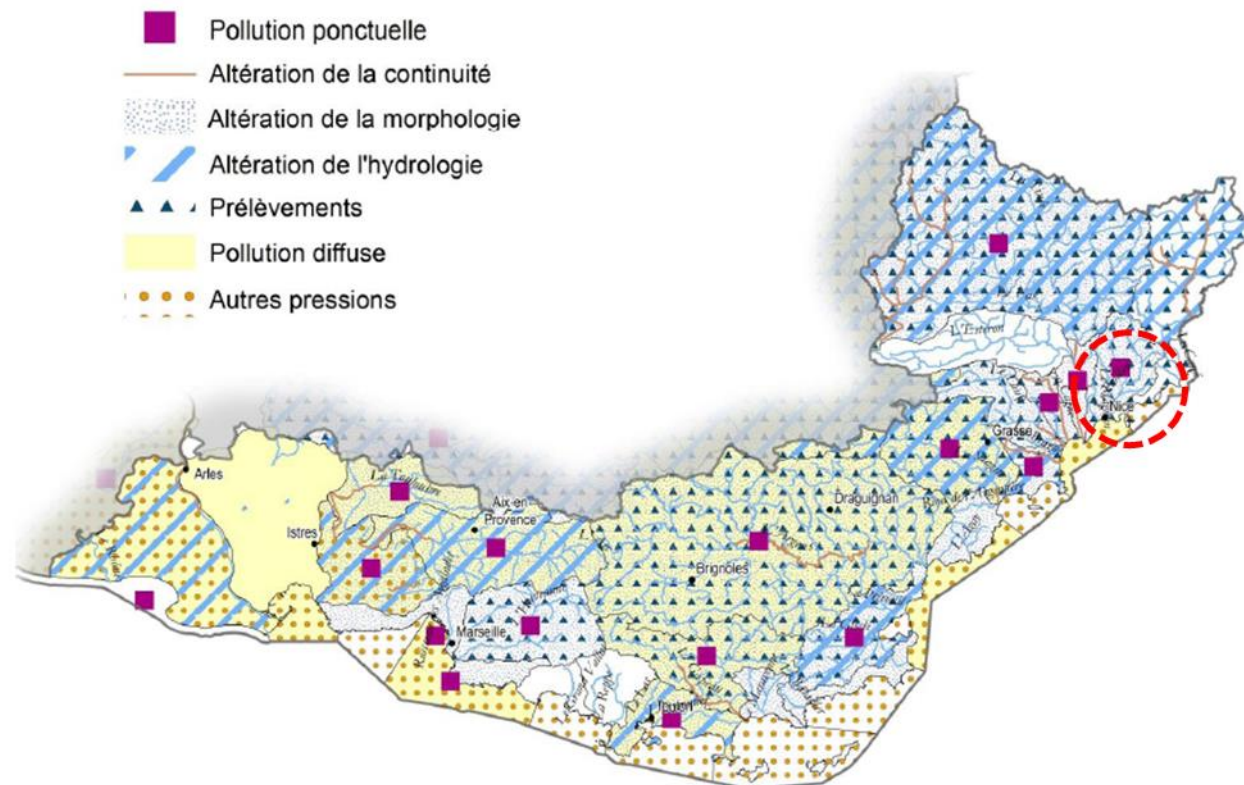


<sup>1</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau

Objectifs des masses d'eau superficielle



Mesures à mettre en œuvre pour l'atteinte du bon état



2.5. L'hydrogéologie du territoire

La structure géologique du bassin des Paillons interfère fortement sur les capacités et les formes d'infiltration du réseau hydrologique du Pays des Paillons. Le principal aquifère correspond aux calcaires karstifiés du Jurassique. Il est identifié par l'Agence de l'Eau comme « karst d'intérêt patrimonial ». La nappe d'accompagnement des Paillons joue, également, un rôle primordial dans les mécanismes régissant les étiages des cours d'eau. Les formations aquifères identifiées offrent des caractéristiques variables qui permettent de les classer en trois grandes catégories. Ces aquifères sont regroupés dans le SDAGE sous la forme de masse d'eau souterraines (cf. carte ci-contre).

2.5.1. Les types d'aquifères

2.5.1.1. Les aquifères karstiques

Ce type est représenté par les assises carbonatées du Jurassique et, de façon moindre, par l'horizon calcaire de l'Eocène (Lutétien). Ils bénéficient d'un fort taux d'infiltration et d'un réseau souterrain abondamment pourvu de conduits élargis par dissolution sur la trame des fractures du massif. Le système souterrain des Paillons est constitué de deux grands réseaux convergents : le réseau sainte Thècle et le réseau du Férion. Leur convergence se situe en aval du périmètre du SCoT au niveau de la Trinité. Pour le premier réseau son aire d'alimentation couvre l'ensemble des reliefs calcaires qui ferment au sud-est et au sud le bassin hydrographique des Paillons. La direction des écoulements s'effectue vers l'Ouest. Son exutoire principal se situe sous le village de Sainte Thècle dans la vallée des Paillons de l'Escarène. Le régime de cette source est de type vaclusienne avec un débit irrégulier, en moyenne autour de 120l/s. plusieurs autres sources atmosphériques secondaires s'alignent le long de la faille de Sainte Thècle au Nord-est (source de la Vigne notamment). Le réseau du Férion concerne le massif du même nom et plus particulièrement son versant oriental, entre le col de la bouche de Milon au Nord et la Pointe de Contes au sud. Son aire d'alimentation recouvre l'ensemble du massif. La direction des écoulements s'effectue vers le sud. Ce réseau n'a pas d'exutoire naturel. Les eaux de ce réservoir sont prélevées par un captage AEP (forage du Pilon).

2.5.1.2. Les aquifères fissurés

Il s'agit des calcaires et marno-calcaires du Crétacé supérieur, ainsi que des grès oligocènes. Les écoulements souterrains s'effectuent dans le réseau de fissures du massif qui se caractérise par une grande hétérogénéité spatiale de ses conditions d'infiltration, de circulation et d'emménagement de l'eau. Ces aquifères se retrouvent dans les synclinaux de Contes, de Peïra Cava et de la cime de Braus. Ces aquifères sont surtout le fait de la fracturation et marginalement de la karstification. En général, les sources en surface sont rares. (Source de Pissaour sur la cime de Braus et un captage sur Peïra Cava (Frachié)).

2.5.1.3. Les aquifères poreux

Ils concernent principalement les remplissages alluviaux de vallée et les éboulis de pente (Quaternaire). Les circulations s'effectuent dans les pores de la roche, au sein des faciès les plus perméables de la formation. On distingue sur le territoire du SCoT essentiellement l'aquifère alluvial du Paillon de Contes. Il s'agit d'un remplissage alluvial caillouteux et limoneux dans un contexte marno-calcaire avec des variations longitudinales. Il s'agit d'une nappe d'accompagnement unique assez étroite, la nappe est en liaison hydraulique avec le fleuve. Ces alluvions ont pour substratum les calcaires du Jurassique. L'épaisseur du remplissage alluvial est de 20 à 30 m. Les dépôts grossiers sont généralement recouverts par des argiles et limons sableux dépassant rarement 1 m d'épaisseur.

2.5.2. La qualité des eaux souterraines

La qualité des aquifères était qualifiée de bonne dans le SDAGE 2010-2015 pour les aquifères du système alluvial des Paillons (FRDG328) et pour du système plissé du bassin versant du Var et des Paillons (FRDG404). Sur les autres aquifères, l'absence de données ne permettait pas leur qualification en termes de qualité des eaux.

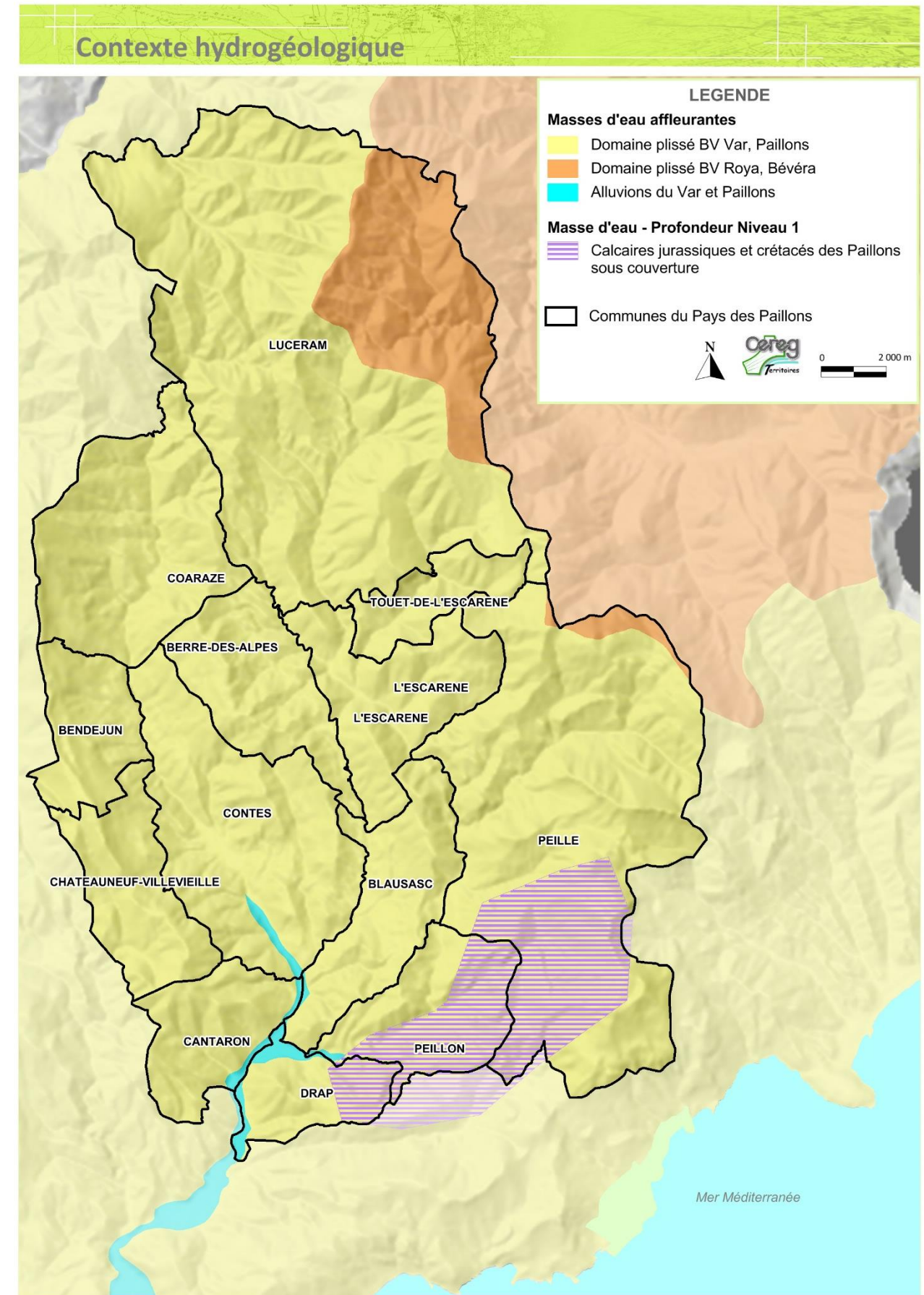
## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'actualisation du SDAGE pour la période 2016-2021, les objectifs de qualité pour les masses d'eau sont équivalents à ceux du SDAGE précédent, à savoir le maintien du bon état. Les massifs calcaires du Jurassique font dorénavant l'objet d'un objectif de qualité en maintien du bon état.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état quantitatif				Objectif d'état chimique				
		Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser
<b>9 - Côtiers Côte d'Azur</b>										
FRDG386	Alluvions des basses vallées littorales des Alpes-Maritimes (Siagne, Loup et Pailion)	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG175	Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG419	Formations variées du Crétacé au Tertiaire des bassins versants du Pailion et de la Roya	Bon état	2015			Bon état	2015			

### Enjeux

Par la nature géologique des terrains, le Pays des Pailions recèle des aquifères importants qui représentent non seulement une ressource significative pour le territoire mais également pour une part notable du département des Alpes-Maritimes. Les aquifères karstiques, représentent un potentiel de réserve très important qui en fait une ressource patrimoniale essentielle pour la région PACA et a été identifiée comme telle par l'Agence de bassin Rhône Méditerranée Corse. La préservation et la gestion de cette ressource sont donc un enjeu fort pour le territoire.



### 3. LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL

Le Pays des Paillons dispose d'un patrimoine naturel riche et diversifié. Situé au confluent de plusieurs climats, le territoire du Pays des Paillons bénéficie d'une diversité importante des espèces végétales et d'une faune riche. L'actualisation de l'inventaire des milieux naturels sensibles traduit la préoccupation de mieux connaître ce patrimoine pour mieux le protéger. La préservation de ces richesses est un enjeu fort, de prime abord pour la qualité des paysages, mais de façon déterminante pour le développement durable du Pays.

#### 3.1. Les milieux naturels

La protection du patrimoine naturel peut prendre plusieurs voies réglementaires rappelées ci-après.

##### 3.1.1. Les arrêtes de biotope

Ce sont des arrêtés préfectoraux, pris en application de la loi du 10 juillet 1976 pour la préservation des biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées et à la protection des milieux contre des pratiques pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique. Le Pays des Paillons ne compte pas de site faisant l'objet d'un arrêté de biotope

##### 3.1.2. Les sites Natura 2000

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. Un certain nombre de sites remarquables ont été désignés par chacun des pays de l'Union Européenne, lesquels se sont engagés à les gérer et à les maintenir dans un bon état de conservation. Les objectifs sont la protection de la biodiversité, le maintien, le rétablissement ou la conservation des habitats naturels. Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS – directive « oiseaux ») et les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC- directive « habitats »).

- Les ZPS : Les ZPS sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les inventaires ZICO sont de simples outils de reconnaissance de l'intérêt écologique des milieux. Bien qu'aucune réglementation ne s'y applique, ces inventaires doivent être considérés dans les documents d'urbanisme et les grands projets d'aménagement (TGV, autoroutes,...). On ne compte aucune ZPS sur le Pays des Paillons.
- Les SIC : Les objectifs sont la protection de la biodiversité dans l'Union Européenne, le maintien, le rétablissement ou la conservation des habitats naturels. Un site "proposé" sera successivement une proposition de site d'intérêt communautaire (pSIC), puis un SIC après désignation par la Commission Européenne, enfin une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) après arrêté du ministre chargé de l'Environnement. On compte sur le Pays des Paillons trois ZSC :
  - la « Vallée du Careï - Collines de Castillon », territoire qui correspond au massif montagneux littoral surplombant Menton et débordant sur le Nord de la commune de Peille
  - les « Corniches de la Riviera » au Sud et de façon très ponctuelle au Sud de Peille
  - les « Gorges de La Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Férier » en limite Ouest de la commune de Coaraze.

L'inscription de ces sites dans le réseau Natura 2000 produira tous ses effets, en particulier réglementaires avec l'obligation d'étudier l'incidence de tout projet susceptible d'affecter les sites.

##### 3.1.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, faunistique et Floristique

Au même titre que les richesses culturelles, la nature fait partie du patrimoine national. Aussi, dès les années 1980, l'Etat a souhaité disposer d'un outil de connaissance sur l'ensemble du territoire. A partir d'une méthodologie nationale élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et déclinée au niveau régional, un vaste travail de prospection de terrain et d'inventaire a été lancé région par région.

L'inventaire détermine les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) au sein desquelles il identifie, localise et décrit les espèces vivantes et les habitats sur les territoires d'intérêt patrimonial. Le recueil et la gestion des données sur les milieux naturels, la faune et la flore, sont l'objet d'une validation scientifique par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et par le Muséum d'Histoire Naturelle. Il s'agit d'un inventaire révélateur d'un intérêt biologique et réalisé à l'échelle régionale, et non d'une protection réglementaire. C'est également un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement pour préserver le patrimoine naturel.

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) se définit par un contenu et se concrétise par une surface. L'objectif est la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- Les ZNIEFF de type I concernent des secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion
- Les ZNIEFF de type II intéressent de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. Elles doivent impérativement être prises en compte dans les programmes de développement.

Le premier inventaire de ZNIEFF en région Provence Alpes Côte d'Azur a été réalisé entre 1982 et 1988. L'amélioration des connaissances sur les milieux naturels, et des outils informatiques plus performants, ont motivé une actualisation de cet inventaire.

##### 3.1.3.1. Les ZNIEFF de type I

###### Adrets de Fontbonne et du Mont Gros

Altitude mini : 151 m Altitude maxi : 802 m – superficie : 275 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Peille

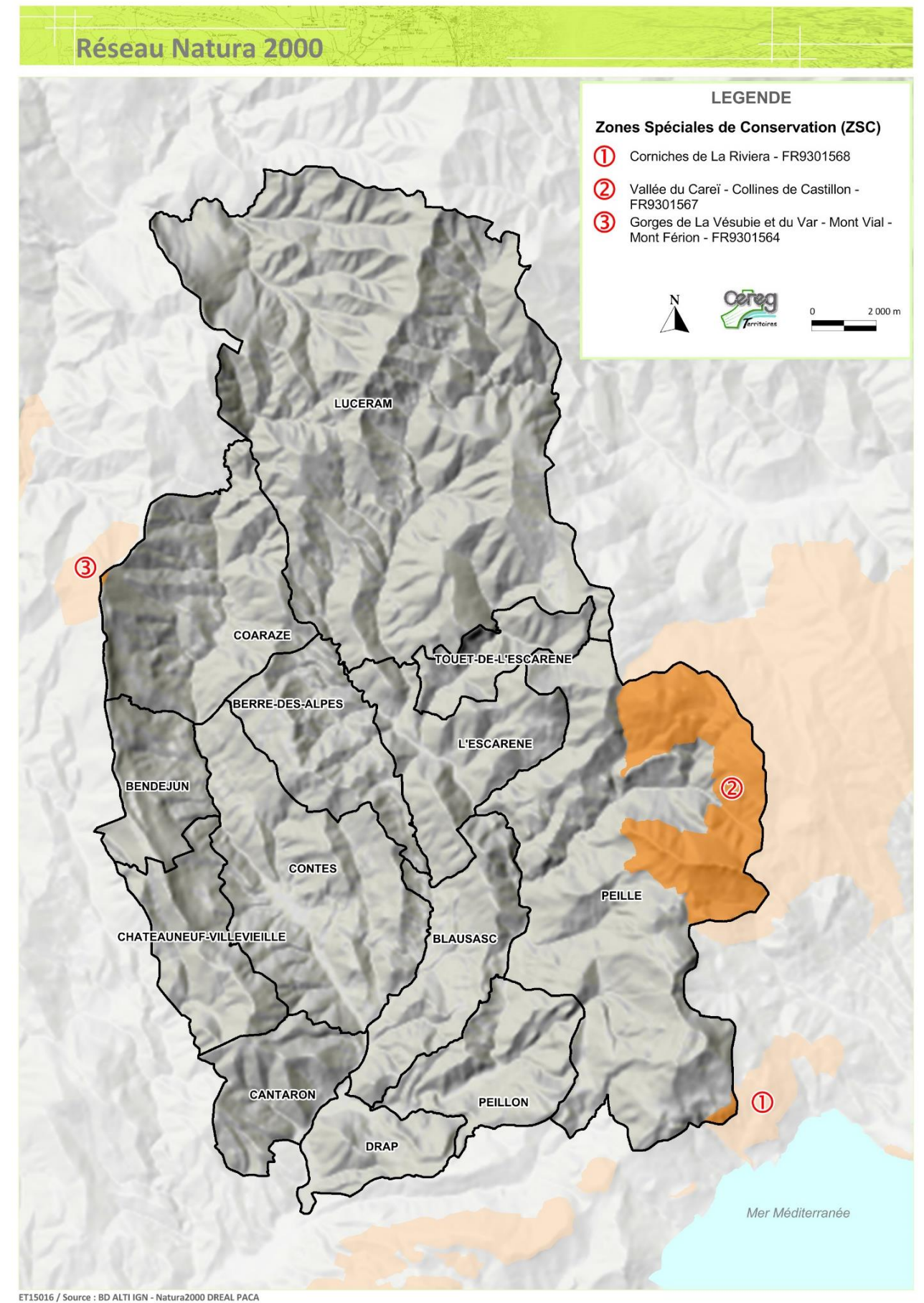
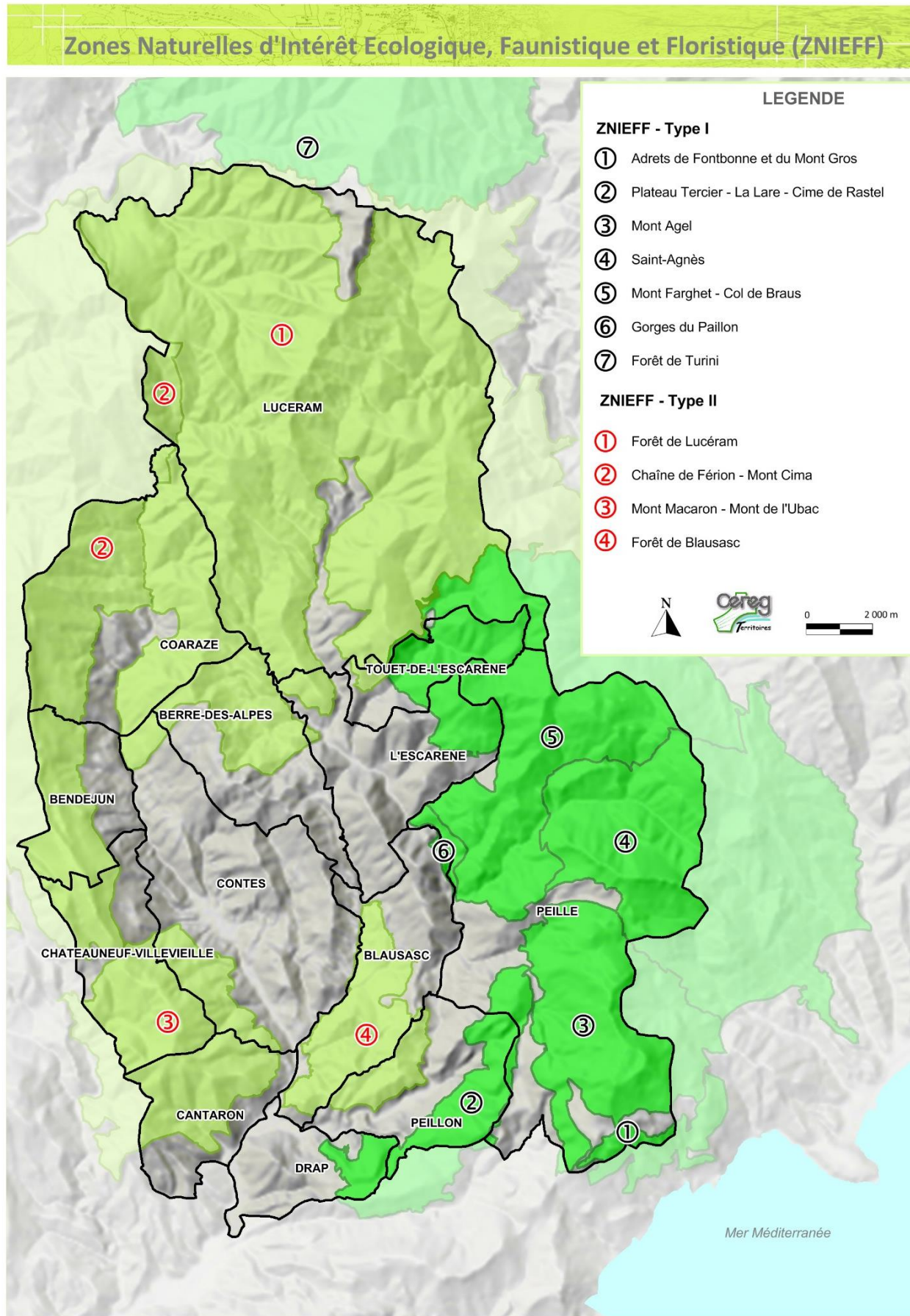
On trouve dans cette zone trois étages de végétation étroitement imbriqués (thermo, méso et supraméditerranéen). On note particulièrement la Nivéole de Nice (*Leucojum nicaeense*), espèce endémique de cette portion du littoral et, retrouvée récemment, la Sabline faux Orpin (*Moehringia sedoides*). Seule une espèce animale patrimoniale est présente dans cette zone. Il s'agit du Monticole bleu, espèce rupicole remarquable d'affinité méditerranéenne, se rencontrant dans les zones de falaises et d'escarpements rocheux, les gorges, les ruines, les garrigues claires rocailleuses, jusqu'à 1 600 m. d'altitude

###### Le Plateau Tercier- La Lare – Cime de Rastel

Altitude mini : 158 m Altitude maxi : 802 m – superficie : 759 ha

Communes concernées sur le territoire du SCOT : Drap – Peille - Peillon

La végétation offre une assez grande diversité de paysages due essentiellement à la topographie et à l'influence anthropique. Parmi les espèces patrimoniales des Alpes-Maritimes, on note par exemple l'Atractyle (*Atractylis cancellata* subsp. *cancellata*), le Lavatère maritime (*Lavatera maritima*), la Nivéole de Nice (*Leucojum nicaeense*), la Renoncule du Mont Gargano (*Ranunculus garganicus*). Deux espèces animales d'intérêt patrimonial, toutes deux remarquables, habitent ce secteur. Il s'agit d'un rapace diurne nicheur, le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable d'affinité méridionale et d'un Amphibien, le Spélépès brun, également appelé Hydromante, qui est une espèce remarquable peu abondante à répartition très localisée en région P.A.C.A., et qui correspond à un endémique franco-italien présent en France uniquement dans deux départements (Alpes-Maritimes essentiellement et Alpes de Haute-Provence).



### Les gorges du Paillon

Altitude mini : 239 m Altitude maxi : 465 m – superficie : 69 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Blausasc – L'Escarène - Peille

Les gorges du Paillon offrent un peuplement faunistique d'un intérêt patrimonial assez marqué puisque celui-ci est riche de onze espèces animales patrimoniales présentes. Parmi elles figure une espèce déterminante. L'intérêt mammalogique du site résulte de la présence de la Genette, petit carnivore remarquable, originaire d'Afrique et d'affinité méridionale, en expansion géographique en France. Chez les poissons, présence du Barbeau méridional, espèce remarquable d'affinité méridionale, liée aux cours d'eau clairs et bien oxygénés à débit rapide sur substrat de graviers, protégée au niveau européen par la directive C.E.E. « Habitats », mais aussi celle du Blageon, espèce grégaire des cours d'eau à fonds graveleux, également protégée au niveau européen par la directive C.E.E. « Habitats ». Les insectes patrimoniaux : parmi les espèces les plus intéressantes présentes sur le site, le Carabe de Solier (*Carabus (Chrysocarabus) solieri*), espèce déterminante dite « vulnérable » de Coléoptères Carabidés, très localisée et en régression marquée, endémique de Provence, du sud-ouest des Alpes et de Ligurie (endémique franco-italien). Autres Invertébrés patrimoniaux : Mollusques Gastéropodes, *Argna ferrarii blanci*, sous-espèce rare et remarquable d'Argnidés, exclusivement répandue en France dans les Alpes-Maritimes.

### Ste Agnès

Altitude mini: 54 m Altitude maxi : 1251 m – superficie : 2 866 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Peille

Cette zone renferme un patrimoine faunistique d'un intérêt biologique relativement élevé. On compte ici au moins 18 espèces animales d'intérêt patrimonial. Parmi elles on dénombre cinq espèces déterminantes dont :

- deux rapaces : le Faucon Pèlerin, rapace diurne rupicole déterminant, rare et localisé en France et en région P.A.C.A, mais en augmentation et le Traquet oreillard, espèce déterminante d'affinité méditerranéenne, rare et localisée, en légère régression en région P.A.C.A., affectionnant les zones rocailleuses dénudées avec quelques buissons et arbustes jusqu'à 1 300 m d'altitude
- le prestigieux Phyllodactyle d'Europe, espèce déterminante, rare et localisée de gecko, de nette affinité méditerranéenne, pour laquelle le site de Sainte-Agnès est l'une des trois stations du département des Alpes-Maritimes.
- deux Invertébrés patrimoniaux : le Charançon Troglorhynchus augustae, espèce déterminante de Coléoptère Curculionidé, cavernicole et troglobie, endémique du département des Alpes-Maritimes où elle se trouve strictement localisée à deux stations et la Lycose de Narbonne (*Lycosa narbonensis*), espèce méditerranéenne déterminante, dite « vulnérable »

Parmi les espèces florales déterminantes des Alpes-Maritimes, on note par exemple le Cytise d'Ardoine (*Cytisus ardoinii*), le Muscari en grappe (*Muscari botryoides*), l'Ophrys aurélien (*Ophrys aurelia*), la Primevère marginée (*Primula marginata*), la Fougère de Crète (*Pteris cretica*), la Renoncule de Gargano (*Ranunculus garganicus*). C'est également ici que l'on trouve une des trois populations confirmées du Crocus de Ligurie (*Crocus ligusticus*), espèce endémique.

### Le Mont Farghet – Le col de Braus

Altitude mini : 239 m Altitude maxi : 1243 m – superficie : 3 014 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : L'Escarène – Lucéram – Peille - Touet de L'Escarène

Parmi les espèces patrimoniales des Alpes-Maritimes : le Géranium à grosses racines (*Geranium macrorrhizum*), l'Aster amelle (*Aster amellus*), le Crocus de Ligurie (*Crocus ligusticus*), la Danthonie des Alpes (*Danthonia alpina*), la Marguerite en forme de disque (*Leucanthemum virgatum*), le Muscari en grappe (*Muscari botryoides*), le Picride pauciflore (*Picris pauciflora*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), le Chêne crénelé (*Quercus crenata*), le Vêrâtre noir (*Veratrum nigrum*), l'Euphorbe de Canut (*Euphorbia hyberna* subsp. *canutii*), l'Épiaire d'Héraclée (*Stachys heraclea*).

Peuplement faunistique d'un intérêt patrimonial comportant 7 espèces animales patrimoniales dont deux figurent dans la catégorie des espèces déterminantes :

- Le Faucon pèlerin, rapace diurne rupicole déterminant,
- La Zygène de la Vésubie (*Zygaena brizae vesubiana*), sous-espèce déterminante dite « vulnérable » de Lépidoptère Zygénidé, endémique des Alpes du sud franco-italiennes (papillon localisé en région P.A.C.A.)

### Mont Agel

Altitude mini : 290 m Altitude maxi : 1144 m – superficie : 1366 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Peille

Le Mont Agel dispose d'un patrimoine faunistique d'un intérêt biologique assez élevé. Celui-ci est riche de dix-sept taxons animaux d'intérêt patrimonial. Parmi eux figurent cinq taxons déterminants dont :

- Faucon pèlerin, rapace diurne rupicole, déterminant, rare et localisé en France et en région P.A.C.A. mais en augmentation
- Hironnelle rousseline, espèce déterminante de passereau, d'affinité méditerranéenne, en expansion en région P.A.C.A
- Traquet oreillard, espèce déterminante d'affinité méditerranéenne, rare et localisée, en légère régression en région P.A.C.A
- le Carabique *Duvalius montis-ageli*, espèce cavernicole déterminante de Coléoptère Carabidé, vulnérable et endémique du département des Alpes-Maritimes,
- le Pêritèle *Peritelus (Meira) vauculianus stierlini*, sous-espèce déterminante de Coléoptère curculionidé, endémique du département des Alpes-Maritimes où il est présent dans quelques stations

Concernant la flore, parmi les espèces patrimoniales, on note le Cytise d'Ardoine (*Cytisus ardoinii*) endémique des Alpes-Maritimes, l'Ancolie de Bertoloni (*Aquilegia bertolonii*), les Gagées des prés (*Gagea pratensis* subsp. *pratensis*) et des rochers (*Gagea saxatilis*), la Nivéole de Nice (*Leucojum nicaense*), espèce endémique, l'Ophrys aurélien (*Ophrys aurelia*), la Renoncule du Mont Gargano (*Ranunculus garganicus*), la Gentiane de Ligurie (*Gentiana ligustica*) dont il est intéressant de noter la présence si proche de la mer.

### La forêt de Turini

Altitude mini : 400 m Altitude maxi : 1920 m – superficie : 4184 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Lucéram

Un intérêt patrimonial élevé sur le plan faunistique avec la présence de 25 espèces animales patrimoniales dont huit espèces déterminantes :

- Le loup, carnivore déterminant, rare et localisé mais aujourd'hui à nouveau présent et en expansion en région P.A.C.A. depuis au moins 1992
- La taupe aveugle, espèce méditerranéo-montagnarde déterminante, très rare et extrêmement localisée.
- La chauve-souris Sérotine de Nilsson ou Sérotine boréale, espèce nordique déterminante, correspondant à la plus septentrionale des chauves-souris, rare et localisée en France
- le faucon pèlerin, rapace diurne rupicole déterminant, rare et localisé en France et en région P.A.C.A. mais en augmentation

Les coléoptères :

- Le Carabique *Molops medius*, espèce déterminante de Coléoptère Carabidé, endémique du département des Alpes-Maritimes,
- Le Carabique *Sphodropsis ghiliani bucheti*, sous-espèce déterminante de Coléoptère Carabidé, endémique du département des Alpes- Maritimes

- Le Carabique *Duvalius roberti*, espèce déterminante dite « vulnérable » de Coléoptère Carabidé, endémique du département des Alpes-Maritimes où elle se localise exclusivement à la forêt de Turini
- Le Phénops de Knotek (*Phaenops knotecki ochsi*), sous-espèce déterminante de Coléoptère Buprestidé (Buprestes), rare et subendémique de trois pays européens (France, Italie, Autriche), qui ne se rencontre en France que dans la forêt de Turini, et qui se trouve menacée par la déforestation et les incendies de forêt.

### 3.1.3.2. Les ZNIEFF de type II

#### Forêt de Blausasc

Altitude mini : 121 m Altitude maxi : 423 m – superficie : 703 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Blausasc – Peillon – Contes

Trois espèces animales d'intérêt patrimonial, dont une espèce déterminante :

- L'Autour des palombes, rapace forestier remarquable, d'affinité médioeuropéenne
- Le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable
- Invertébrés patrimoniaux : Fourmilion géant (*Palpares libelluloides*), espèce méditerranéenne déterminante dite « sensible » mais plutôt commune de Névroptère Myrméléontidé

#### Mont Macaron – Mont de l'Ubac

Altitude minimale : 128 m Altitude maxi: 801 m – superficie : 1 420 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Contes – Cantaron – Châteauneuf-Villevieille

Deux espèces animales d'intérêt patrimonial :

- Le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable
- Le Bruant ortolan, passereau nicheur d'affinité méridionale, espèce remarquable, en nette régression en France depuis 1950

#### La Chaîne de Férion – Le Mont Cima

Altitude mini : 235 m - Altitude maxi : 1 483 m – superficie : 6 382 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Bendejun – Lucéram – Châteauneuf-Villevieille

Zone encore mal connue : six espèces animales patrimoniales présentes dont une espèce déterminante :

- Le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable d'affinité méridionale,
- Le Faucon pèlerin, rapace diurne rupicole déterminant, rare et localisé en France et en région P.A.C.A. mais en augmentation.
- Le Torcol fourmilier, espèce forestière remarquable plutôt localisée et pas très fréquente en région P.A.C.A.
- Le Bruant ortolan, espèce remarquable xérothermophile, d'affinité méridionale, en nette régression en France depuis 1950.
- Le Moineau cisalpin, sous-espèce remarquable extrêmement localisée en France.
- Le Spélerpès brun (batracien) également appelé Hydromante, espèce remarquable peu abondante à répartition très localisée en région P.A.C.A., endémique franco-italien présent en France uniquement dans deux départements

#### La forêt de Lucéram

Altitude mini : 276 m Altitude maxi : 1562 m – superficie : 8 322 ha

Communes concernées sur le territoire du SCoT : Bendejun – Berre les Alpes – Contes – L'Escarène – Touët-de-L'Escarène

Un patrimoine faunistique composé de dix-huit espèces animales patrimoniales dont trois déterminantes.

- Le Cerf élaphe, grand ruminant remarquable, en expansion géographique et numérique en France et en région P.A.C.A.

Les chauves-souris :

- Le Vespère de Savi, espèce remarquable rupicole et montagnarde d'affinité méridionale
- La Noctule de Leisler, espèce remarquable arboricole et forestière, relativement fréquente

Les Oiseaux nicheurs :

- La Bondrée apivore, rapace forestier remarquable, d'affinité médioeuropéenne,
- Le Circaète Jean-le-blanc, rapace remarquable d'affinité méridionale
- L'Autour des palombes, rapace forestier remarquable, d'affinité médioeuropéenne
- La Huppe fasciée, espèce remarquable de milieux semi-ouverts, d'affinité méridionale, en diminution aujourd'hui,
- Le Bruant ortolan, espèce remarquable xérothermophile d'altitude, d'affinité méridionale, en nette régression depuis 1950.

Les Poissons d'eau :

- Le Blageon, poisson remarquable et le Barbeau méridional, poisson remarquable d'affinité méridionale, tous deux protégés au niveau européen.

Les Batraciens :

- Le Spélerpès brun, également appelé Hydromante, espèce remarquable peu abondante à répartition très localisée en région P.A.C.A.

Les Lépidoptères :

- L'Hespérie de l'Abutilon ou Hespérie du Sida (*Pyrgus sidae occiduus*), espèce remarquable d'Hespériidés Pyrginés,
- L'Abutilon *Abutilon avicennae*, plus rarement sur les Potentilles (*Potentilla* sp.),
- La Piéride du Sainfoin ou Piéride de Duponchel (*Leptidea duponcheli*), espèce méditerranéenne remarquable et très localisée de Piéridés, des régions montagneuses de moyenne altitude, en limite d'aire occidentale en région P.A.C.A.,
- L'Alexanor (*Papilio alexanor*), espèce déterminante et vulnérable de Papilionidés, peu abondante
- La Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*), Zygénidé déterminant assez rare et vulnérable, d'affinité méridionale et de répartition ouest-méditerranéenne
- La Zygène de la Vésubie (*Zygaena brizae vesubiana*), sous-espèce déterminante dite « vulnérable » de Zygénidés, endémique des Alpes du sud franco-italiennes, localisée en région P.A.C.A. à quelques stations situées dans les trois départements alpins (04, 05,06)
- L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), espèce remarquable d'Arctiidés, d'affinité méridionale, protégée au niveau européen
- La Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*), Lasiocampidé remarquable, menacée et en régression, localisée et jamais commune, protégée au niveau européen



### 3.2. Les continuités écologiques

L'intégration des continuités écologiques dans le SCoT des Paillons sous la forme de l'établissement d'une trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans le projet global d'aménagement du territoire. Il s'agit de croiser les enjeux écologiques avec les enjeux socio-économiques, en analysant notamment les interactions positives et négatives entre la biodiversité et les activités humaines présentes sur le territoire, afin de trouver le meilleur équilibre possible.

La TVB est un ensemble de continuités écologiques composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Elle comprend une composante verte (milieux naturels et semi-naturels terrestres) et une composante bleue (réseau aquatique et humide : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares...), qui forment un ensemble indissociable qui trouve notamment sa plus parfaite expression dans les zones humides et les végétations des bords de cours d'eau, et plus généralement dans les zones d'interface. Ainsi, la TVB vise à maintenir et à reconstituer un réseau de continuités écologiques permettant aux habitats et aux milieux naturels de fonctionner, et aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie. Elle permet d'œuvrer au maintien de la biodiversité du territoire des Paillons et des services rendus par les écosystèmes en apportant des réponses à la destruction et à la fragmentation des habitats naturels, en facilitant les déplacements et l'adaptation des espèces au changement climatique.

Les dispositions du code de l'environnement prévoient ainsi d'une part que la TVB est un réseau de continuités écologiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et d'autres documents, parmi lesquels les documents d'urbanisme (article R. 371-16), d'autre part que les documents d'urbanisme prennent en compte les SRCE (article L. 371-3) ; obligation rappelée par les dispositions du code de l'urbanisme s'agissant des SCoT (article L. 122-1-12) et des PLU (article L. 123-1-9). En outre, indépendamment de l'existence ou non d'un SRCE, les enjeux de préservation de la biodiversité, notamment à travers la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, doivent être intégrés au moment de l'élaboration ou de l'évolution d'un document d'urbanisme. En effet, la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques figurent parmi les objectifs fixés aux prévisions et décisions d'utilisation de l'espace des collectivités publiques dans l'article L. 110 du code de l'urbanisme. Et l'article L. 121-1 3° du code de l'urbanisme, qui constitue le socle juridique commun aux différents documents d'urbanisme, donne à ces derniers comme objectif propre la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Des dispositions spécifiques aux SCoT reprennent ensuite cet objectif (article L. 122-1-1 pour les SCoT), et le déclinent ensuite dans le projet d'aménagement et de développement durables (article L. 122-1-3 pour les SCoT) et le document d'orientation et d'objectifs des SCoT (article L. 122-1-5). Le préfet dispose également du pouvoir de conditionner le caractère exécutoire d'un SCoT à une prise en compte suffisante des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (article L. 122-11-1 pour les SCoT).

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région PACA est le document régional qui identifie la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) régionale. Ce nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014 et arrêté par le préfet de région le 26 novembre 2014.

L'identification des continuités écologiques suppose de déterminer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques terrestres et aquatiques du territoire des Paillons prenant en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région PACA avec lequel le SCoT doit être compatible et en cohérence avec les SCoT, puis de croiser ces éléments avec les menaces et obstacles pesant sur ces continuités. L'objectif est d'obtenir un maillage fonctionnel de milieux permettant le bon fonctionnement écologique des habitats naturels, ainsi que le cycle de vie et la circulation des espèces de faune et de flore sauvages, le SCoT définira ensuite des prescriptions/préconisations visant à préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques identifiées dans le cadre du D.O.O.

#### 3.2.1. L'identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité peuvent être identifiés à partir des zonages environnementaux existants (tout particulièrement les cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, zones relevant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, réserves biologiques, cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés, zones humides d'intérêt environnemental particulier) mais également sur la base d'autres espaces importants pour la biodiversité (sites Natura 2000, parcs naturels régionaux, sites classés, sites classés, bois et forêts classés comme forêt de protection...) qui

contribuent aux continuités écologiques à l'intérieur et à proximité du périmètre d'étude (cf. espaces listés dans le document-cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » prévu à l'article L. 371-2 du code de l'environnement).

Cette identification des réservoirs de biodiversité s'appuie sur le SRCE PACA notamment sur la fiche de caractérisation des réservoirs sur l'unité Préalpes de Nice-Grasse dans lequel est inscrit le pays des Paillons et suivant les espèces animales (espèces indicatrices) de cohérence nationale pour la TVB retenues en PACA pour ce schéma. Il est également tenu compte des objectifs fixés dans la révision du SDAGE 2016-2021 qui identifie pour les bassins versants :

- Un réservoir biologique correspondant au paillon de l'Escarène depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Paillon de Contes.
- Une Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour les anguilles sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

Dans le cas du périmètre du SCoT des Paillons et à sa périphérie immédiate, les réservoirs de biodiversité sont les suivants:

- L'ensemble des cours d'eau à écoulement permanent : Paillons de Contes, Paillons de l'Escarène, ruisseau de la Garde, ruisseau de l'Erbassière, ruisseau de Redebraus, ruisseau de Piguiera, ruisseau de la Pinéa, ruisseau de Launa, ruisseau le Riou, vallon de la Gravière, vallon de Barbari
- Les ensembles forestiers (forêts de conifères, forêts de feuillus et les forêts mélangées) identifiés dans les différentes ZNIEFF du territoire
- Les milieux semi-ouverts (landes et garrigues) également identifiés dans les différentes ZNIEFF du territoire
- Les milieux ouverts (pelouses sommitales) également identifiés dans les différentes ZNIEFF du territoire

Au regard des réservoirs de biodiversité (ci-dessus) et suivant les sous-trames correspondantes, les espèces animales (espèces indicatrices) de cohérence nationale pour la TVB retenues en PACA susceptibles d'être présentes sont les suivantes :

Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Forestières	Pélogyte ponctué	300 m
	La Couleuvre d'Esculape	500 m
	Le Cerf élaphe	30 km
	Le Murin de Bechstein	5 km
	Le Petit rhinolophe	10 km
	La Diane	5 km
	Le Nacré de la Filipendule	5 km
	L'Azuré du Serpolet	5 km
	L'Azuré du Baguenaudier	5 km
	Le Grillon écaillé	50 m

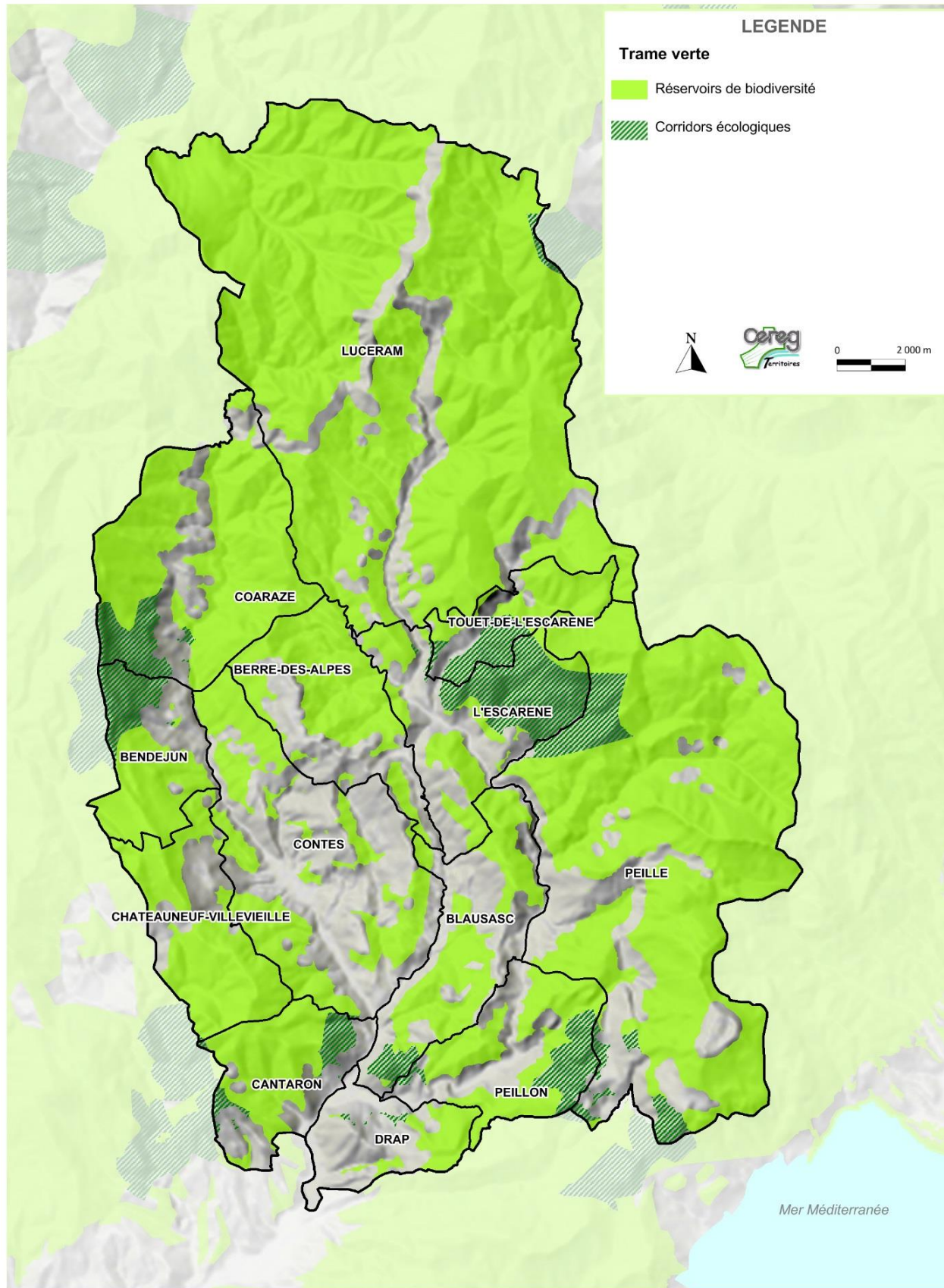
Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Milieux semi-ouverts (landes et garrigues)	Le Seps strié	?
	Le Lézard ocellé	500 m
	La Couleuvre d'Esculape	500 m
	Le Cerf élaphe	30 km
	Le Minioptère de Schreibers	30 km
	Le Grand rhinolophe	40 km
	La Chevêche d'Athéna	10 km
	La Pie-grièche méridionale	migratrice partielle
	L'Alouette lulu	?
	La Fauvette pitchou	?
	Le Bruant ortolan	4 km
	La Pie-grièche écorcheur	migratrice
	La Pie-grièche à poitrine rose	migratrice
	La Fauvette passerinette	migratrice
	La Fauvette orphée	migratrice
	La Diane	5 km
	Le Nacré de la Filipendule	5 km
	L'Azuré de la Luzerne	5 km
	L'Azuré du Serpolet	5 km
	L'Azuré du Baguenaudier	5 km
Le Grillon écailleux	50 m	
La Magicienne dentelée	2 km	

Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Zones humides	Le Pélobate cultripède	100 m
	Le Pélodyte ponctué	300 m
	La Cistude d'Europe	2 km
	La Couleuvre vipérine	150 m
	Le Murin de Capaccini	40 km
	La Lusciniole à moustaches	migratrice
	La Cisticole des joncs	?
	Le Bruant des roseaux	?
	L'Agrion blanchâtre	5 km
	La Decticelle des sables	1 km
	La Diane	5 km
	La Decticelle des ruisseaux	5 km

Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Milieux ouverts (pelouses sommitales)	Le Pélobate cultripède	100 m
	Le Pélodyte ponctué	300 m
	Le Seps strié	?
	Le Psammodrome d'Edwards	?
	Le Minioptère de Schreibers	30 km
	La Chevêche d'Athéna	10 km
	La Pie-grièche méridionale	migratrice partielle
	L'Alouette lulu	?
	L'Alouette calandre	?
	Le Moineau soulcie	10 km
	Le Pipit rousseline	migratrice
	L'Alouette calandrelle	migratrice
	Le Bruant ortolan	4 km
	La Pie-grièche écorcheur	migratrice
	La Pie-grièche à poitrine rose	migratrice
	Le Traquet oreillard	migratrice
	La Fauvette à lunettes	migratrice
	La Decticelle des sables	1 km
	La Diane	5 km
	L'Azuré de la Luzerne	5 km
	L'Azuré du Serpolet	5 km
	L'Hespérie de la Ballote	5 km
	Le Criquet des grouettes	1 km
	L'Arcyptère bariolée	500 m
	L'OEdipode framboisine	5 km
	La Magicienne dentelée	2 km

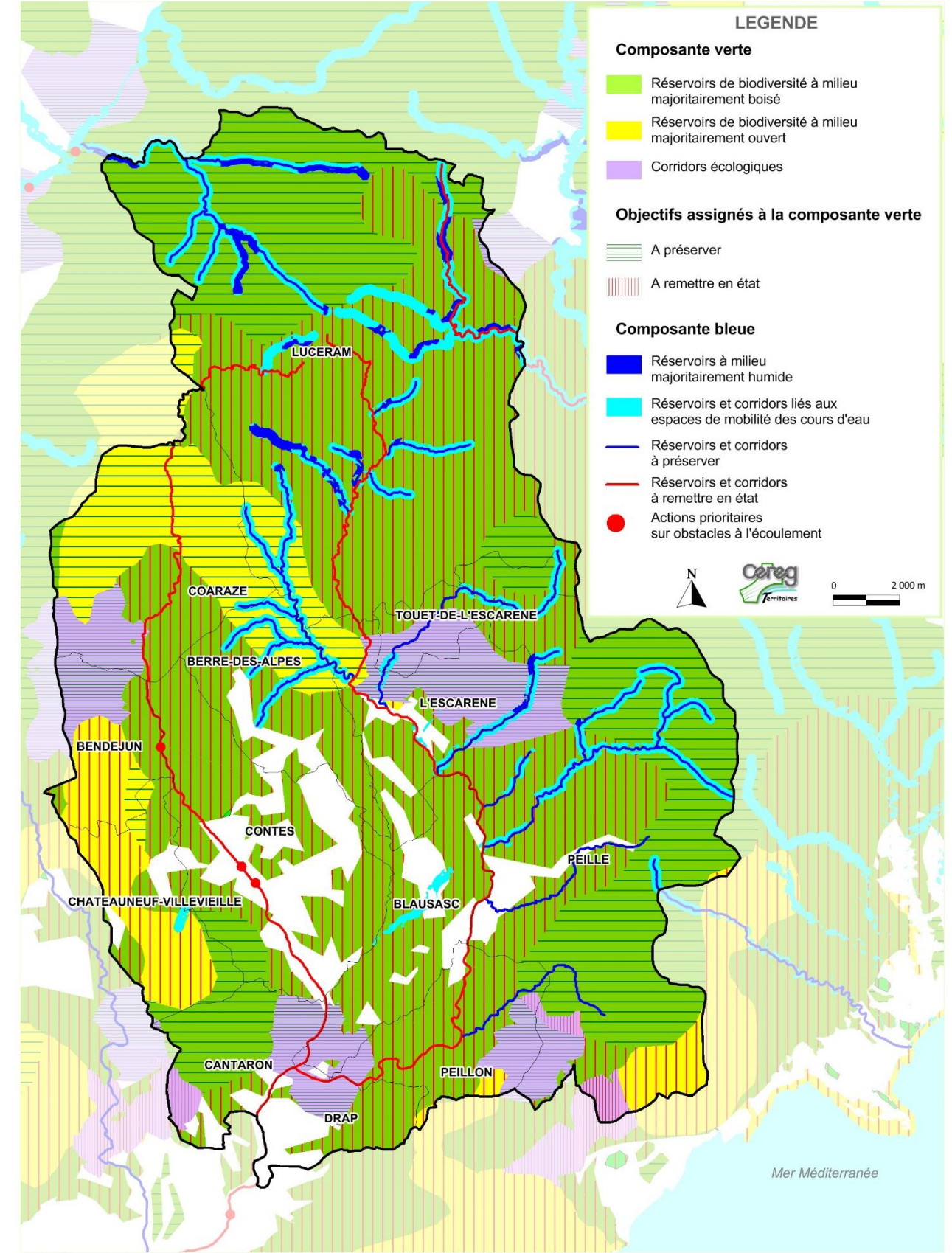
Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Cours d'eau	La Cistude d'Europe	2 km
	La Couleuvre vipérine	150 m
	Le Castor d'Eurasie	5 km
	Le Murin de Capaccini	40 km
	La Cisticole des joncs	?
	L'Anguille européenne	migratrice
	L'Écrevisse à pattes blanches	200 m
	Le Barbeau méridional	10 km
	La Truite fario	25 km
	Le Blageon	10 km
	Le Caloptéryx hémorroïdal	5 km
	L'Agrion blanchâtre	5 km
	L'Agrion bleuissant	5 km
	L'Agrion de Mercure	5 km
	Le Cordulégastre annelé	5 km
	Le Tridactyle panaché	100 m

Trame verte du SRCE PACA adaptée à l'échelle du SCoT



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - BD SRCE DREAL PACA modifiée par Cereg Territoires

Trame verte et bleue SRCE PACA



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - BD SRCE DREAL PACA

### 3.3. Le patrimoine architectural

#### 3.3.1. Les monuments historiques

La loi du 31 décembre 1913 protège "les immeubles dont la construction présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public" ; ils peuvent être protégés en partie ou dans leur totalité. Les critères qui président à la protection peuvent être d'ordre archéologique, architectural, historique, ethnologique. En outre, la loi de 1913 modifiée par la loi du 25 février 1943 a prévu la création d'un périmètre de protection de 500 mètres autour de tout monument historique, la loi du 21 juillet 1962 prévoit qu'à titre exceptionnel ce périmètre peut être étendu à plus de 500 mètres. La protection au titre des monuments historiques, en application de la loi du 31 décembre 1913, recouvre deux mesures juridiques : le classement parmi les Monuments Historiques et l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Le classement (CLMH) concerne des édifices d'intérêt public, l'inscription (INSMH), s'adresse aux édifices dont l'intérêt n'est pas suffisant pour justifier le classement. Le classement fait l'objet d'un arrêté ministériel après avis de la commission supérieure. L'inscription fait l'objet d'un arrêté préfectoral après avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

On recense dix-sept immeubles protégés au titre des monuments historiques sur le Pays des Paillons (neuf inscrits et sept classés).

Communes	Immeubles inscrits	Immeubles classés
Contes	Site de l'ancienne forge Eglise	Fontaine publique
Châteauneuf Villevieille	Eglise	
L'Escarène		Eglise
Lucéram	Chapelle des Pénitents noirs Maison (fenêtre) Château (restes)	Eglise Ste Marguerite Chapelle St Grat Chapelle ND du Bon Coeur
Peille	Place Lascaris Eglise de la Tore	
Peillon	Fontaine publique	Chapelle des Pénitents blanc
Coaraze		Chapelle Saint-Sébastien

On trouvera ci-après le détail des immeubles inscrits au titre des monuments historiques.

#### Contes

- Site de l'ancienne forge – Ensemble des moulins de La Laouza (moulin à huile avec dispositifs et mécanismes) Construit dans la première moitié du 19ème siècle – Propriété de la commune – Inscrit par arrêté du 29 décembre 1992
- Eglise : Construite dans la deuxième moitié du 16ème siècle – propriété de la commune – Inscrit par arrêté du 1er juin 1944

#### Châteauneuf Villevieille

- Eglise : Construite entre le 12ème et le 18ème siècle – Propriété de la commune – inscription par arrêté du 3 février 1928

#### Lucéram

- Le château (restes) : L'époque de construction est du 12ème au 13ème siècle - Propriété de la commune – Inscrit par arrêté du 28 février 1927
- La chapelle Saint Pierre ou Chapelle des Pénitents Noirs : Protection du décor intérieur – Construction entre le 16ème et le quatrième quart du 18ème siècle – Propriété de la commune – Inscription de la chapelle en totalité par arrêté du 12 décembre 2005
- La fenêtre d'une maison rue de la Placette datant du 13ème siècle – propriété privée – inscrit le 21 octobre 1932

#### Peille

- Place Lascaris : L'inscription concerne la place elle-même mais également la loge à colonnes à gauche et la façade de l'ancien palais des consuls à droite – le tout date du 12ème siècle – propriété de la commune et propriété privée- inscription par arrêté du 30 septembre 1942
- Eglise de la Torre : Construite entre le 12ème et le 18ème siècle – Propriété de la commune – inscription par arrêté du 22 juillet 1925

#### Peillon

- La fontaine publique : Propriété de la commune – Inscription par arrêté du 22 décembre 1941

#### Coaraze

- La chapelle Saint-Sébastien du 16e siècle est classée aux monuments historiques par arrêté du 21 février 2001.

#### 3.3.2. Les zones de protection du patrimoine architectural et urbain – les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Pour affiner la notion des "abords" de monuments historiques, la loi du 7 janvier 1983 dispose en son article 70 : "sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans des quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique". La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) constitue un outil de protection particulièrement adapté aux communes rurales. Elle permet en effet à la commune :

- d'identifier, à l'échelle de l'ensemble de son territoire, ce qui constitue son patrimoine et ses paysages : silhouette du village, monuments, ensembles bâtis, espaces publics, petits édifices ruraux, vestiges archéologiques, sites et paysages, plantations et boisements, cheminements, etc.,
- de définir un projet global de protection et de mise en valeur.

La ZPPAUP détermine un périmètre et des modalités de protection adaptés aux caractéristiques du patrimoine local. A l'intérieur de ce périmètre, elle suspend les effets des sites inscrits ainsi que la servitude de protection des abords des monuments historiques (servitude des 500 mètres). Elle ne supprime pas les effets du classement d'un site.

Le 12 juillet 2010, suite à la promulgation de la loi dite Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). L'AVAP est élaborée selon les mêmes principes que la ZPPAUP. A l'initiative de la commune, fondée sur un diagnostic partagé, elle fait l'objet de trois documents : un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. Les objectifs du développement durable et l'intégration des problématiques énergétiques sont renforcés.

Il n'y a pas de ZPPAUP-AVAP sur le territoire du Pays des Paillons.

### 3.3.3. Les sites naturels classés ou inscrits

Dans le Pays des Paillons, trois sites sont protégés au titre de l'inventaire des sites présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. (Art L 341-1 et suivants du code de l'environnement (ex loi du 2 mai 1930). L'inscription d'un site à l'inventaire s'effectue à l'initiative de l'Etat (DIREN) ou de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. Le classement est ensuite prononcé par arrêté ministériel.

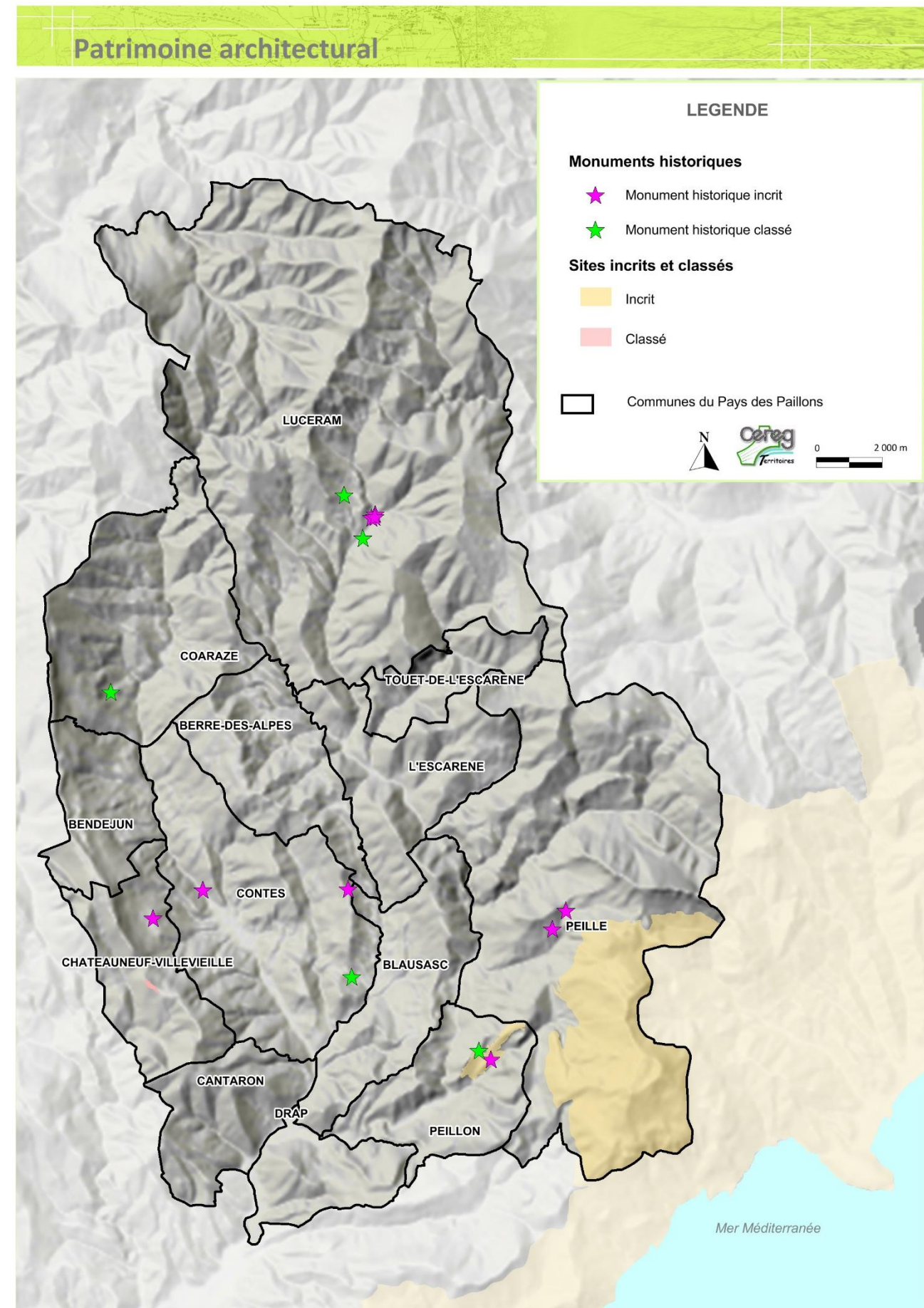
L'objectif de la protection est le maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales qui ont motivé le classement.

Les sites protégés à ce titre sur le Pays des Paillons sont :

- Les ruines de l'ancien village et du château féodal à Châteauneuf-Villevieille qui a fait l'objet d'un classement par arrêté ministériel
- Le village de Peillon et ses abords, qui est simplement inscrit (et non classé)
- Le littoral de Nice à Menton (qui concerne Peille), qui est simplement inscrit (et non classé)

#### Enjeux

Le patrimoine naturel, la biodiversité, le patrimoine architectural participent largement de l'attractivité du territoire des Paillons. Ils constituent un patrimoine commun et des éléments identitaires forts pour la population locale. La forte naturalité du territoire participe à la qualité du cadre de vie, au calme et à la récréation. La biodiversité contribue à la qualité esthétique des paysages et à l'identité du territoire. L'agriculture même si elle représente une très faible part aujourd'hui de l'occupation du sol contribue également à la diversité des paysages, notamment grâce au système de restanques plantées d'oliviers. Les espaces de nature permettent la pratique d'activités de loisirs et de tourisme : randonnées, chasse, pêche. Leur présence contribue à la santé des habitants.



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - Sites Inscrits et classés DREAL PACA

## 4. LE PAYSAGE

### 4.1. Les grands ensembles paysagers

Situé dans le département des Alpes-Maritimes, le Pays des Paillons constitue un ensemble particulier dans l'ensemble des familles paysagères du Sud-Est. Ces milieux méditerranéens sont caractérisés par une extrême diversité des paysages. Cette diversité est particulièrement importante dans les Alpes-Maritimes par la présence proche d'entités géographiques particulières (la mer et la montagne, les cours d'eau), par la structure géologique de l'arc alpin, sur un espace historiquement façonné par les conflits et les échanges.

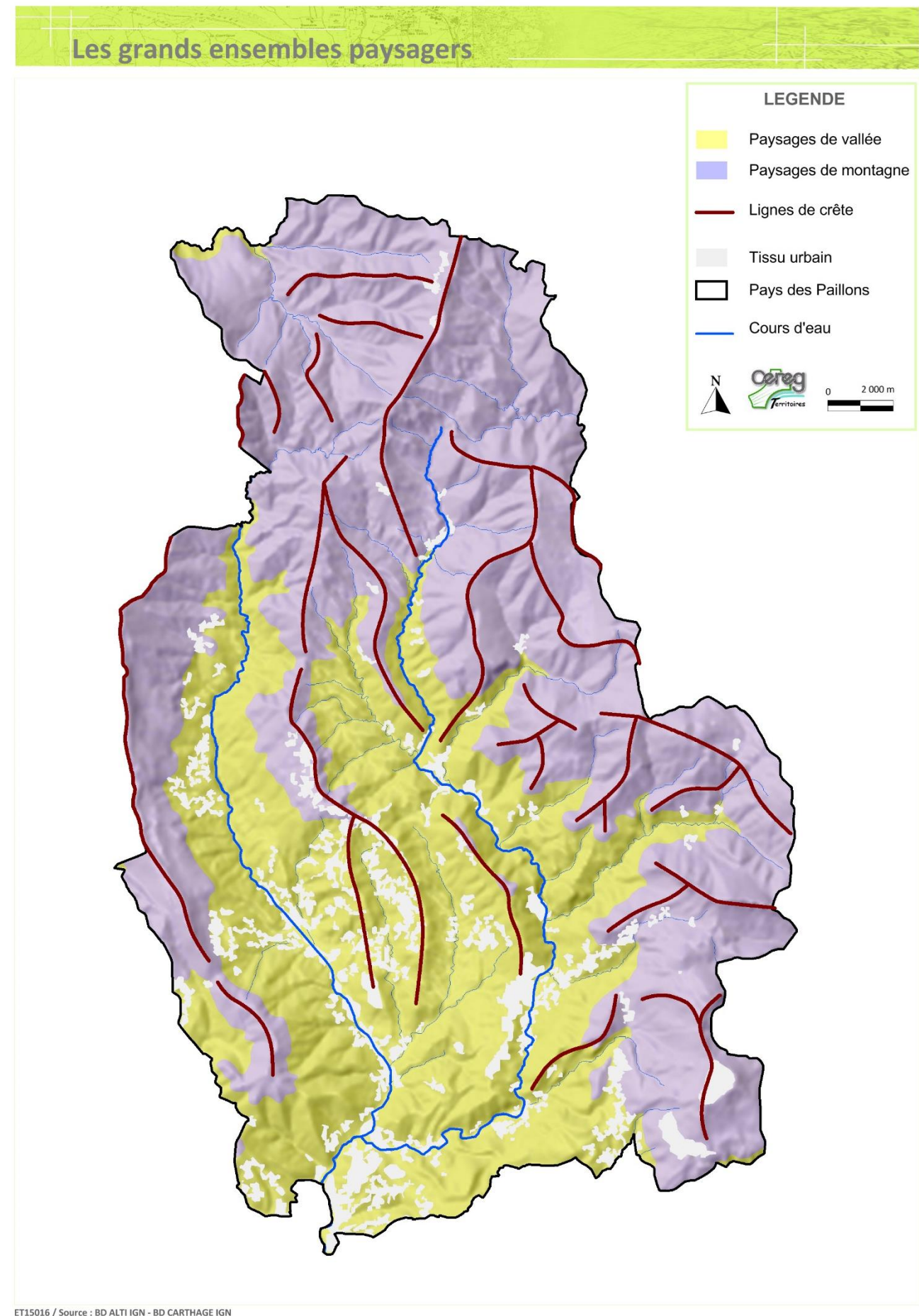
Sur ce territoire, les dénivelés importants, les vallées, la géomorphologie, les cours d'eau et l'action anthropique ont permis l'identification de grandes familles paysagères contrastées et cohérentes. Le territoire du Pays des Paillons, qui appartient majoritairement à la famille des Préalpes niçoises (Bassin des Paillons), la commune de Lucéram appartenant aussi à celle du Bas des Vallées (La basse Vésubie), se trouve en continuité de plusieurs familles paysagères :

- Les « Sommets Alpains » se déploient au nord, dans son prolongement topographique avec des sommets culminant à 3 143m au Gélas. Ces hauts sommets forment une crête dorsale dans un paysage rude, minéral où le climat montagnard est tempéré par la proximité de la mer. La présence humaine est peu sensible, à l'exception des bâtiments d'élevage et des sentiers de randonnée.
- La basse Vallée du Var, à l'Ouest montre par contre un espace où l'activité anthropique forte a façonné un paysage urbanisé sur les versants, qui se déplace dans le creux de la vallée, en concurrence avec les cours d'eau et l'agriculture.
- Au sud, la famille « Sous les Corniches » se structure sur un axe est/ouest le long du littoral, par le cumul des voies et modes de circulation. L'urbanisation ancienne perchée est devenue portuaire pour ensuite s'étendre en bord de mer puis sur les versants des collines.
- L'Est, la Vallée de la Roya s'organise sur un axe nord/sud, sur un relief rude aux pentes escarpées.
- Le verrou de la Mescla, en lisière du territoire du Pays des Paillons, constitue dans ce paysage de crêtes escarpées et de pentes abruptes, un espace de jonction. Les gorges et les défilés étroits surplombent la route et sont peu propices aux établissements humains. Ce paysage fermé par les falaises assume sa fonction de porte d'entrée de la montagne.
- Le Bas des Vallées est un ensemble de vallées étroites, soumises à l'influence maritime avec des terrasses d'oliviers entourant des villages perchés.

La famille des Préalpes niçoises est marquée par un relief prononcé, des torrents capricieux et des versants structurés en terrasses. Dans les Préalpes niçoises, le Bassin des Paillons est déterminé par :

- Des vallées encaissées, à la géologie chahutée, creusée par des cours d'eau entre le Mont Chauve et le Mont Agel
- Un fleuve à plusieurs branches aux crues brutales, peu à peu corseté et endigué
- Des pentes abruptes aménagées en terrasses puis gagnées par les pinèdes
- Des versants instables à végétation dégradée
- Une pression urbaine venant du Sud et remontant dans les vallées

Plus précisément, le contexte montagnard du Pays des Paillons, ainsi que les rivières, déterminent trois entités paysagères très fortes, identifiées par l'altitude et l'occupation des sols, qui se déclinent en formes d'urbanisation et espaces végétalisés.



## 4.2. Les crêtes et sommets

Le Pays des Paillons est structuré par deux principales lignes de crêtes orientées Nord / Sud qui s'incurvent vers l'Est. Ces lignes de crêtes traduisent une certaine continuité topographique entre crêtes, cimes et cols, qui produisent un alignement de sommets. Sur ces lignes de crêtes, le Pays des Paillons porte certaines singularités : les villages perchés sur des pitons rocheux constituent des entités spécifiques par leur forme spatiale et par leur conservation.

Ces localisations sont stratégiques en termes de qualité paysagère car elles sont très visibles sur le territoire et ouvrent des panoramas impressionnants. Cette situation, contrainte par une accessibilité limitée et des disponibilités foncières extrêmement réduites, détermine des marges de manœuvre étroites quant à l'évolution de ces sites, dans l'optique d'un développement durable.

## 4.3. Les vallées

Ce sont des vallées étroites bordées par des versants abrupts et situées à une altitude moyenne comprise entre 90m et 600m. Les routes longent les côtés de la vallée en bas de pente. La structure urbaine se déploie en fond de vallée en suivant la route ou occupe le flanc des collines, dans le prolongement du cours du Paillon. La pression de l'urbanisation a produit, par endroit, des espaces banalisés où l'habitat diffus s'étale sur les versants. L'urbanisation qui se développe en fond de vallée contribue à augmenter les surfaces imperméabilisées et, par conséquent, le volume des eaux de ruissellement qui se déversent dans le Paillon.

Le paysage agricole est bien visible sur les versants : les terrasses des oliveraies sont gagnées par les pinèdes lorsqu'elles ne sont plus entretenues et les replats sont utilisés pour le maraîchage. Les boisements situés sur les hauts des versants ou au-dessus des terrasses sont constitués de feuillus (chênes verts, chênes pubescents) et de conifères (pins d'Alep et pins maritimes) qui composent une végétation dégradée sur des sols pauvres et fragiles.

## 4.4. Les montagnes

Le secteur montagnard s'étage entre 600m et 1600m sur des terres froides, enneigées en hiver. L'urbanisation se concentre en fond de vallée ou s'étire le long des routes qui serpentent à flanc de coteaux, en utilisant les replats du terrain. La localisation de l'urbanisation sur les hauts versants est l'occasion d'une ouverture paysagère, même si les centres-bourgs sont étroits avec un réseau de voirie peu adapté aux modes de circulation actuels.

Lorsque l'altitude le permet, les terrasses oléicoles occupent les versants à faible pente. Sur les espaces les plus hauts, les surfaces herbagères et quelques fermes isolées témoignent de la vitalité de l'activité agricole. Les boisements sont composés de hêtres et de sapins.

### Enjeux

*Les entités paysagères du Pays des Paillons, bien que toutes différentes et contrastées, sont confrontées aux mêmes problématiques. L'exiguïté du site et les disponibilités foncières réduites contraignent le développement urbain et obligent à des choix clairement définis en termes de positionnement du Pays des Paillons par rapport à la conurbation azurienne, de modes de développement économique et spatial et de typologies d'habitat. Les fragilités du territoire (topographie, activité agricole en déclin) accentuent cette nécessité, pour conserver et entretenir ses qualités paysagères.*

## 5. LA GESTION DE L'EAU

La disponibilité immédiate de la ressource en eau superficielle, sur le territoire des Paillons, n'est pas constante en raison du caractère torrentiel des cours d'eau : en été, l'étiage est faible et les sources ont des débits très variables. Par contre, cette ressource en eau est importante au sein des nappes profondes. Ces eaux souterraines proviennent de l'infiltration des eaux de pluie qui s'accumulent lorsqu'elles rencontrent une couche imperméable, pour former un réservoir d'eau souterraine (aquifère). Cet aquifère chemine sur la nappe imperméable en suivant les pentes et en fonction de la présence de failles géologiques.

La gestion durable de cette ressource nécessite de :

- Connaître les volumes d'eau disponibles au sein des aquifères, les capacités de recharge de ceux-ci et leur perméabilité
- Comprendre les circulations d'eau et les communications entre aquifères (afin de prévoir les incidences des captages les uns sur les autres, sur leurs débits et ceux des cours d'eau voisins)
- Veiller à la qualité des eaux superficielles et contrôler des rejets susceptibles de s'infiltrer dans les couches perméables et d'atteindre les aquifères

### 5.1. Les prélèvements d'eau

Les prélèvements sur les ressources locales proviennent essentiellement des ressources en eau souterraine par captages sur des sources ou par pompages sur des forages profonds. La problématique du partage de cette ressource est très actuelle. Les réservoirs karstiques du Jurassique, qui recèlent les ressources les plus importantes, sont fortement sollicités, et leurs impluviums requièrent une protection stricte pour préserver l'avenir. Cet aquifère est classé comme « ressource patrimoniale à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs » par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

### 5.1.1. Les prélèvements sur les ressources en eaux souterraines

Les prélèvements sur la ressource en eaux souterraines s'effectuent suivant deux formes.

#### 5.1.1.1. Les prélèvements à partir des sources

Ces prélèvements sont relativement nombreux et concernent prioritairement les réservoirs karstiques du Secondaire.

Prélèvements par les communes à partir des sources		
Dénomination de la source	commune	Réservoir hydrogéologique
Maïre	Contes	Tertiaire –Oligocène - grés
Pontet	Contes	Tertiaire –Oligocène- grés
Malbosquet	Berre les Alpes	Tertiaire – Eocène - calcaire
La Para	Lucéram	Tertiaire – Eocène - calcaire
Fousse de Lucéram	Lucéram	Tertiaire – Eocène - calcaire
Du village	Touët de l'Escarène	Tertiaire – Eocène - calcaire
Juspine	Peille	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Val de Ville	Peille	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
La Gorra	Peille	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Sciargeous	Bendejun	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Tunnel de Braus	L'Escarène	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Jonquier	Cantaron	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Pastorelli	Cantaron	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Bermondi	Cantaron	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Sainte-Philomène	Cantaron	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
La Sagna	Drap	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Font de Cristal	Drap	Secondaire – Crétacé sup – calcaire et marno-calcaire
Barma	Touët de l'Escarène	Secondaire - Jurassique - calcaire
Tordo	Touët de l'Escarène	Secondaire - Jurassique - calcaire
Santa Augusta	Peille	Secondaire - Jurassique - calcaire
Sainte-Thècle	Peillon	Secondaire - Jurassique - calcaire
Coaraze	?	

#### 5.1.1.2. Les prélèvements à partir des forages et des puits

Les prélèvements à partir des forages et des puits sont nettement moins nombreux et concernent indifféremment les réservoirs.

Prélèvements des communes à partir de puits ou forages		
Dénomination du puit ou forage	commune	Réservoir hydrogéologique
Forage de la Rua	Peillon	Nappe alluviale
Drainage des prés	Peillon	Nappe alluviale
Drainage de Mazues	Peillon	Nappe alluviale
Puits du Plan de Rimont	Drap	Nappe alluviale
Forage des tennis	Lucéram	Nappe oligocène
Forage du Pilon	Contes	Nappe éocène
Forage de la Sagna	Plusieurs communes	Nappe jurassique
Forage des Vernes	Drap	Nappe jurassique
?	Coaraze	

### 5.1.2. Les prélèvements sur les ressources en eaux superficielles

Il existe également un certain nombre de prélèvements dans les cours d'eau, essentiellement pour l'arrosage des jardins et pour de la petite irrigation de petites propriétés maraichères. Ces prélèvements ne font pas l'objet d'un inventaire ni d'un suivi.

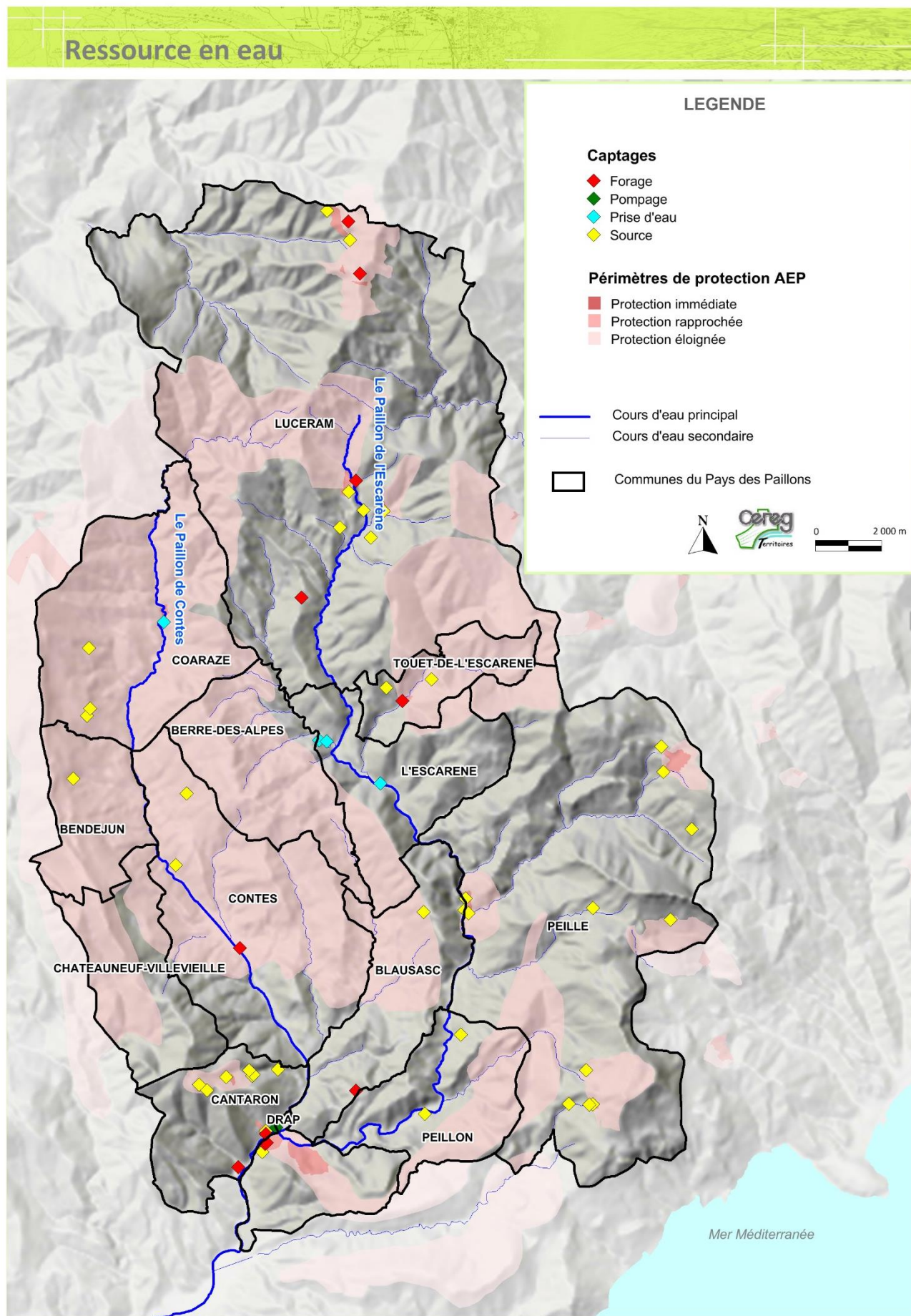
Les prélèvements d'eaux de surface			
Communes	Usages	Gestionnaire	localisation
Contes	irrigation	Syndicat des arrosants	Amont du village
	moulin	commune	Entrée village
L'Escarène	irrigation	Syndicat des Prés inf.	Ruisseau de Redebras
	irrigation	Syndicat des Prés sup.	Amont sur commune
	Réserve pompiers	Commune	Confluence Redebras de Lucéram
Blausasc	irrigation	Syndicat des arrosants Peillon	Amont rive droite du Pont de La Grave
Peillon	irrigation		Seuil de Bausset
	irrigation		Pont amont de la pénétrante
Peille	arrosage	Syndicat des arrosants de la Grave	Pont aval de la pénétrante
			Sorties des Gorges de l'Escarène
Drap	irrigation	Syndicat des arrosants	Pont amont de la pénétrante
	irrigation	Syndicat des arrosants	Pont aval de la pénétrante
Coaraze			

### 5.1.3. Les périmètres de protection des eaux potables

On recense sur le territoire des Paillons, 12 captages d'alimentation en eaux potables faisant l'objet de périmètre de protection des eaux contre les pollutions.

Les captages détenant des périmètres de protection sur le territoire du pays des Paillons	
Dénomination du captage	Commune concernée par le captage
Sciargeous, Peïra, forage du Pilon, forage de la Sagna, forage des Vernes	Bendejun
Forage du Pilon	Berre les Alpes
Forage du Pilon, forage de la Sagna	Blausasc
Forage de la Sagna	Cantaron
Forage du Pilon, forage de la Sagna, Forage des Vernes	Châteauneuf-Villevieille
Jouncas, Lambrusque, Terron, prise d'eau des moulins, Peïra, forage du pilon, forage de la Sagna	Coaraze
Forage du pilon, forage de la Sagna	Contes
Forage de la Sagna, Forage des Vernes	Drap
Forage du pilon	L'Escarène
Forage Peïra cava	Lucéram
Forage de la Sagna, Forage des Vernes	Peille
Forage de la Sagna, Forage des Vernes	Peillon





ET15016 / Source : BD ALTI IGN - BD CARTHAGE IGN - AEP DDEA 06

### 5.1.4. La gestion de la ressource en eau

Cette gestion de la ressource en eau est assurée par les communes directement ou bien par le Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN) qui a en charge les travaux et la gestion des réseaux d'eaux potables pour de nombreuses communes du territoire du SCoT. Parmi elles plusieurs ont transféré leur compétence eaux potables au SILCEN : Berre les Alpes, Blausasc, Châteauneuf-Villevieille et Contes. Ce syndicat assure également la distribution d'eau potable pour certains quartiers sur les communes de Cantaron, l'Escarène et Peillon. Enfin, il délivre de l'eau en gros, au titre de secours, aux communes de Cantaron, Contes, Drap, l'Escarène et Peillon. Les communes de Coaraze, Drap, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët de L'Escarène ont gardé la gestion de leurs eaux potables.

Le service d'eau potable du SILCEN dessert près de 11000 habitants, soit un peu moins de la moitié des habitants du Pays des Paillons. L'alimentation s'effectue, à partir de la station de la Sagna, alimentée par une nappe karstique profonde. Il est ainsi prélevé annuellement de l'ordre de 900000 m<sup>3</sup>/an (2013) pour 4125 abonnés. La commune de Cantaron s'est engagée dans la création d'un forage dans l'aquifère karstique jurassique sous la vallée du Paillon et d'un nouveau réseau d'adduction qui permettront d'assurer un approvisionnement indépendant. L'enquête publique a été prescrite du 20 avril au 22 mai 2015. La capacité demandée est de 500m<sup>3</sup>/jour sur une capacité exploitable de 10 000 m<sup>3</sup>/jour.

#### Enjeux :

*Si aujourd'hui, les ressources sont suffisantes, il convient d'anticiper les tendances à venir dont certaines se font déjà jour : essor démographique, effet du changement climatique, pression plus forte sur la ressource, conflits d'usages, etc. comme le montre, la carte ci-contre, une part importante du territoire s'inscrit dans les périmètres de protection des captages AEP en lien avec l'extension significative mais aussi la vulnérabilité des réservoirs aquifères aux pollutions. Le développement d'une politique ambitieuse de maîtrise de la demande en eau potable, notamment auprès des acteurs collectifs et économiques est évoqué dans le SOURCE. (Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau de PACA). De même, ce schéma envisage l'amélioration des infrastructures d'assainissement et la lutte contre les pollutions diffuses pour une reconquête de la qualité des ressources en eau superficielles mais également souterraines. Cela passe enfin par une meilleure connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème : échanges cours d'eau/nappe alluvial/karst qui fait défaut actuellement.*

## 5.2. L'assainissement

### 5.2.1. Les rejets d'assainissement urbain

Les principales zones urbanisées des communes du Pays des Paillons sont raccordées à des réseaux d'assainissement collectifs aboutissant à des stations d'épuration. Seule Touët-de-l'Escarène ne fait pour le moment l'objet d'aucun raccordement. Les eaux usées se déversent dans le Paillon de l'Escarène via un vallon affluent.

Raccordement aux réseaux d'assainissement collectif des communes du Pays des Paillons				
Commune	Raccordement	Capacité de traitement	Quantité de pollution entrante	Conformité en performance de la STEP <sup>2</sup>
Bendejun	STEP intercommunale de Drap	Cf. Drap	13833 Eh	non
Berre les Alpes	STEP communale	800 Eh	700 E	non
Blausasc	2 STEP communales du quartier de la Pointe à la STEP intercommunale de Drap	Step village : 800 Eh Step Pallarea : 50 Eh	466 Eh	oui
Cantaron	STEP intercommunale de Drap	Cf. Drap	13833 Eh	non
Châteauneuf-Villevieille	STEP intercommunale de Drap	Cf. Drap	13833 Eh	non
Coaraze	STEP communale	1000Eh	294 Eh	non
Contes	STEP intercommunale de Drap	Cf. Drap	13833 Eh	non
Drap	STEP intercommunale de Drap	20000 Eh		non
L'Escarène	STEP communale	2500 Eh	2815 Eh	oui
Lucéram	STEP communale	1000 Eh	700 Eh	non
Peille	STEP communale et du quartier de la Grave à la STEP de Drap	2000 Eh	666 Eh	oui
Peillon	STEP intercommunale de Drap	Cf. Drap	13833 Eh	non
Touët de l'Escarène	Pas de STEP	-	-	-

Au total, la capacité générale de traitement des eaux usées se situe autour de 29000 équivalent-habitants par an pour une production moyenne annuelle de pollution entrante dans les différentes stations d'épuration de 20000 équivalent-habitant. De nombreuses stations d'épuration ne sont pas conformes à la réglementation pour l'abattement de la pollution.

### 5.2.2. L'assainissement autonome

Un certain nombre de communes du pays des Paillons ont transféré leur compétence sur l'assainissement non collectif au SILCEN, il s'agit de : Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, Drap, l'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et enfin Touët l'Escarène. Coarazea intégré il y a peu de temps à la communauté de communes des Paillons. Depuis Mai 2014 et dans l'attente de l'adhésion de la commune de Coaraze au SILCEN au titre de la compétence « Assainissement Non Collectif », le service du SPANC intervient sur le territoire de cette commune dans le cadre d'une convention de prestation de service provisoire.

Le rapport annuel de 2014 montre que le nombre d'habitants desservis par de l'assainissement non collectif s'élève à environ 8 482 habitants. Cela représente environ 35% des habitants pour un nombre d'installations d'assainissement non collectif de 3393 installations. Aucune commune ne détient actuellement un zonage terminé de l'assainissement non collectif (approuvé par délibération après enquête publique). Jusqu'en 2014, le SPANC a contrôlé au total 2913 installations soit 85% des installations. Il ressort que seulement 40% des installations sont conformes à la réglementation.

Ainsi sur les 60% d'installations non conforme, près de 23% d'entre elles portent atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes.

communes	Installations recensées	Installations contrôlées	Réhabilitation inutile	Réhabilitation différée	Réhabilitation urgente	Diagnostic non réalisé
Bendejun	64	56	26	8	22	8
Berre les Alpes	410	321	149	85	87	89
Blausasc	173	150	48	86	16	23
Cantaron	255	218	110	65	43	37
Châteauneuf-Villevieille	105	93	43	28	22	15
Contes	737	654	22	264	168	83
Drap	204	175	54	90	31	29
L'Escarène	338	305	116	115	74	33
Lucéram	310	284	94	113	77	26
Peille	668	548	240	211	97	120
Peillon	81	75	37	28	10	6
Touët de l'Escarène	48	34	12	4	18	14
<b>Total</b>	<b>3393</b>	<b>2913</b>	<b>1151</b>	<b>1097</b>	<b>665</b>	<b>480</b>

### 5.2.3. Les rejets d'assainissement pluvial

Les rejets diffus provenant du ruissellement pluvial proviennent essentiellement des zones d'activités qui bordent les Paillons. Le diagnostic du Contrat de rivière identifie :

- rejets industriels diffus de la zone industrielle de Contes et de la zone d'activités de Drap
- rejets industriels traités et recensés : moulin à Contes et l'entreprise Prodecom à Contes

### 5.2.4. La gestion de l'assainissement

Cette gestion de l'assainissement est également assurée par le Syndicat Intercommunal des Cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN) qui a en charge les travaux et la gestion des réseaux d'eaux usées pour de nombreuses communes du territoire du SCoT : Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët de L'Escarène.

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées a en charge la gestion de la station d'épuration de Drap qui collecte les eaux usées de la commune mais également tout ou partie des eaux usées de Bendejun, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Contes, Peille et Peillon.

Pour ce qui concerne Coaraze,

Enjeux :

La situation de l'assainissement reste encore préoccupante sur le territoire malgré de significatives améliorations ces dernières années. Le développement du territoire sera largement conditionné par la capacité des collectivités à prendre en charge une collecte et un traitement des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur. Cet enjeu est d'autant plus fort sur le Pays des Paillons que l'eau est sur ce territoire une ressource patrimoniale d'intérêt régional, qu'il s'agit d'une ressource vulnérable aux pollutions, sensibles aux variabilités climatiques.

<sup>2</sup> Source Eau France Agence de bassin Rhône Méditerranée 2013.

## 5.3. Les pollutions d'origine agricole et industrielle

### 5.3.1. La pollution agricole

Jusqu'à la fin des années 1950, le bassin versant des Paillons a été la principale zone d'approvisionnement de la ville de Nice en produits agricoles. Aujourd'hui, cette activité a fortement régressé au point d'être quasiment inexistante et ne génère plus de pollution des eaux à l'exception de quelques moulins. En effet, sur le bassin versant des Paillons, des moulins sont toujours en exploitation (communes de Peille, Peillon, Contes), pouvant être à l'origine d'un fort apport de Matières Organiques (marginées) dans le Paillon, et de façon saisonnière (de novembre à février mars). **A compléter.**

### 5.3.2. La pollution industrielle

Concernant les pollutions industrielles, elles ont fortement diminué depuis les années 80. Cette diminution est due aux décrets d'applications de la loi 76 629 du 10 juillet 1976 (installations classées) relative à la protection de la nature (repris dans le Code de l'Environnement). Par ailleurs, les activités industrielles sur le secteur sont réduites. A l'exception des carrières, il s'agit de petites activités de type artisanale implantées dans la plaine alluviale notamment sur le Paillon de Contes et au droit de Drap-Cantaron.

La base de données relative à l'inventaire des sites industriels et activités de services<sup>3</sup> identifie sur le territoire des Paillons 11 sites et ou sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventifs ou curatifs.

inventaire des sites industriels et activités de services sur le périmètre du SCoT des Paillons				
Identifiant	Commune	dénomination	Etat des connaissances	Etat d'occupation des sols
PAC0603978	Lucéram	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets	Four incinérateur des ordures ménagères	Activité terminée
PAC0603411	Lucéram	Desserte de carburant	affinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale spécialisé	Activité terminée
PAC0603806	L'Escarène	Dépôt de fuel oil domestique pour la vente	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale	Activité terminée
PAC0602605	Contes	Desserte de carburant	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale	En activité
PAC0600452	Blausasc	Usine à chaux et ciments Portland	Fabrication de ciment, chaux et plâtre	En activité
PAC0600663	Blausasc	Fabrication d'acétylène	Fabrication de produits explosifs et inflammables	Activité terminée
PAC0604239	Peillon	Atelier de transformation du polyéthylène	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Activité terminée
PAC0602827	Drap	Serrurerie	Fabrication de coutellerie	En activité
PAC0603871	Peillon	Desserte de carburant	affinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale	Activité terminée
PAC0604232	Drap	Serrurerie	Fabrication de coutellerie	en activité
PAC0604331	Drap	dépôt d'hydrocarbures	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérale	en activité

#### Enjeux :

Les pollutions d'origine agricole et industrielle sont relativement limitées sur le territoire. Il n'en demeure pas moins que compte tenu de l'importance des ressources en eau et de leur vulnérabilité, une attention forte doit être portée dans le cas d'un développement futur de ces activités, à la gestion des eaux pluviales, à l'usage de produits potentiellement polluants et à leur traitement.

<sup>3</sup> www.basias.brgm.fr

## 6. L'ENERGIE

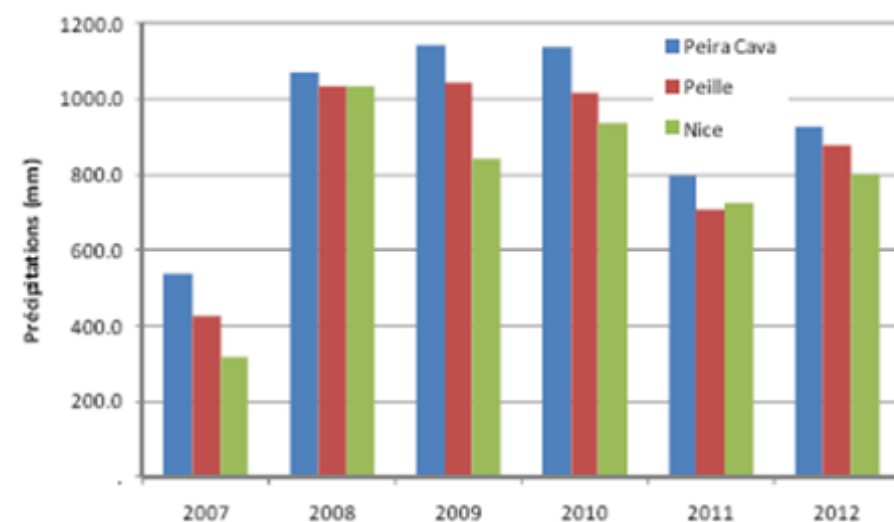
### 6.1. Le climat du territoire

Le climat méditerranéen recouvre la majeure partie du territoire du SCoT. La topographie prononcée dans l'arrière-pays génère des disparités locales : si le climat est de type méditerranéen sur la côte, il acquiert des caractéristiques plus continentales ou montagnardes à l'intérieur des terres et sur les hauteurs : phénomènes d'exposition, d'inversion de température, de couloirs de vents, ... Ainsi, le bassin versant des Paillons a la particularité de subir deux influences climatiques majeures :

- Un climat méditerranéen marqué par des températures hivernales très douces, la moyenne du mois le plus froid étant supérieure à 6°C, une sécheresse estivale prononcée et des précipitations automnales importantes et brutales.
- Un climat montagnard, dans une moindre mesure, lié à la zone pré-alpine sur la partie amont du bassin qui influence aussi bien les températures (secteurs Coaraze et Lucéram) que les précipitations.

#### 6.1.1. Les précipitations

La pluviométrie moyenne annuelle à Nice est de 800 mm, de 1000 mm (Station de Levens) à 1100 mm sur le relief. Les Préalpes niçoises constituent une première barrière orographique pour le territoire. Il s'agit souvent d'épisodes orageux au cours desquels les précipitations moyennes mensuelles peuvent être enregistrées en une seule journée. Au cours des dix dernières années, entre 1999 et 2008, 5 années consécutives de précipitations inférieures à la normale ont été observées, entraînant des craintes quant à la disponibilité de la ressource en eau. La saison estivale se caractérise par une période de sécheresse qui peut atteindre quatre mois sur le sud du territoire. Les événements pluvieux en période estivale sont souvent des épisodes orageux, brefs et violents. De tels événements peuvent être à l'origine de fortes inondations et générateurs de pollutions potentielles par l'augmentation des apports de matières en suspension dans les cours d'eau puis vers la Méditerranée (lessivages des sols et la saturation des stations d'épuration ...), ceci pouvant avoir un impact sur la qualité du milieu aquatique fluvial. Les précipitations sont maximales en automne, principalement aux mois d'octobre et de novembre (précipitations moyennes respectivement de 140 et 95 mm à Nice, de 155 et 130 mm à Levens).

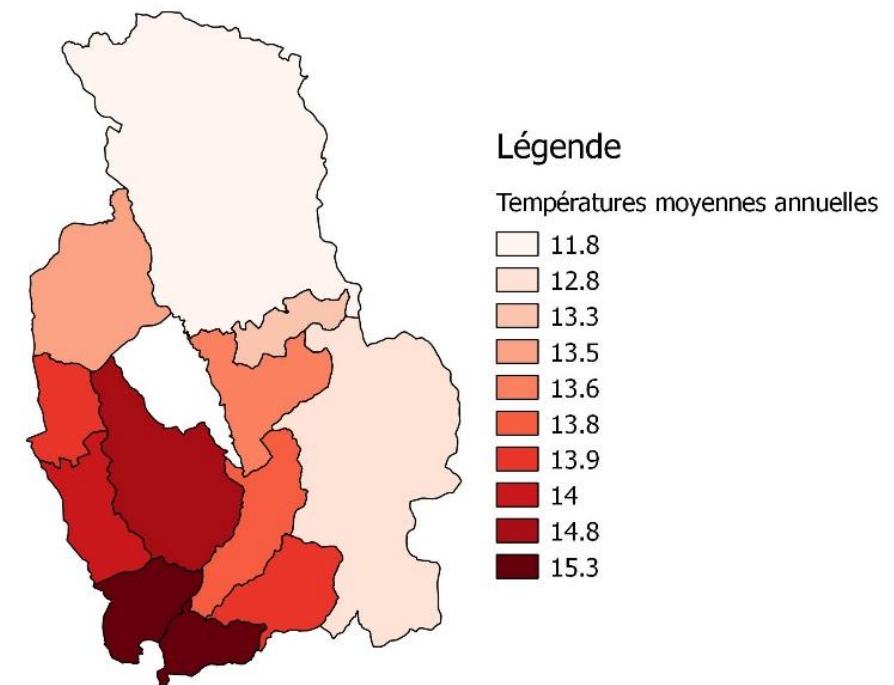


Précipitations observées sur 3 stations météorologiques entre 2007 et 2012 (Peira Cava, Peille, Nice)

#### 6.1.2. Les températures

La température annuelle moyenne à Nice (représentative de la partie sud du territoire du SCoT) est douce, de l'ordre de 15,6°C. Les températures mensuelles moyennes les plus basses, entre décembre et février, varient entre 8 et 11°C. Les températures les plus élevées sont relevées en juillet et en août avec des valeurs moyennes comprises entre 22 et 24°C. L'amplitude thermique annuelle est faible, grâce à l'inertie thermique de la mer et dont l'effet influe beaucoup moins au-delà de la bande littorale.

Dans la partie centrale et haute du bassin versant des Paillons, l'influence montagnarde est prépondérante. La température moyenne annuelle est plus faible, autour de 12 à 13°C à Berre-des-Alpes et Lucéram. Les températures moyennes en été sont généralement supérieures d'un degré, les minima hivernaux inférieurs de 2,5°C par rapport à Nice.

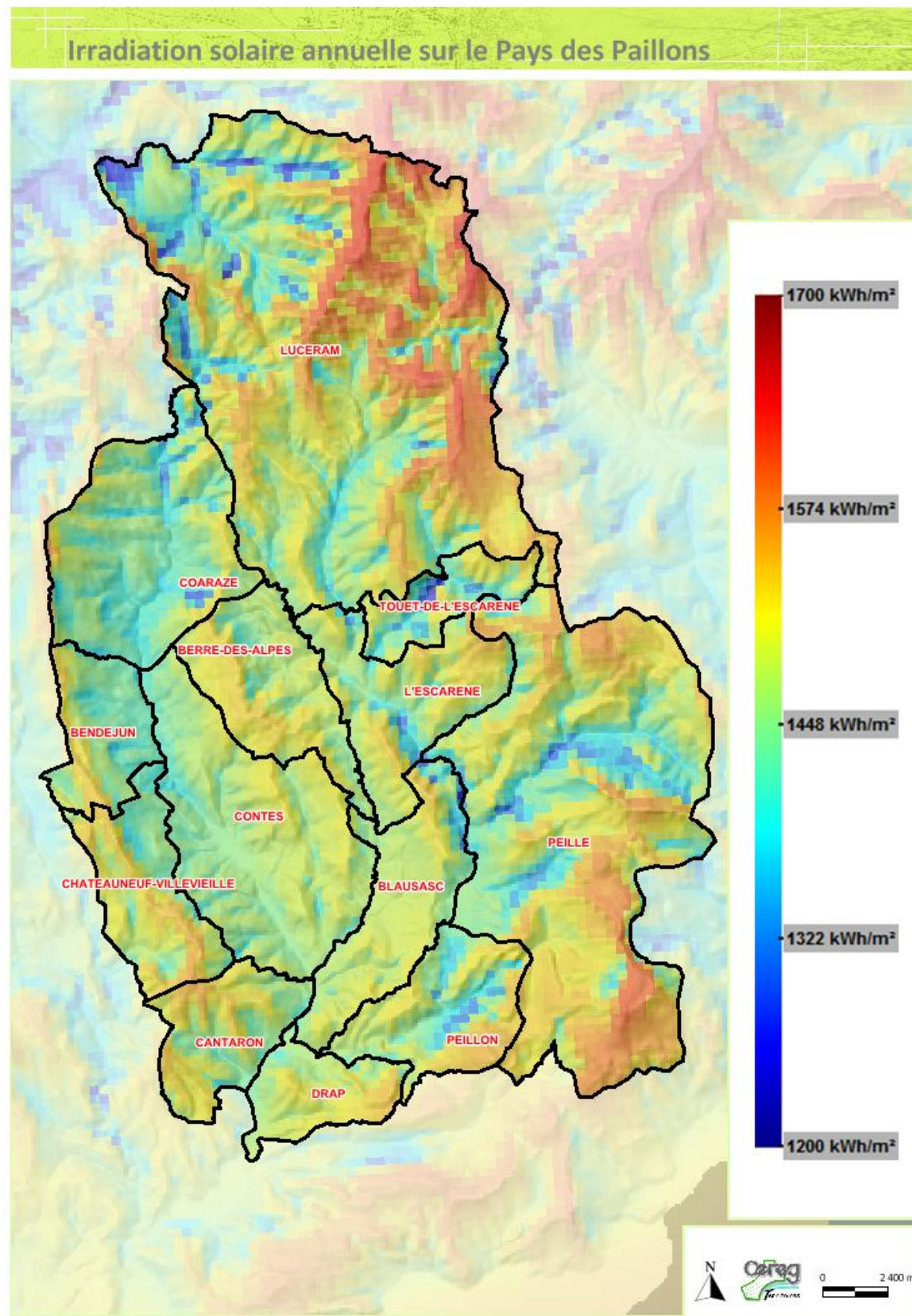


Température moyenne annuelle simulée par commune sur la période 1975-2005

Le territoire est traversé par un couloir d'air froid dans l'axe de la vallée du Paillon ; il contribue à l'absence de brouillard local. La station météo de Nice enregistre moins de 2 jours de gel par an, celle de Levens toute proche du territoire, une dizaine. En milieu urbain, l'artificialisation des sols accentue légèrement les températures, surtout dans les secteurs très minéralisés du sud du territoire du SCoT et dans l'axe de la vallée.

#### 6.1.3. L'ensoleillement

Le territoire bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel : 2 670 heures en moyenne par an, avec une bonne répartition tout au long de l'année. La durée de l'ensoleillement est supérieure à 200 heures par mois de mars à septembre et atteint environ 300 heures sur les trois mois d'été. Cette caractéristique est un atout pour le développement de l'énergie solaire. En corollaire, elle implique des dépenses d'énergie importantes pour rafraîchir les locaux (climatisation).



### 6.1.4. Les vents

Une première étude climatologique réalisée en 1999 (source : étude Relations climat-pollution atmosphérique en particules à Contes) a montré que la vallée du Paillon de Contes est mal ventilée, soumise à la constitution de lacs d'air froid nocturnes avec des inversions thermiques, surtout en hiver. En situation normale, la température de l'air diminue avec l'altitude, et l'air chaud en s'élevant dans les couches supérieures plus froides entraîne avec lui les polluants qui sont dispersés verticalement. Les inversions de température sont des cas particuliers, fréquents en hiver, où le gradient de température s'inverse : le sol, et la mince couche d'air juste au-dessus, se sont refroidis pendant la nuit plus vite que la couche d'air qui les surplombe. L'air froid situé en-dessous est alors bloqué par l'air chaud situé au-dessus. Les polluants, substances provenant des industries, chauffages, trafic automobile, s'accumulent sous la couche d'inversion et ne peuvent plus se disperser dans l'atmosphère, ils sont piégés par ce couvercle d'air chaud : il n'y a plus de brassage vertical.

Le régime de vents dominants est la brise thermique qui draine alternativement d'amont (Nord) vers l'aval (sud) la nuit et inversement le jour. Ce phénomène est généré par le contraste thermique existant entre la mer et la terre surtout en été. Il favorise particulièrement la dispersion de l'ozone. Son déroulement est le suivant :

- la nuit, la terre se refroidit beaucoup plus rapidement que l'air. La nuit, et tôt le matin, il se forme alors une brise soufflant de la terre vers la mer : la brise de terre. Afin de combler la baisse de pression au-dessus de la mer, l'air au-dessus du sol se déplace vers la mer. La nuit, l'eau plus chaude réchauffe l'air qui est en contact, et celui-ci amorce un mouvement vers le haut.
- le matin, les polluants primaires émis par l'activité économique d'une agglomération sont déplacés en mer.
- Le jour, la terre se réchauffe beaucoup plus rapidement que la mer, et un phénomène d'ascendance généralisé s'établit sur la terre, compensé par un appel d'air maritime : la brise de mer. Le soleil réchauffe le sol, l'air chaud monte et crée une baisse de pression. L'air frais de la mer se déplace vers la terre pour combler l'air qui monte.

Les polluants sont ensuite transformés sous l'action du soleil en ozone, qui sera rabattu l'après-midi vers la terre par effet de brise de mer.

Ces phénomènes climatiques contribuent à « continentaliser » le climat du pays des Paillons. Le climat méditerranéen « continentalisé » se vérifie par une forte amplitude thermique saisonnière (2,5 ° en hiver et 21,5° en août). L'hiver est froid et les températures négatives nocturnes fréquentes avec des inversions thermiques puissantes. La température remonte rapidement en journée en raison de la taille relativement petite de la vallée d'où un volume d'air faible à réchauffer.

Cette continentalité relative s'explique par :

- Une fausse proximité à la mer : distance à la mer faible mais effet de barrage exercé par les montagnes abruptes.
- La localisation de certains villages en fond de vallée.

#### Enjeux

Les conditions climatiques locales font du Pays des Paillons un territoire privilégié mais également contrasté, soumis aux influences opposées de la mer et des massifs montagneux proches. Le climat impacte largement sur les conditions hydrologique des cours d'eau, sur les usages du sol, sur les modes d'urbanisation, sur l'évolution de la couverture forestière sans oublier sur la dynamique des risques naturels (inondations, feux de forêt et dans une moindre mesure sur les mouvements de terrain). La prise en compte de ces processus climatiques sur ce territoire est donc importante, et ce d'autant plus dans l'avenir, au regard des effets attendus du changement climatique qui va exacerber ces processus. Il convient donc dans le cadre du SCoT d'anticiper ces changements dans le projet de développement du territoire des Paillons.

ET15016 / Source : Scan100 IGN - BD CARTO IGN

## 6.2. L'énergie

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région PACA a été décliné à l'échelle des SCoT. Cette territorialisation vise à accompagner les collectivités à se fixer leurs propres objectifs de maîtrise de la demande énergétique et de production d'énergie renouvelable à partir d'un bilan énergétique. On trouvera dans les pages suivantes les principaux éléments. Il en ressort globalement que le profil énergétique du territoire du SCoT est assez classique avec une croissance constante de la consommation énergétique et une faible production énergétique renouvelable.

### 6.2.1. La production énergétique

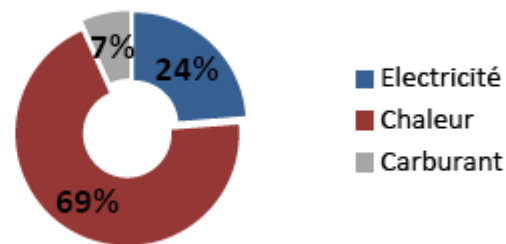
La production d'énergie produite sur le territoire du SCoT est marginale de l'ordre de 29 GWh/an en 2010. Il s'agit uniquement d'énergie d'origine renouvelable, représentant 0,2% de la production renouvelable régionale, principalement grâce à la biomasse domestique et en chaufferie.

Production énergétique annuelle du territoire par filière en 2010						
chaleur				électricité		Total
Bois énergie domestique	Bois énergie chaufferies	aérothermie	Solaire thermique	Photovoltaïque sur bâti		
23 GWh	3GWh	2GWh	<1GWh	<1 GWh	29 GWh	

### 6.2.2. La consommation énergétique

La consommation énergétique annuelle en 2010 a été évaluée à 1360GWh/an. Cela représente 0,9% de la consommation énergétique régionale. Le profil énergétique du territoire du SCoT est assez classique avec une croissance constante de la consommation énergétique. Pour plus des 2/3 il s'agit de consommation de produits pétroliers pour la production de chaleur loin devant la consommation d'électricité (24%) et dans une moindre part de carburant.

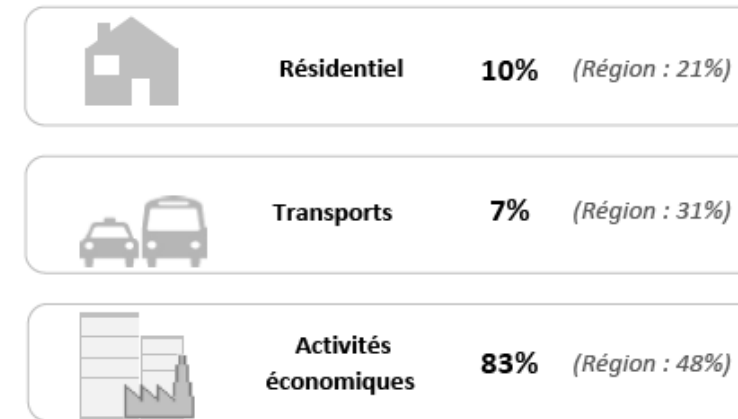
Consommation énergétique annuelle : 1 360 GWh/an



0,9 % de la consommation régionale

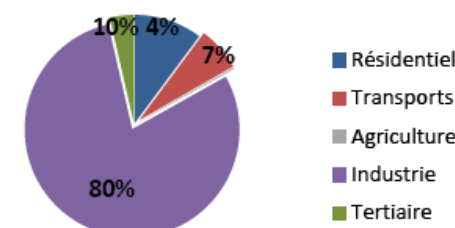
Cette consommation est largement liée aux activités industrielles et notamment aux cimenteries, fortement consommatrices d'énergie. Elles représentent plus des trois-quarts de la consommation énergétique du territoire loin devant le secteur résidentiel, les transports et le tertiaire.

#### Répartition de la consommation annuelle par secteur:

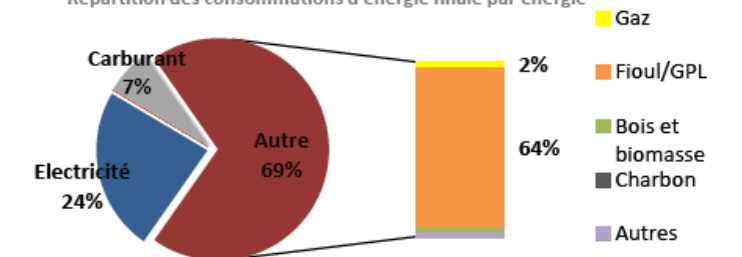


Comme le montre les graphiques ci-dessous, la répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par énergie n'est pas homogène. Le fioul/GPL représente 64% de cette consommation essentiellement pour l'alimentation de l'industrie et plus particulièrement les cimenteries. L'électricité est également utilisée fortement par ces dernières mais aussi dans une moindre mesure par le secteur résidentiel. L'électricité représente 24% de la consommation d'énergie finale. Les autres énergies sont peu utilisées. On observe d'ailleurs la faible part de la consommation de carburant comparativement à la moyenne régionale (32%).

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur



Répartition des consommations d'énergie finale par énergie



#### Enjeux :

Une gestion économe de l'énergie est un enjeu fort du SCoT pour répondre à l'amélioration de la qualité de l'air et pour une réduction de la contribution à l'effet de serre, suivant les objectifs assignés par le SRCAE PACA. Cet enjeu est d'autant plus fort que le territoire détient des potentialités intéressantes pour le développement des énergies renouvelables et que le Pays des Paillons est fortement dépendant aujourd'hui de ressources énergétiques extérieures. Le SCoT peut se fixer sur cette base des objectifs ambitieux de maîtrise de la demande énergétique et de production d'énergie renouvelable.

## 7. LA QUALITE DE L'AIR

### 7.1. Des conditions climatiques spécifiques

Les conditions météorologiques sont régulièrement favorables à l'accumulation des polluants émis dans ces vallées : Le régime de brise mesuré à Peillon, montre que l'hiver, la brise diurne est comprise entre 11h et 14h avec des vents faibles (1.3 m/s) et donc peu dispersifs, tandis que l'été, la brise est mesurée entre 9h et 17h avec des vitesses de vent plus importantes (2.5 m/s). Les inversions thermiques dans ces vallées sont présentes la nuit durant toutes les saisons. Elles sont beaucoup plus persistantes en journée pendant les périodes hivernales, la dispersion des polluants ne s'effectue que de 11h à 14h avec le réchauffement de l'atmosphère et la levée de la brise diurne.

### 7.2. Les particules fines

Les PM10 (particules de diamètre inférieur à 10µm) et PM2.5 (particules de diamètre inférieur à 2.5µm) sont des polluants locaux dont la concentration dans l'air est réglementée par les normes de qualité de l'air. Elles constituent un complexe de substances organiques ou minérales d'origine naturelle ou anthropique. A des concentrations relativement basses, elles peuvent irriter les voies respiratoires ou altérer la fonction respiratoire. Certaines de ces particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. En suspension, ces particules causent la dégradation des bâtiments, réduisent la visibilité et peuvent provoquer une réduction de croissance ou des nécroses des végétaux

L'étude réalisée en 2002 sur les relations climat-pollution atmosphérique en particules à Contes, a permis de mieux qualifier la pollution en PM10. Elle montre bien les corrélations entre l'évolution des taux de pollution entre les PM10 et les points suivants:

- Les horaires du mouvement pendulaire domicile-travail aller-retour : les pics de pollution se situent entre 8h et 9h30 et entre 18h et 19h30.
- La stabilité ou l'instabilité de l'air : les conditions météorologiques ont une incidence importante sur les niveaux de pollution par la dispersion que peuvent provoquer les courants d'air. L'instabilité thermique diurne due au réchauffement engendre une brise thermique ascendante. L'ascendance dynamique forcée peut être liée à un déplacement d'une masse d'air forcée au soulèvement par le relief environnant

Parallèlement la subsidence est liée :

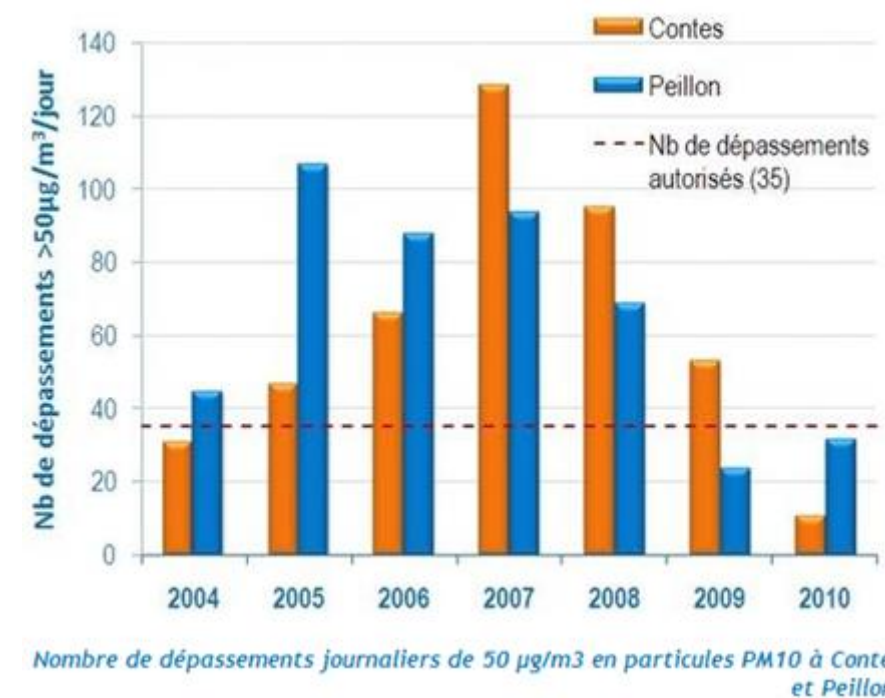
- au refroidissement nocturne de l'air en basses couches qui produit une brise thermique d'amont et la constitution de lacs d'air froid dans les cuvettes topographiques relativement fermées en aval
- à la subsidence mécanique forcée de l'air en aval de certains reliefs
- à une forte pression de l'air due à la persistance d'un anticyclone.
- La pluviométrie : à l'échelle mensuelle, la relation n'est pas nettement détectable. Cette relation est manifeste à l'échelle quotidienne où l'on note une diminution de la concentration en PM10 les jours de forte pluie. A l'échelle horaire, l'appréhension du phénomène est encore plus visible avec une diminution quasi instantanée des taux de PM10 lors d'un épisode pluvieux.
- Le vent : l'incidence du vent sur l'évolution des taux de PM10 tient à :
  - La vitesse moyenne du vent : La diminution des taux de PM10 est notable lorsque le vent moyen, resté très faible toute la nuit, commence à augmenter en début de matinée (9h – 10h). La pollution augmente avec des vitesses de vent décroissantes dans l'après-midi (16h -17h). La valeur limite de 0,4m/s de vitesse du vent induit une évolution des taux de pollution : en été à partir de 9h et

en hiver, à partir de 12h, les taux de pollution diminuent dès que la vitesse du vent dépasse cette valeur. Les concentrations de poussières augmentent nettement lorsque la vitesse du vent descend en-dessous de cette valeur.

- La direction des vents : En hiver, les taux de pollution les plus faibles correspondent aux vents les plus fréquents parallèles à l'axe de la vallée (N-S). Par vent calme, de secteur E et W minoritaires, on mesure les taux les plus élevés de PM10. Ce sont des vents de transition entre deux régimes, aux heures de renverse de brise et en milieu de nuit calme. En été, les concentrations augmentent par vent de Sud, au contraire des vents de Nord ou du calme. Par régime de brise thermique, on note une diminution instantanée des taux de PM10 lorsque le vent se lève entre 11h et 17h, et des pics de pollution lors de la renverse de la brise à 10h et 18h. Par régime anticyclonique à vent presque nul, on note un taux de pollution important lié à la faiblesse du vent (conditions anticycloniques marquées). Par régime de vent synoptique W à NW, la concentration en PM10 baisse sensiblement dès que s'établit un vent de vitesse soutenue dont la direction W à NW injecte de l'air peu pollué dans la vallée.
- Les feux de forêt produisent aussi des fumées qui se propagent sur l'ensemble du territoire en fonction de l'orientation des vents et de la topographie.

Suite au non-respect de la réglementation pour les particules fines (PM10) sur les sites permanents de Contes et Peillon - dépassements des valeurs limites européennes, l'Etat a sollicité Air PACA en 2008 pour améliorer la connaissance sur les particules dans la vallée. L'objectif final a été d'apporter des éléments d'aide à la décision pour mettre en place des plans de réduction des rejets. Les particules sont des polluants particulièrement complexes de tailles et de compositions variables selon les sources. Les mécanismes de formation sont encore mal connus et une meilleure compréhension des processus est indispensable pour agir. Plus de 400 prélèvements sur filtres ont été effectués suivis de nombreuses analyses chimiques spécifiques. Une étroite collaboration avec des laboratoires de recherche a permis d'évaluer les contributions respectives des différents émetteurs : niveau de fond terrigène, part de l'activité industrielle, part des transports, écobuage, chauffage... Les zones de dépassement de valeur limite en PM10 ont également été estimées afin d'identifier le risque d'exposition pour la population.

Les niveaux de particules PM10 dépassent régulièrement les seuils réglementaires dans ces vallées.



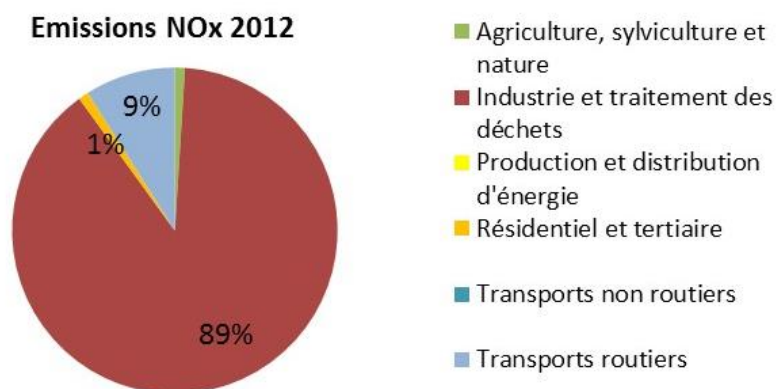
On observe que les moyennes annuelles en particules sont en baisse depuis 2005 à Peillon et depuis 2006 à Contes. Ces niveaux sont progressivement passés en-dessous de la valeur réglementaire (40 µg/m³/an) depuis 2009 pour atteindre leurs plus faibles concentrations en 2013 (respectivement 30 et 27 µg/m³). Cette tendance est également observée sur les zones

urbaines du département. Une très nette diminution des épisodes de pollution est observée depuis 2008. En 2013, moins de 20 jours de dépassements du 50 µg/m<sup>3</sup> ont été comptabilisés sur les 2 sites des Paillons. La réglementation est respectée (35 autorisés). Les niveaux en particules ont baissé ces dernières années, tant en terme de moyennes annuelles que de nombre de dépassements. Toutefois, ces niveaux peuvent varier sensiblement d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques hivernales.

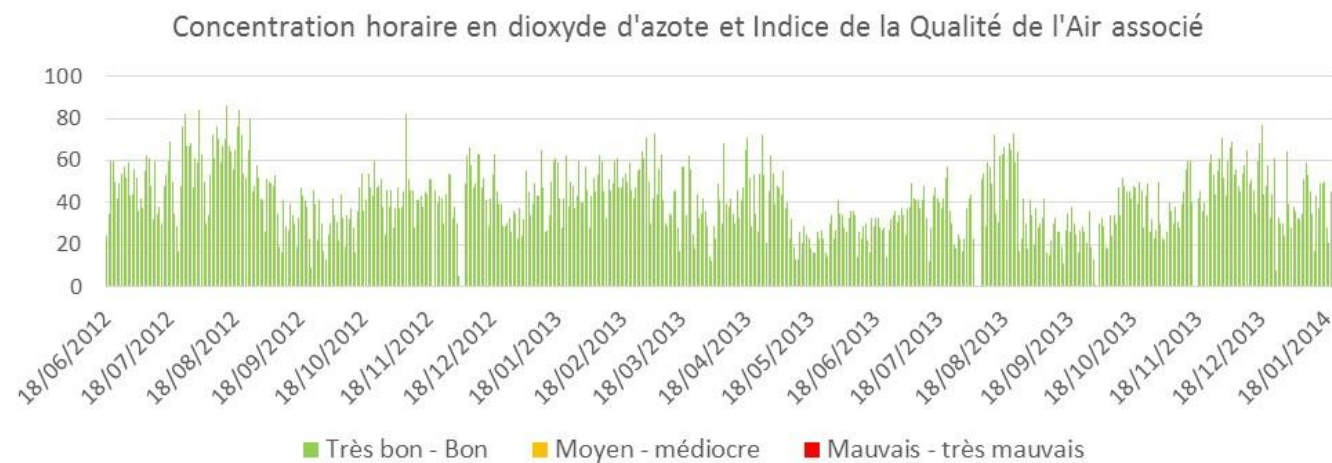
### 7.3. Les oxydes d'azote

Les oxydes d'azote (NOx) regroupent principalement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Ils proviennent essentiellement du transport routier et des installations de combustion (chauffage urbain, installations destinées à produire de l'électricité, industrie...). Ils se forment sous l'action de températures élevées à partir de l'azote et de l'oxygène de l'air. Les effets des NOx sont variés. Le NO présent dans l'air inspiré peut se dissoudre dans le sang où il limite l'oxygénation des organes. Le NO<sub>2</sub> pénètre dans les voies respiratoires profondes, où il fragilise la muqueuse pulmonaire face aux agressions infectieuses, notamment chez les enfants et les asthmatiques. Dans l'atmosphère, le NO<sub>2</sub> se transforme en acide nitrique, contribuant ainsi à l'acidification des milieux.

Sur la base des données de l'inventaire des émissions PACA 2012 Emiprox, environ 1400 tonnes de NOx sont émis chaque année dans la Communauté de Communes du Pays des Paillons. Le secteur industriel et le traitement des déchets sont à l'origine de 89% de ces émissions loin devant le transport routier qui est à l'origine de 9% des émissions.



Malgré ces fortes émissions, la station de mesures de Contes révèle que les objectifs de qualité de l'air relatifs à la concentration en dioxyde d'azote sont atteints. Ainsi, de juin 2012 à janvier 2014, aucun dépassement n'a été observé.



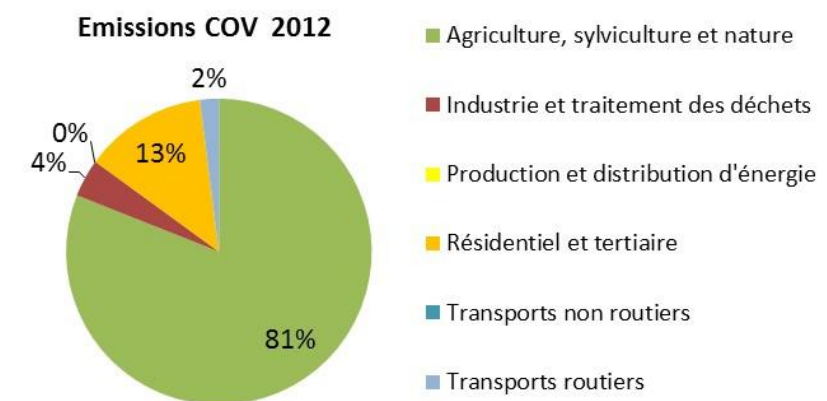
### 7.4. Les composés organiques volatils et hydrocarbure aromatiques polycycliques

Les Composés Organiques Volatils, ou COV sont des composés organiques pouvant facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils ont un impact direct sur la santé (certains sont toxiques ou cancérigènes). Ce sont des gaz et des vapeurs qui contiennent du carbone, comme les vapeurs d'essence et des solvants. Ils interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère et participent donc au réchauffement de la planète. Les COV entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants: peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants...pour des usages ménagers, professionnels ou industriels (pour ces raisons, leur présence dans l'air intérieur peut aussi être importante). Ils sont émis lors de la combustion de combustibles (notamment dans les gaz d'échappement), ou par évaporation lors de leur fabrication, de leur stockage ou de leur utilisation. Des COV sont émis également par le milieu naturel (végétation méditerranéenne par exemple) et certaines aires cultivées.

Les effets de COV sont très variables selon la nature du polluant envisagé. Ils vont d'une certaine gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérigènes (benzène, certains HAP), en passant par des irritations diverses et une diminution de la capacité respiratoire.

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont des constituants naturels du charbon et du pétrole, ou qui proviennent de la combustion incomplète de matières organiques telles que les carburants, le bois, l. Ils sont présents dans l'air, l'eau ou l'alimentation.

Sur le territoire, environ 1000 tonnes de COV sont émises chaque année, dont 81% proviennent de l'agriculture et 13% des bâtiments.



### 7.5. L'ozone

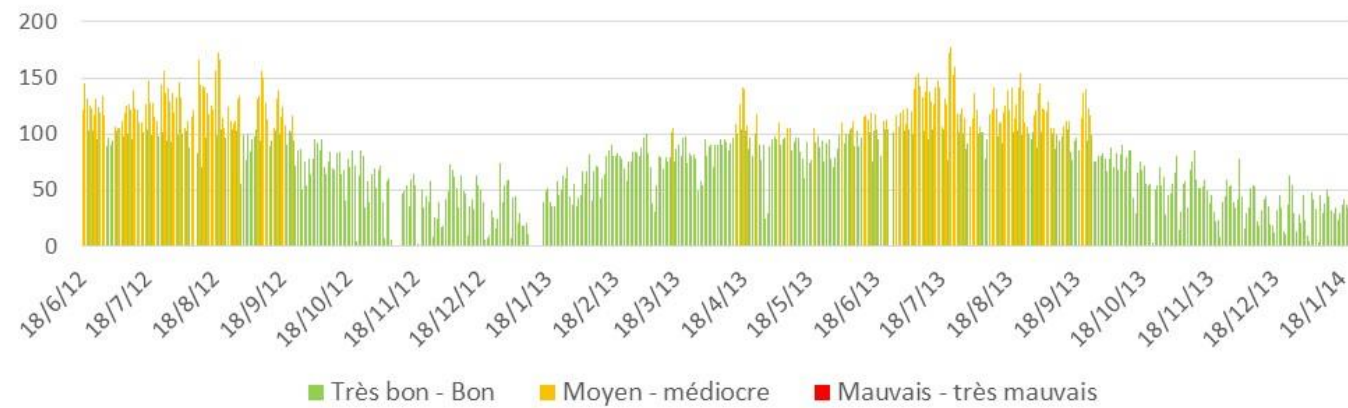
Contrairement aux autres polluants, l'ozone troposphérique n'est pas émis directement par une source anthropique particulière, mais résulte de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère. C'est un polluant secondaire. L'ozone est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Une exposition prolongée de 150 à 200 µg/m<sup>3</sup> peut provoquer une inflammation de la muqueuse bronchique, une augmentation de l'hyperréactivité bronchique aux allergènes et une diminution de la fonction respiratoire. Les effets à long terme d'une exposition à l'ozone sont encore inconnus.

L'ozone est l'un des principaux polluants dits photo-oxydants. Il peut perturber l'activité photosynthétique des végétaux, altérer leur résistance, diminuer la productivité des cultures. L'ozone contribue aussi aux troubles forestiers. Il accentue le pouvoir acidifiant des oxydes d'azote et du dioxyde de soufre en accélérant leur oxydation en sulfates et nitrates. Enfin, l'ozone contribue à l'effet de serre.

A Contes, une station de mesures de la concentration en ozone révèle un dépassement régulier du seuil moyen horaire de qualité « moyenne », particulièrement en été.



Concentration horaire en ozone et Indice de la Qualité de l'Air associé



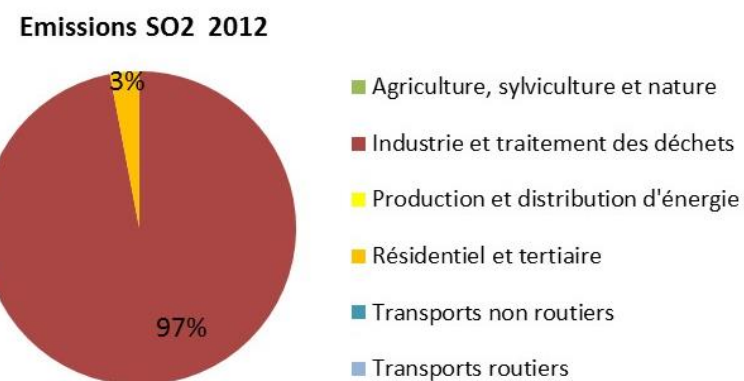
## 7.6. Le dioxyde de soufre

Le dioxyde de soufre provient essentiellement de la combustion de combustibles fossiles contenant du soufre : fuel, charbon et gazole, le soufre étant une impureté majeure des combustibles. Il provient surtout de l'industrie, des chauffages collectifs et individuels, et des transports (dans une moindre mesure). En 2000, plus de 80% des émissions estimées en dioxyde de soufre provenaient de l'industrie (Source CITEPA). La teneur en SO<sub>2</sub> subit des variations saisonnières: les émissions sont plus nombreuses en hiver en raison du chauffage des locaux et des épisodes anticycloniques qui favorisent le phénomène de «couvercle thermique» (inversion thermique) qui bloquent les polluants au sol et empêchent leur dispersion.

Le dioxyde de soufre est un gaz irritant. Il altère les défenses pulmonaires et aggrave les maladies respiratoires et cardiovasculaires préexistantes. Il agit en synergie avec d'autres substances et peut déclencher des effets sur les bronches des personnes asthmatiques, augmenter les symptômes respiratoires aigus chez l'adulte (toux, gêne respiratoire), altérer la fonction respiratoire chez l'enfant (baisse de la capacité respiratoire, excès de toux ou crise d'asthme). Lorsqu'il s'oxyde, le dioxyde de soufre, se dissout dans l'eau et forme de l'acide sulfurique d'où une acidification des pluies (pH < 5,6) et des sols, ce qui a des conséquences sur la végétation. De plus, l'acide sulfurique réagit avec le calcium pour donner naissance à des cristaux de gypse qui, par leur action mécanique et chimique, participent à la dégradation des monuments.

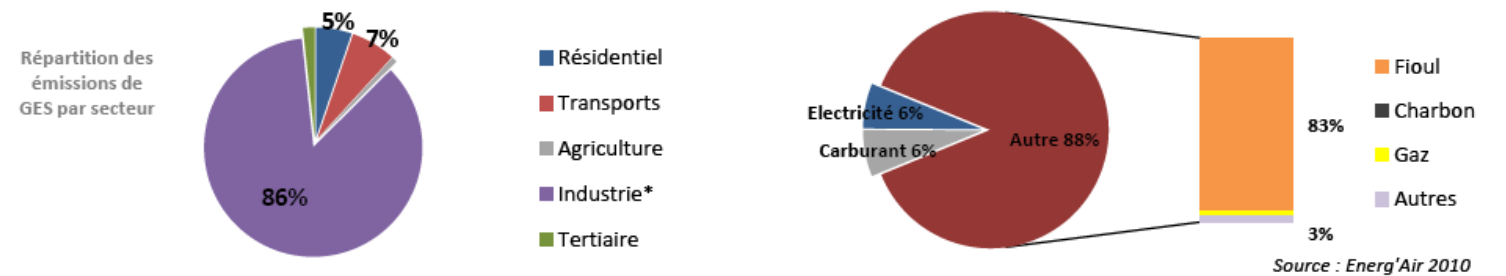
Les variations mensuelles en dioxyde de soufre montrent un profil traditionnel avec des valeurs plus importantes en hiver qu'en l'été. Les teneurs mensuelles restent faibles tout au long de l'année. Elles augmentent traditionnellement en hiver du fait de l'apparition des chauffages individuels et collectifs qui sont pourvoyeurs de ce type de polluant.

Dans les Paillons néanmoins, les émissions sont très largement dues aux industries, à hauteur de 97% : les variations annuelles dépendent donc de l'activité de celles-ci.



## 7.7. Les émissions de gaz à effet de serre

Les gaz pris en compte dans les émissions sont : le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub>, et le N<sub>2</sub>O qui représentent à eux trois 95% des gaz émis. Le secteur industriel est de loin le plus grand émetteur de gaz à effet de serre avec 86% des émissions loin devant les transports (7%) et le secteur résidentiel avec 5%. A 99%, quel que soit le secteur, il s'agit d'émission d'origine énergétique qui provient de la forte utilisation du fuel dans le secteur des cimenteries.



### Enjeux

*L'influence directe de la pollution atmosphérique sur la santé (affections respiratoires, accroissement des risques de mortalité...) est aujourd'hui démontrée : la qualité de l'air constitue à ce titre une des principales préoccupations environnementales de la population du Pays des Paillons. L'aérologie spécifique des deux vallées et l'activité économique (cimenteries, carrières, incinérateur, trafic routier) en font une zone particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. Le SCoT en abordant les thématiques des transports, de l'économie est ainsi une opportunité pour une plus grande prise en compte des sources d'émissions récurrentes ou permanente et contribuer aux objectifs du SRCAE PACA de baisse de 40% des émissions de NO<sub>x</sub> d'ici 2010 (par rapport à 2007) et de 30% des émissions de PM 2.5 d'ici 2015 (par rapport à 2007).*

## 8. LA GESTION DES DECHETS

La communauté de communes du Pays des Paillons détient l'intégralité de la compétence d'élimination des déchets (collecte et traitement).

### 8.1. Les gisements de déchets

#### 8.1.1. Les déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers (DMA) sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets. Il s'agit des déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets.

Cela comprend :

- Les ordures ménagères et assimilé : soit collectées en mélange (poubelle ordinaire) soit collectées séparément
- Les déchets occasionnels : encombrants, déchets verts, déblais, gravats, etc.
- Les déchets collectés en déchetterie

##### 8.1.1.1. Les ordures ménagères et assimilés

Le volume d'ordures ménagères et assimilés pour 2014 s'est élevé à 9926 tonnes, soit une progression d'environ 300 tonnes, dont environ 250 tonnes dues à l'intégration de la commune de Coaraze à la communauté de commune. Cela représente 408 kg/hab/an soit un volume qui reste inférieur à la moyenne nationale qui se stabilise autour de 452 kg/hab/an et 464 kg/hab/an au niveau départemental. Malgré ce volume relativement modéré, l'augmentation constatée s'oppose aux objectifs du Grenelle de l'Environnement qui fixe une réduction des quantités de déchets d'ordures ménagères de 36kg/hab/an en 2015 et 52 kg/hab/an en 2020 par rapport à 2007 suivant le Plan départemental des déchets (soit au-delà des objectifs du Grenelle).

##### 8.1.1.2. Les déchets occasionnels

Le volume des déchets occasionnels s'élève à 5000 tonnes environ en 2014, soit 206 kg/hab/an. On observe également une nette augmentation des volumes. En 2011, le volume s'élevait à 4000 tonnes environ. Depuis cette date, le volume n'a cessé de progresser. A cela plusieurs explications :

- La collecte depuis 2013 des déchets d'équipements électriques et électroniques, du bois
- Une progression significative de la collecte des encombrants, des gravats propres, des déchets verts

Volume de déchets autres que les ordures ménagères en 2014									
type	Encombrants	ferraille	Gravats sales	Gravats propres	Déchets verts	bois	Déchets équipement électrique et électronique	Déchets ménagers spéciaux	Déchets industriels banaux
Tonnage annuel	2820	105	1187	214	581	12	82	23	
Kg/hab/an	116	49	9	4	24	0.5	3	1	

Le volume total de 206 kg/hab/an est nettement supérieur à la moyenne nationale qui se situe autour de 140 kg.

#### 8.1.1.3. Les volumes globaux et les tendances d'évolution

Au total, les volumes de déchets ménagers et assimilés s'élèvent pour 2014 à 655 kg/an/hab pour l'ensemble du territoire. Ce volume était stable jusqu'en 2013 autour de 600kg et progresse significativement de 50kg en 2014. Le volume d'ordures ménagères est sensiblement équivalent depuis les quatre dernières années. L'augmentation provient d'une collecte plus importante des autres déchets collectés notamment des gravats, des déchets verts et des encombrants depuis 2013. L'ensemble de ces déchets pour la CCPP (Encombrants, Gravats sales, Gravats propres, Fer, Déchets verts, DMS, DEEE) représentent en 2014 environ : 206 kg/an/hab contre 89 kg/an/hab en 2013.

Le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Alpes-Maritimes établis en 2010 a fixé des objectifs ambitieux qui s'appliquent au territoire du Pays des Paillons.

Objectifs de réduction des ordures ménagères dans les Alpes-Maritimes			
Ordures ménagères (ordures ménagères résiduelles + collectes sélectives)	Objectif Grenelle 1 2014	2015	2020
Situation 2007 : 517 kg/hab	- 7% - 481 kg/an/hab		
Objectifs du Plan		-36 kg 481 kg/hab	- 52 kg 465 kg/hab

L'atteinte des objectifs du PEDMA 06 compte tenu de l'écart très important avec les déchets produits actuellement sur le Pays des Paillons ne permet pas l'atteinte de cet objectif avant 2020. Les efforts devront porter surtout sur la part des déchets des entreprises contenue dans les ordures ménagères qui est très largement supérieure à celle observée en moyenne nationale.

#### 8.1.2. Les déchets de chantier du BTP

Cela désigne les déchets issus des travaux de construction, de réhabilitation et de démolition de bâtiments. Les déchets du BTP sont répartis selon leur origine. On distingue les déchets issus de chantiers du bâtiment et les déchets issus de chantiers des travaux publics. Suivant le plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics des Alpes- Maritimes, la production de déchet sur le pays des Paillons est relativement modérée. Elle se concentre sur les communes du sud du territoire plus urbanisées avec des productions comprises en 5000 et 50000 tonnes par an. Le volume de déchets inerte était estimé en 2011 à environ 65000 tonnes.

## 8.2. Les équipements de traitement des déchets

### 8.2.1. Traitement des déchets ménagers et assimilés

Pour les ordures ménagères résiduelles, elles font l'objet d'un transfert sur l'usine d'incinération des ordures ménagères Sonitherm à Nice Ariane à l'exception d'une semaine par an où elles transitent par Villeneuve Loubet avant de rejoindre le centre d'enfouissement technique dans les Bouches du Rhône (Septème Les Vallons). Au total, cela représente en 2014 9925 tonnes. De même, les encombrants (1371 tonnes en 2014) après avoir été dirigés sur le quai de tri à Contes sont ensuite envoyés vers cette usine d'incinération des ordures ménagères.

En ce qui concerne les emballages ménagers recyclables et le papier, ils transitent via un quai de transfert à Drap avant de rejoindre le centre de tri sur la commune du Broc pour les emballages et le centre de tri de Carros pour le papier.

Le verre, quant à lui, est dirigé vers le quai de transfert de Nice Saint-Isidore. Les gravats passent par le quai de transfert à Contes avant de rejoindre le centre de stockage Lafarge également à Contes. Il en est de même pour les débris végétaux qui sont regroupés au centre de tri de Contes avant d'être dirigés vers la plateforme de compostage à Entrevaux.

### 8.2.2. Traitement des déchets inertes du BTP

Sur le territoire Paillons, la carrière Pimian à Contes peut recevoir pour remblaiement 250 000 tonnes de déchets inertes par an jusqu'à 2017, selon l'arrêté préfectoral du 18/02/2014. Cette carrière reçoit les déchets inertes de la Communauté de Communes.

Le remblaiement de cette carrière permet ainsi de combler largement le déficit en capacité de traitement des déchets inertes que soulignait le Projet de Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics des Alpes- Maritimes selon les chiffres de 2011.

Besoins en installations de traitement des déchets inertes du territoire Paillons en 2011	
Gisement d'inertes	65 040 t
Réutilisation sur chantier sans passage par une installation de traitement (31%)	20162 t
Capacité de recyclage	0 t
dont recyclé en centre de tri	0 t
dont recyclé en centrale béton	0 t
dont recyclé en centrale enrobé	0 t
Gisement de déchets ultimes à traiter	44 878 t
Capacité de traitement des déchets ultimes (remblaiement de carrière + ISDI)	0 t
dont ISDI	0 t
dont remblaiement de carrière	0 t
Déficit de traitement en 2011	-44 878 t
Taux de valorisation matière des déchets inertes du territoire Paillons	0%

Capacité de traitement de déchets ultimes depuis 2014	
Capacité de traitement des déchets ultimes (remblaiement de carrière + ISDI)	250 000 t
dont ISDI	0 t
dont remblaiement de carrière	250 000 t
Bénéfice de traitement par an (par rapport aux chiffres 2011)	+ 205 122 t
Taux de valorisation matière des déchets inertes du territoire Paillons	557 %

### 8.3. L'organisation de la gestion des déchets

La communauté de communes du Pays des Paillons assure la gestion des déchets sur le territoire à l'exception de la commune de Blausasc qui fait appel à un prestataire extérieure. La collecte en porte à porte et/ou en points de regroupement est assurée par la CCPP en régie pour l'ensemble des communes. Sur Blausasc, le prestataire assure la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective. Les encombrants sont enlevés par les services municipaux.

#### Enjeux

La maîtrise et la valorisation des déchets représentent un enjeu environnemental important pour le Pays des Paillons. Les déchets constituent des sources potentielles de pollution des sols, de l'eau et de l'air. Ils constituent une matière première « secondaire », pour éviter le recours à des matériaux plus nobles, plus coûteux et non renouvelables. Par ailleurs, leur valorisation contribue également aux économies d'énergies fossiles. Sans oublier que l'augmentation de la production de déchets liée à l'essor démographique et une saturation des équipements peut entraîner d'autres pollutions liées au transport (recours à des équipements plus éloignés). Il convient également pour le Pays des Paillons de contribuer rapidement au respect des objectifs du PEDMA par l'incitation à la réduction de la production des déchets des entreprises et dans une moindre mesure des habitants.

## 9. LA GESTION FORESTIERE

Les espaces forestiers sont très présents sur le territoire du pays des Paillons. Les influences géographiques et climatiques sont à l'origine de la grande diversité des essences forestières. La surface boisée s'élève à près de 17000 ha (source : IFN 2004), soit un taux de boisement de l'ordre de 80 %, parmi lesquels environ 1000 ha sont classés en boisements de production selon l'ONF. Les espaces boisés sont surtout localisées sur les communes du Nord du territoire. Les milieux boisés sont organisés en compartiments stationnels résultant du croisement de la géologie et des étages bioclimatiques de végétation. Les étages de végétation sont au nombre de trois, dépendant de l'altitude et de l'ensoleillement:

- Le mésoméditerranéen, en adret jusqu'à 700 mètres. C'est l'étage du pin d'Alep et du pin maritime, du chêne vert et du chêne pubescent. C'est dans cet étage que se développent les vergers d'oliviers
- Le supraméditerranéen, en ubac jusqu'à 900 mètres, en adret de 700 à 1 200 mètres. Le pin sylvestre remplace le pin d'Alep, le pin maritime peut encore être présent
- Au-delà s'étend l'étage montagnard jusqu'aux plus hauts sommets du territoire. Le pin sylvestre est toujours présent dans les situations les plus sèches

Le tableau ci-après présente la répartition des espaces boisés par commune d'après l'Observatoire Régional de la Forêt Méditerranéenne.

Les espaces boisés sur le territoire du SCoT		
Communes	Surface (ha)	Taux de boisement en %
Bendejun	380	60
Berre-des-alpes	760	80
Blausasc	840	83
Cantaron	390	53
Châteauneuf- Villevieille	440	52
Coaraze	1370	81
Contes	1140	52
Drap	240	44
L'Escarène	760	61
Lucéram	5340	82
Peille	3340	78
Peillon	580	66
Touët-de-L'Escarène	360	78
<b>Total</b>	<b>15940</b>	

Globalement, il est constaté une relative stabilité de la surface boisée sur une période de retour de 10 ans entre chaque inventaire forestier. Les incendies de forêt ont effacé » les effets de l'accroissement naturel de la végétation. Dans le détail, on observe une évolution de cette surface boisée avec une tendance forte à la régression des surfaces en landes et en prairies au profit des formations arborées. De même, il est à noter un essor des forêts de feuillus au détriment des résineux. Les forêts deviennent de plus en plus mature ce qui explique le passage progressive des forêts pionnières à résineux aux forêts de feuillus.

## 9.1. Les forêts et leurs peuplements

### 9.1.1. Les types de peuplements

On distingue différents types de peuplements forestiers sur le territoire. Par sa situation au croisement de plusieurs influences bio-climatiques, le territoire des paillons recèle une grande diversité d'essences forestières. L'Inventaire forestier Nationale (IFN) en a identifié plus de 25 essences forestières de feuillus et 8 essences de résineux. Les futaies sont dominantes majoritairement des futaies de conifères et de feuillus. Les futaies mixtes sont plus rares.

Répartition des types de peuplements forestiers		
Typologie	Surface en ha	% de la surface forestière
Futaies de résineux	2855	16
Futaies de feuillus	123	1
Garrigues	7503	43
Forêts ouvertes (futaie + Taillis)	4708	27
Forêts mélangées	263	2
Taillis	1964	11
<b>Total</b>	<b>17416</b>	<b>100%</b>

La forêt est surtout à dominante résineuse autour de trois espèces principales que sont le pin maritime, le pin sylvestre et enfin le pin d'Alep. Les boisements feuillus, sont surtout composés de chêne pubescent et de chêne vert. Le châtaignier et le charme-houblon sont assez fréquents dans les vallons.

L'exposition joue un rôle primordial dans la répartition de la végétation : pin sylvestre sur les crêtes et les versants nord plus frais, pin maritime abondant sur les versants orientés à l'est, feuillus dans les bas de versant et vallées, pin d'Alep et chêne vert sur les versants chauds. Il existe également un peuplement dense en mimosas qui s'est largement développé sur les communes de Contes et de Berre les Alpes. Ces boisements issus de l'acclimatation d'une essence exotique sur les terrains siliceux de basse altitude recouvrent une surface de plus de 600 ha.

### 9.1.2. La sensibilité au risque incendie

En dehors du mimosa qui constitue le plus grand danger en matière de risque de feu, les peuplements les plus combustibles sont représentés par les garrigues et les futaies de pin d'Alep et pin maritime (1627 ha soit 8 % du territoire). Viennent ensuite les futaies de pin sylvestre et les boisements lâches montagnards (1333 ha, soit 6% du territoire), puis les landes, les friches et les autres feuillus (365 ha, 2% du territoire). Les futaies de hêtre, les taillis d'ostrya et les résineux montagnards sont peu combustibles.

### 9.1.3. La productivité des peuplements

C'est une forêt à dominante résineuse avec plus de 70% de la surface boisée de production. Les forêts communales présentent un potentiel très important de mobilisation du bois compte tenu de l'âge vieillissant des futaies. En effet, plus de 50% des superficies ont une classe d'âge supérieure à 150 ans. Les forêts privées sont beaucoup plus récentes. Le volume de bois d'œuvre mobilisable est intéressant avec plus de 600 000 m<sup>3</sup>. La production annuelle des surfaces boisées s'élève à 19 000 m<sup>3</sup>/an. La topographie contraignante explique le faible développement de la filière bois malgré ce potentiel. Il faut savoir que 90% des forêts reposent sur des pentes supérieures à 30% et près de la moitié sur des pentes supérieures à 70%. D'après l'OFME<sup>4</sup> et l'IFN, cette productivité est relativement forte et se situe entre 2.7 et 3.4 m<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> Observatoire régional de la Forêt MEditerranéenne

## 9.2. Le régime de propriété

La répartition des terrains par type de propriétaires s'établit ainsi :

- Forêt domaniale : 1150 ha
- Forêt communale relevant du régime forestier : 3610 ha
- Forêts privées : 11050 ha
- Total : 15810 ha

Les forêts sont très largement privées avec près de 70%.

Le régime de propriétés forestières sur les communes du SCoT (source OFME 1990)			
Communes	Forêt domaniale (ha)	Forêt communale (ha)	Forêt privée (ha)
Bendejun	20	0	350
Berre-des-alpes	400	30	330
Blausasc	220	0	620
Cantaron	0	160	240
Châteauneuf-Villevieille	0	0	430
Coaraze	0	70	1300
Contes	0	0	1140
Drap	0	0	240
L'Escarène	20	230	390
Lucéram	450	1550	3340
Peille	0	1350	1990
Peillon	40	70	470
Touët-de-L'Escarène	0	150	210
<b>Total</b>	<b>1150</b>	<b>3610</b>	<b>11050</b>

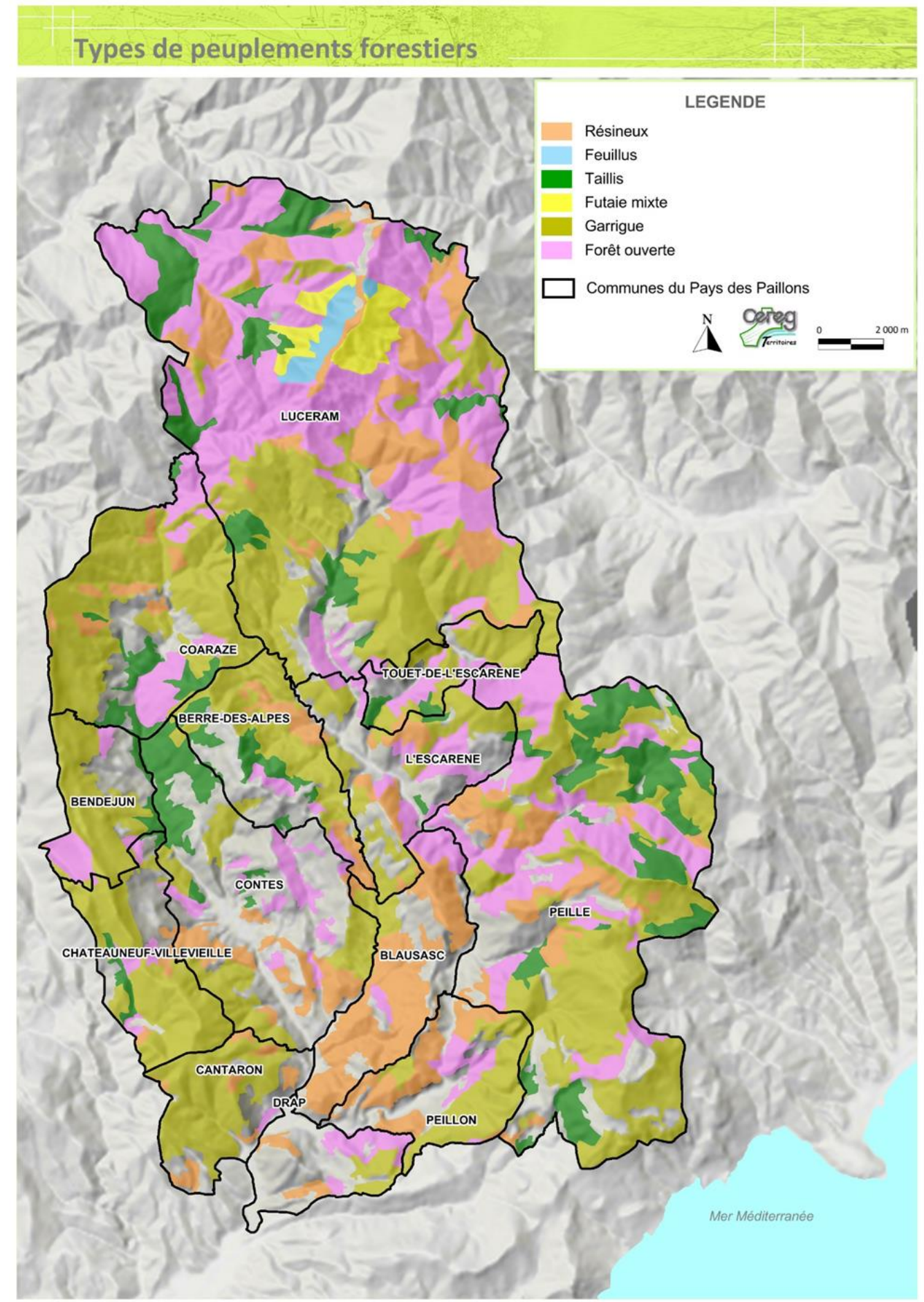
## 9.3. Les autres productions forestières

On recense sur le bassin versant d'autres productions forestières mais qui restent assez marginales :

- Le mimosa a été jusqu'en 2001 exploité par trois ou quatre exploitants. Cette production est depuis abandonnée.
- La châtaigneraie se concentre sur les communes de Berre-les-Alpes, Lucéram et Contes (40 ha). A l'initiative du Syndicat agricole du Haut Paillon, des travaux ont été engagés pour l'exploitation de cette production. Il existe aujourd'hui un seul exploitant déclaré dans le secteur du Mont Castello. Il existe un potentiel intéressant de développement de cette production qui impliquerait de rénover des parcelles de châtaigniers en état d'abandon. La castanéculture peut être un complément de revenus pour des agriculteurs ou des double-actifs, mais ne semble pas pouvoir être l'unique source de revenus pour un exploitant agricole, en tous cas dans les conditions actuelles. Enfin, la châtaigneraie entretenue est un espace de transition entre la forêt et les zones urbanisées qui permet de limiter la progression des incendies.
- La trufficulture : la seule exploitation connue est récente, elle est située à Lucéram du côté de Val del Prat, sur un espace brûlé en 2003. Le potentiel de développement de cette production est intéressant d'après les spécialistes sur l'ensemble du territoire hormis les sols siliceux du massif du Mont Castello. Les espaces propices à cette culture sont les terrains bien exposés, secs, avec une faible concurrence végétale, un substrat drainant et boisé de chênes blancs.

Enjeux

Les espaces forestiers recouvrent une part importante du territoire du Pays des Paillons. Les forêts contribuent largement au cadre de vie et sont un support essentiel à la biodiversité notamment au travers de la diversité des essences forestières présentes. Ces espaces forestiers dans lesquels dominent les résineux sont également très vulnérables aux incendies. Ce risque est d'ailleurs renforcé par la présence significative d'une vaste zone de mimosas. Ces forêts représentent un potentiel de production de bois (industrie et bois d'œuvre) très intéressant encore aujourd'hui insuffisamment exploité, même si des difficultés d'exploitation existent (contraintes topographiques, morcellement, risque d'incendies, etc). Il existe également d'autres productions forestières potentiellement intéressantes à développer notamment la castanéculture pour son rôle « tampon » vis-à-vis des feux de forêts.



## 10. LES CARRIERES, LES MATERIAUX ET LES SOLS

Le Pays des Paillons se situe sur un territoire très contraint par la topographie. L'altitude au Sud du Pays n'excède pas la centaine de mètres tandis que le Nord culmine à plus de 1 500m. Cette topographie est aussi marquée par des pentes abruptes constituées de marnes calcaires. Ces pentes abruptes sont peu accessibles, d'où une gestion délicate des espaces souvent naturels, boisés ou agricoles. Cela se traduit par des ressources en matériaux et en sols relativement limitées.

### 10.1. Les carrières et les matériaux

Sur le territoire on recense d'après le schéma départemental des carrières de 2012 : 4 carrières.

commune	Lieu-dit	exploitant	Quantité autorisé (T)	Nature des matériaux	Usages	AP en cours	Echéance
Blausasc	Santa augusta	VICAT	650000	Calcaire	industrie	19/05/1999	18/05/2029
Blausasc	La Grave de Peille	VICAT	2000000	Calcaire et marne	industrie	01/08/1997	01/08/2027
Contes	Usine de Contes	LAFARGE CIMENT	500000	marne	industrie	27/10/1989	01/07/2017
Drap		LAFARGE CIMENT	150000	Calcaire	industrie	01/02/1993	01/02/2023

Les cimenteries de la Grave de Peille et de Contes permettent de couvrir la demande du département des Alpes-Maritimes et des départements limitrophes (y compris la Corse). Elles exploitent aujourd'hui l'ensemble des quatre carrières du territoire, deux de calcaires et deux de marnes. Ces carrières sont contiguës des sites de production, ce qui exclut les transports de matières premières par la route. Seule exception, la carrière de calcaire de Pont-de Peille (lieu-dit Fontanille) où les camions parcourent cinq kilomètres sur route pour arriver à l'unité de production. Ces quatre gisements se ressemblent beaucoup en qualité.

La quasi-totalité des approvisionnements des marchés se font par route. Pour compenser en partie la baisse de la consommation sur le marché intérieur, les cimenteries exportent une partie de leur production principalement sur les bords de la Méditerranée. Le ciment transite alors des sites de production aux ports de Nice et de Toulon par route, puis est exporté par bateau le plus souvent. Le schéma identifie quelques zones géologiquement favorables (de par leur qualité et leur situation). On peut noter les lieux-dits de "Pin Calvin" sur la commune de Contes (zone de marnes) et de l'ouest du "plateau Tercier" sur celle de Drap (zone de calcaire).

### 10.2. Les sols

Les dépôts calcaires du Secondaire et du Tertiaire dominant dans le paysage a largement mis à jour des dépôts plus anciens du Trias (argiles souvent colorées, gypses...). Ces dépôts sont composés essentiellement par des calcaires plus ou moins durs, parfois dolomités, des marnes, des calcaires ou des flyschs gréseux... Cette variété lithologique entraîne une grande diversité de sols, souvent peu profonds (érosion intense sur ces grandes pentes très dénudées). À l'ouest de Contes apparaissent quelques substrats plus ou moins siliceux sur les flyschs et les grès.

Les sols carbonatés et brunifiés prédominent largement. Leur texture est surtout de type limoneux et argileux avec un humus carbonaté ou dysmull à mull. Les sols caillouteux à très caillouteux sont fortement représentés. Sinon ils sont moyennement profonds.

Les dépôts fluviatiles du Quaternaire sont significatif dans la vallée des Paillons. Leur composition est très variable (érosion très importante des massifs montagneux voisins et charriage sur de longues distances). Lorsque les positions topographiques sont favorables, les colluvionnements peuvent être épais. On trouve surtout des sols carbonatés et brunifiés

et également des sols jeunes. Les textures argileuses et limoneuses prédominent largement. L'humus est surtout de type carbonaté et dans une moindre mesure de type dysmull à mull. Les sols sont dans l'ensemble moyennement profonds.

Le territoire du SCoT des Paillons a fait l'objet d'une mise en valeur agricole très ancienne, aujourd'hui très réduite. Ainsi les sols sont-ils généralement très appauvris et souvent entraînés par l'érosion dans les secteurs pentus, très nombreux sur le territoire. En altitude, particulièrement sur les marno-calcaires, on trouve des sols bruns, parfois un peu acides ou lessivés. De même sur les calcaires jurassiques, ils portent des sols bruns peu épais, sur terra rossa. Plus bas sur les versants lorsque les pentes ne sont pas trop ravinées, souvent aménagés en terrasses, le sol est constitué de rendzines et de lithosols) souvent recouverts de plantations d'oliviers encore assez bien entretenus et associés à des amandiers et des figuiers.

Il n'existe pas à notre connaissance d'études spécifiques relative à la nature des sols sur ce territoire. Il ressort de l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture relative à la synthèse sur les espaces agricoles exploités et potentiels (2005) qu'il existe un certain nombre de secteurs qui présentent des opportunités intéressantes pour le développement de l'agriculture (superficie, accessibilité, exposition, eau) mais également pour les pâturages. En ce qui concerne les espaces agricoles, il s'agit d'espaces à vocation oléicole qui se répartissent de manière diffuse sur le territoire avec deux zones privilégiées :

- dans le secteur Bendejun/Châteauneuf-Villevieille/Contes
- dans le secteur en amont des gorges du Paillon de l'Escarène.

Le potentiel est surtout important dans ce second secteur avec des surfaces de grande taille au niveau de Touët-de-L'Escarène et Lucéram.

Pour les espaces pastoraux, les surfaces exploitées sont déjà très vastes et surtout concentrées sur la partie haute du bassin versant des Paillons. Potentiellement, de nouveaux espaces pastoraux peuvent être envisagés plus en aval. Quatre secteurs principaux sont à privilégier :

- le flanc oriental du Férian (Terreforte) au niveau de Bendejun et Châteauneuf-Villevieille ;
- le plateau de la Lare et le plateau Tercier à Peillon et Drap
- le plateau de la Pordes (le Collet de St-Martin) à Blausasc,
- et enfin trois zones en amont de l'Escarène avec le Mont Pivora, au-dessus du Collet de Cavalier et en contrebas du col de Braus.

Ainsi plus globalement, sur le territoire, les sols agricoles les plus intéressants sont les sols alluviaux et colluviaux que l'on trouve pour les premiers dans les fonds de vallées et pour les seconds en pied de versant. Les sols alluviaux caractérisent les dépôts récents par les cours d'eau à la faveur des crues. Le plus souvent, ces sols sont pourvus d'une nappe fortement battante (en relation avec les crues et l'étiage du cours d'eau), la texture de ces sols est anisotrope (alternance sans ordre, ni de granulométrie, ni de nature, de divers matériaux (argiles, sables, graviers). On les rencontre surtout dans les plaines des Paillons de Contes et de l'Escarène dans les secteurs d'élargissement de la plaine. Ces sols produisent un humus doux important. Ils sont généralement fertiles et facile à cultiver : ils sont plats, de texture légère, riches en limons et bien alimentés en eau. Les sols colluviaux ou de bas de pente sont formés à partir des matériaux arrachés par l'érosion aux pentes situées au-dessus. Ces sols sont le plus souvent dépourvus de nappe d'eau souterraine.

#### Enjeux

*L'extraction des matériaux entraîne l'amenuisement des réserves. Les carrières présentes sur le territoire génèrent des nuisances et pollutions diverses (pollution de l'eau, de l'air, bruit et vibrations, circulations de véhicules...), des atteintes aux milieux naturels et aux paysages mais restent une activité économique importante pour le développement du Pays des Paillons. A moyen terme, la réponse aux besoins en matériaux devrait passer probablement par l'extension des sites existants. Les choix devront se faire en concertation avec les territoires voisins et tenir compte des exigences de qualité des matériaux, de la sensibilité environnementale des sites potentiels d'extraction, et plus particulièrement des impacts du transport des matériaux de ces sites, éloignés des principaux lieux de consommation (ensemble de la région). En ce qui concerne les sols, ils sont un milieu de vie complexe et fragile qui assure différentes fonctions essentielles. Leur préservation est donc importante notamment pour l'agriculture, les ressources en eau, la biodiversité et la valorisation de divers types d'effluents. Une pression forte existe sur les secteurs potentiellement intéressants notamment en fonds de vallée, déjà largement artificialisés. Les activités présentes sont par ailleurs susceptibles d'altérer les potentialités tant quantitatives que qualitatives des sols : artificialisation, érosion, pollution, réduction de la matière organique... Comme pour l'eau et l'air, il est donc important de veiller à la qualité du sol, de la protéger, et au besoin de la restaurer.*

## 11. L'AMBIANCE SONORE

La réglementation européenne (Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement, codifiée au Code de l'Environnement dans les articles L.572-1 à 11) prévoit l'élaboration de deux outils :

- les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) qui constituent la base de travail pour l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement
- les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Les CBS constituent un diagnostic tandis que les PPBE définissent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées, notamment grâce à la cartographie.

### 11.1. Les sources de bruit

Des cartes de bruits stratégiques ont été réalisées par les services de l'Etat pour les principales infrastructures générant des nuisances acoustiques, à savoir : le réseau ferroviaire, le réseau autoroutier et enfin le réseau routier (uniquement celui supportant plus de 3 millions de véhicules par an). Le sud du territoire se trouve ainsi impacté uniquement par les nuisances sonores liées à la RD2204B et son prolongement par la RD15 en direction de Contes. Cela concerne les communes de :

- Drap
- Cantaron
- Blausasc
- Contes

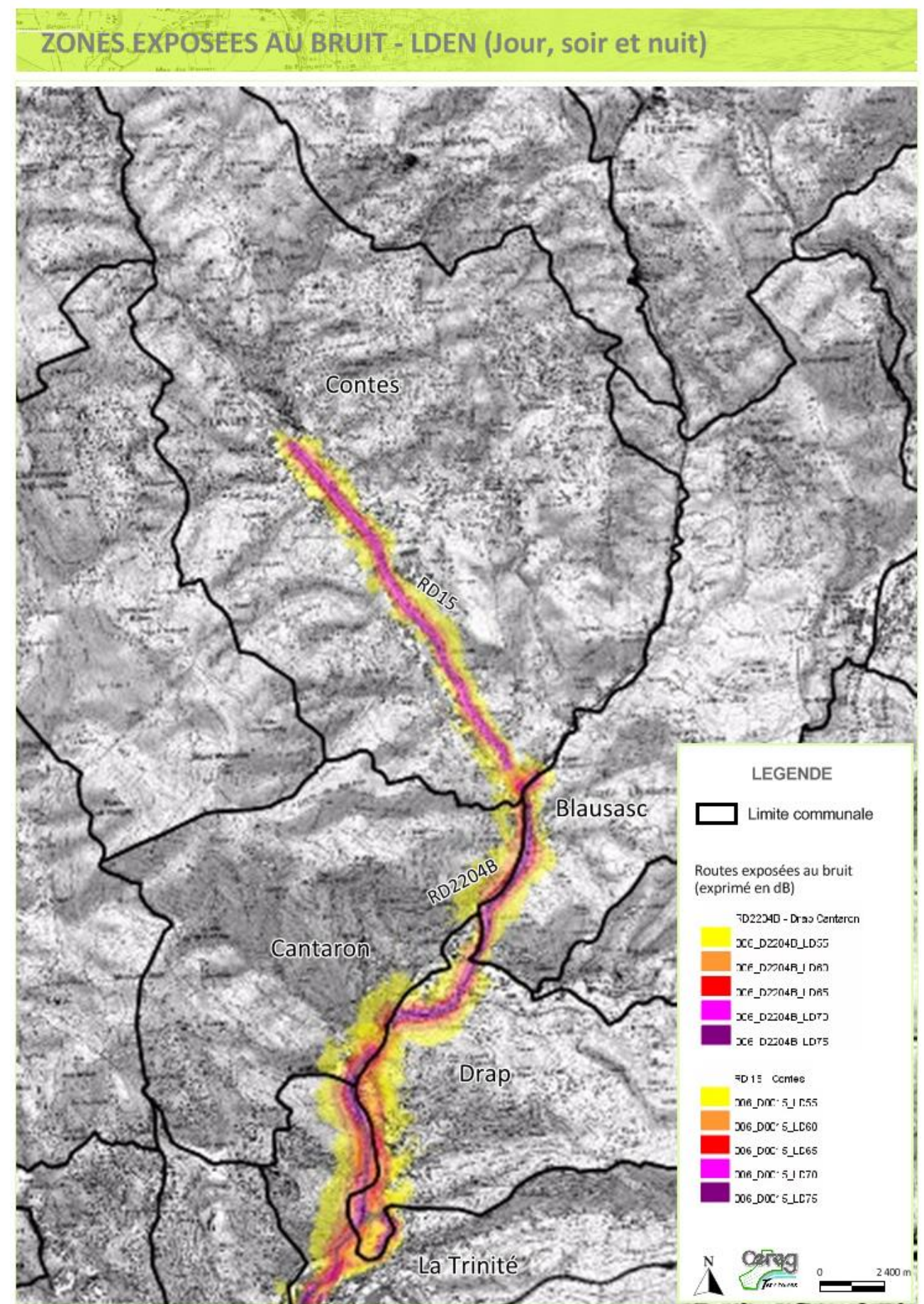
### 11.2. Les nuisances sonores

Globalement, comme le montre la carte ci-contre, les nuisances sonores affectent les fonds de la vallée des Paillons et remontent ponctuellement sur les premiers flancs des versants. Ces nuisances sont significatives avec des valeurs supérieures à 55 dB(A) voire 70 dB(A) à proximité immédiate de la voie. Cela affecte plusieurs zones urbaines autour de la D2204B (le centre-ville de Cantaron, quartier d'Andon à Drap, la pointe de Blausasc) et la RD15 sur Contes (la pointe de Contes et l'ensemble du fond de vallée jusqu'au centre-ville). Ces zones sont identifiées comme susceptibles de contenir des bâtiments dont le LDEN (niveau de bruit jour, soir et nuit) dépasse la valeur limite de 68 dB(A). Ces mêmes zones sont également susceptibles de présenter un niveau LN (niveau de bruit la nuit uniquement) supérieur à 62 dB(A), valeur limite de nuit.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes, compétent pour la réalisation du PPBE sur l'ensemble des routes départementales concernées, en a entrepris la réalisation en 2009. Conformément aux instructions de la Direction Générale des Routes (DGR) du 22 décembre 2006, la cartographie concerne les sections autoroutières supportant un trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules, soit 16 400 véhicules par jour. Ainsi, sur le territoire, seule la RD 2204 B avec 33550 véh/jour (TMJA 2005) avec un trafic poids-lourds compris entre 2 et 7%, est concernée par cette cartographie.

#### Enjeux

*L'exposition au bruit est un sujet de préoccupation de la population. L'exposition au bruit a des conséquences sur la santé via ses effets physiologiques et psychologiques. Certaines populations présentent une vulnérabilité particulière à l'exposition au bruit (enfants, travailleurs exposés simultanément à des nuisances, personnes âgées, personnes touchées par une déficience auditive). Les nuisances sonores sur le Pays des Paillons proviennent essentiellement de la circulation routière, particulièrement sur les RD2204B et RD15. L'ambiance sonore, le calme sont donc des éléments de la qualité de l'environnement et du cadre de vie quotidien qu'il convient de prendre en compte dans le cadre du SCoT et des préconisations sont à envisager sur l'organisation urbaine et l'aménagement.*



## 12. LA GESTION DES RISQUES

Le Pays des Paillons est affecté par plusieurs risques en lien avec sa configuration géographique sa géologie et son climat. Les risques technologiques sont par contre plus limités.

### 12.1. Le risque inondation

L'hydrologie des Paillons, marquée par des étiages extrêmement sévères et des crues rares mais extrêmement violentes, est un facteur déterminant dans la prise en compte du risque inondation sur le territoire. Les épisodes de crues sont rares et s'expliquent tout à la fois par l'influence méditerranéenne et par la morphologie spécifique du bassin versant, peu ouvert aux influences météorologiques marines. En effet, du fait de la barrière montagneuse située au sud et à l'est du bassin, une part importante des précipitations n'atteint pas le cœur de celui-ci avec une pluviométrie moyenne beaucoup plus forte sur la frange côtière sud qu'à l'intérieur du bassin versant. Par contre, les épisodes extrêmes, qui dépassent ces effets orographiques peuvent entraîner de très fortes crues sur le bassin.

Les plus grandes crues recensées se produisent majoritairement en automne et au début de l'hiver. Elles peuvent survenir de façon aléatoire (sous la forme d'orages ponctue). Les Paillons présentent de par la configuration montagneuse des bassins versants, un transport solide par charriage significatif et le lit des cours d'eau après les crues est fréquemment remanié. Leurs crues sont très variables selon les conditions météorologiques et la présence ou non de crues sur les torrents affluents nombreux sur les deux Paillons. Ces inondations, se caractérisent à la fois par une crue liquide et par une crue solide. Cet écoulement solide peut modifier considérablement l'écoulement de la crue liquide. Ces situations se retrouvent à l'amont de L'Escarène, et à l'amont de Contes où les écoulements se font en lit torrentiel au creux de gorges étroites. Le Paillon de L'Escarène devient une rivière torrentielle dans la traversée de L'Escarène (contraint par les maisons du Pont Vieux), de l'Escarène à la Grave de Peille (présence de gorges encaissées, remblais qui empiètent sur le lit du fleuve). L'analyse de l'évolution des lits des Paillons montre une réduction forte de leur largeur (réduction de moitié à 2/3 de la largeur initiale sur certains tronçons), avec comme conséquences :

- le rehaussement de la ligne d'eau ce qui induit une augmentation des risques inondation
- un accroissement de la vitesse d'écoulement, qui accentue les effets de la crue et l'érosion.

La violence des crues et les inondations consécutives ont amené à la réalisation de très nombreuses études pour apprécier les risques. Plusieurs communes disposent d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) approuvé:

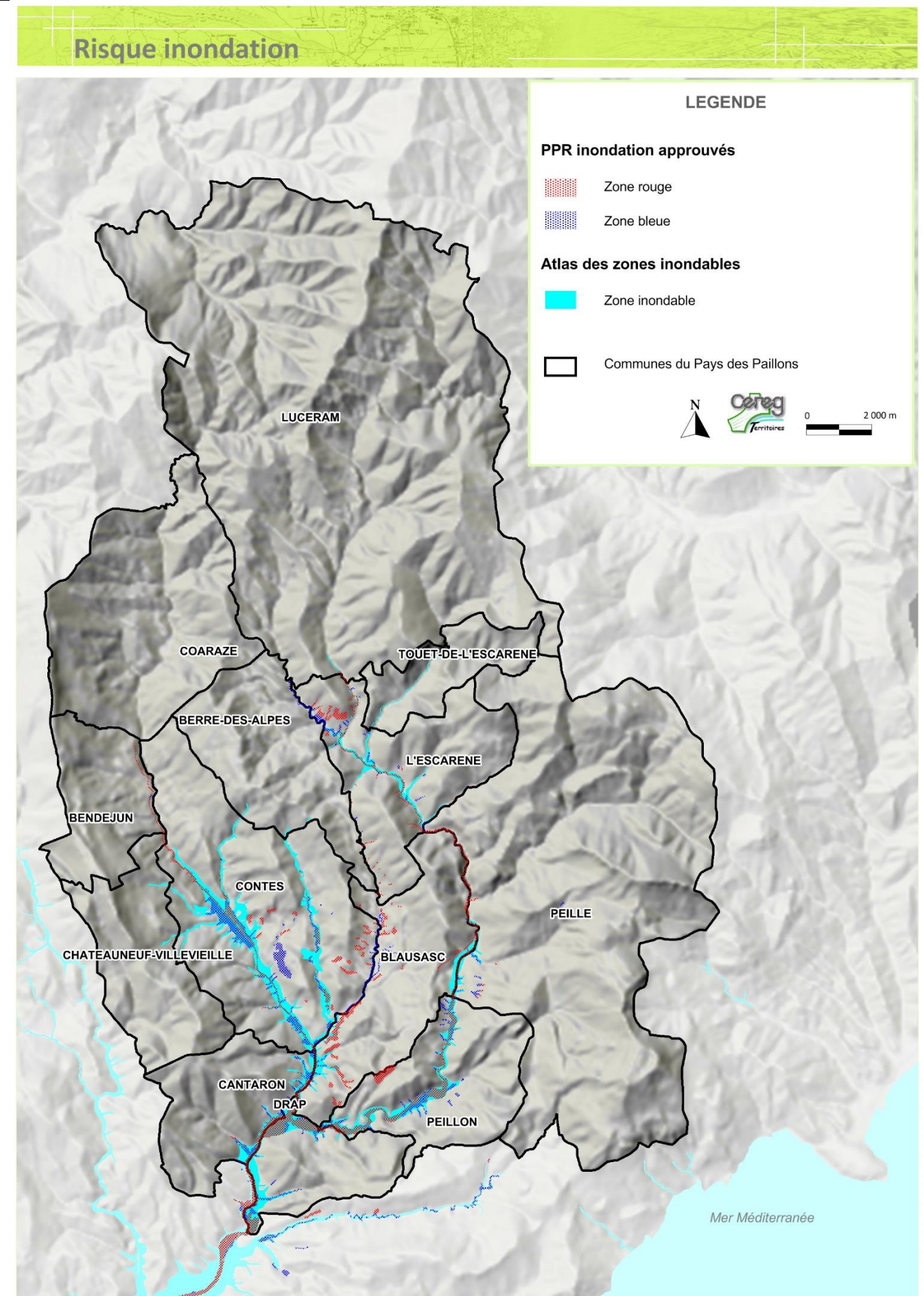
- Drap
- Cantaron
- Contes
- Peillon
- Blausasc
- Peille
- L'Escarène

Deux communes ont un PPRi approuvé très récemment :

- Lucéram (2013)
- Berre les Alpes (2014)

Dans le détail, plusieurs secteurs ont été identifiés comme particulièrement vulnérables sur les Paillons :

- La Plaine de Contes, surtout en rive droite pour des crues de fréquence de l'ordre de 50 ans
- La zone de La Condamine, d'urbanisation récente, et pour des périodes de retour faibles (25 ans)
- Le plan de Rimont, pour des fréquences de crues de l'ordre de 50 ans
- La zone d'activités de Drap



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - AZI DREAL PACA - Zonage réglementaire PPR inondation approuvés DDTM06



Il existe également des zones inondables identifiées dans l'atlas des zones inondables éditées par la DREAL PACA et ayant fait l'objet d'un porté à connaissances sur les communes de Bendejun, Coaraze, Châteauneuf-Villevieille.

Les petits bassins affluents des paillons ne sont pas en reste. Certains de ces bassins à forte pente et urbanisés voire remblayés présentent également des risques d'inondation élevés :

- Le vallon de Galembert, ou de la Louna, à Peillon
- Le vallon de Cantaron
- Le vallon des Arnlf à Drap
- Le Riou à Contes, dans sa partie aval

Un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est en cours de réalisation et fera l'objet d'une approbation fin 2015. Les communes du Sud du territoire (Cantaron, Drap, Contes) sont identifiées sur un territoire à risque important (le TRI de Nice). Par ailleurs, le périmètre du SCoT est en totalité dans le PGRI dans lequel est énoncé un certain nombre d'objectifs qui doivent être repris dans le SCoT. D'après ce schéma, le nombre de personnes impactées par les crues débordantes serait le suivant :

- Pour un scénario de débordement fréquent : 165 personnes seraient touchées
- Pour un scénario de débordement moyen : 705 personnes seraient touchées
- Pour un scénario extrême : 1406 personnes touchées

Des objectifs sont ainsi proposés pour la stratégie locale du TRI de Nice – Cannes – Mandelieu :

- N°1 : Améliorer la prise en compte du risque d'inondation et de ruissellement urbain dans l'aménagement du territoire et l'occupation des sols
- N°2 : Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à la crise
- N°3 : Poursuivre la restauration des ouvrages de protection et favoriser les opérations de réduction de l'aléa
- N° 4 : Améliorer la perception et la mobilisation des populations face au risque inondation
- N°5 : Fédérer les acteurs du TRI 06 autour de la gestion du risque inondation

## 12.2. Le risque sismique

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus soumise au risque sismique de toute la France métropolitaine. Au sein de la région, les Alpes-Maritimes représentent la plus grande surface exposée à l'aléa le plus fort de France métropolitaine. Le Pays des Paillons est largement concerné par ce risque. Des séismes importants ont affecté dans le passé ancien le territoire (1494 : Châteauneuf-Villevieille, 1564 : l'ensemble de l'arrière-pays niçois.

Le zonage sismique réglementaire classe l'ensemble des communes du territoire du SCoT des Paillons en Zone 2 et au niveau du règlement Eurocode 8 (qui est un ensemble de normes européennes pour la conception, le dimensionnement et la mise en œuvre des bâtiments et des structures de génie civil). Ce classement équivaut à un aléa moyen avec des mouvements de sols estimés par accélération du sol entre 1.6m/s<sup>2</sup> et 3 m/s<sup>2</sup>. Il en ressort l'existence de plusieurs Plans de Prévention du Risque Sismique approuvés sur le territoire :

- Drap
- Cantaron
- Peillon
- Contes
- Blausasc
- Peille
- L'Escarène

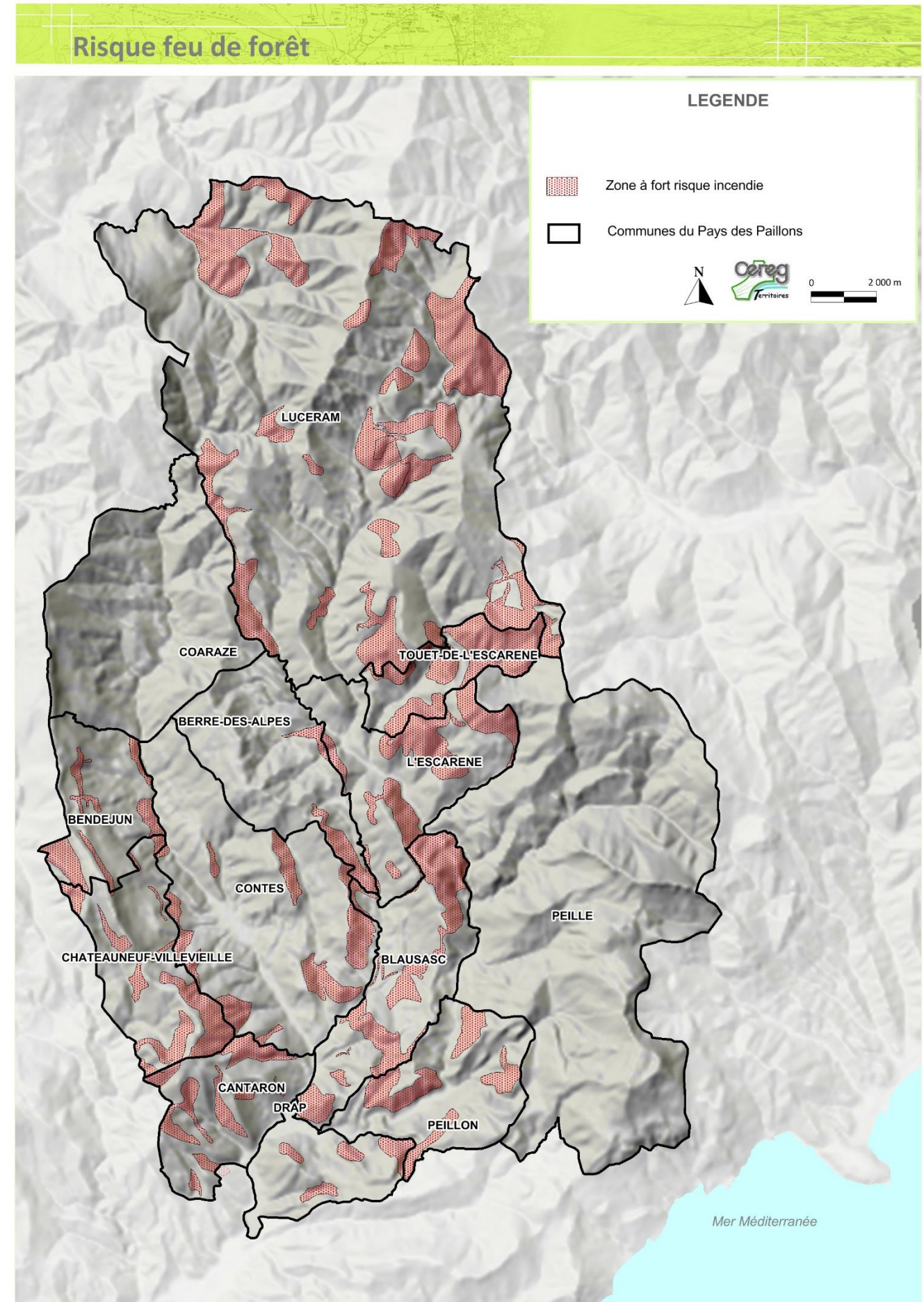
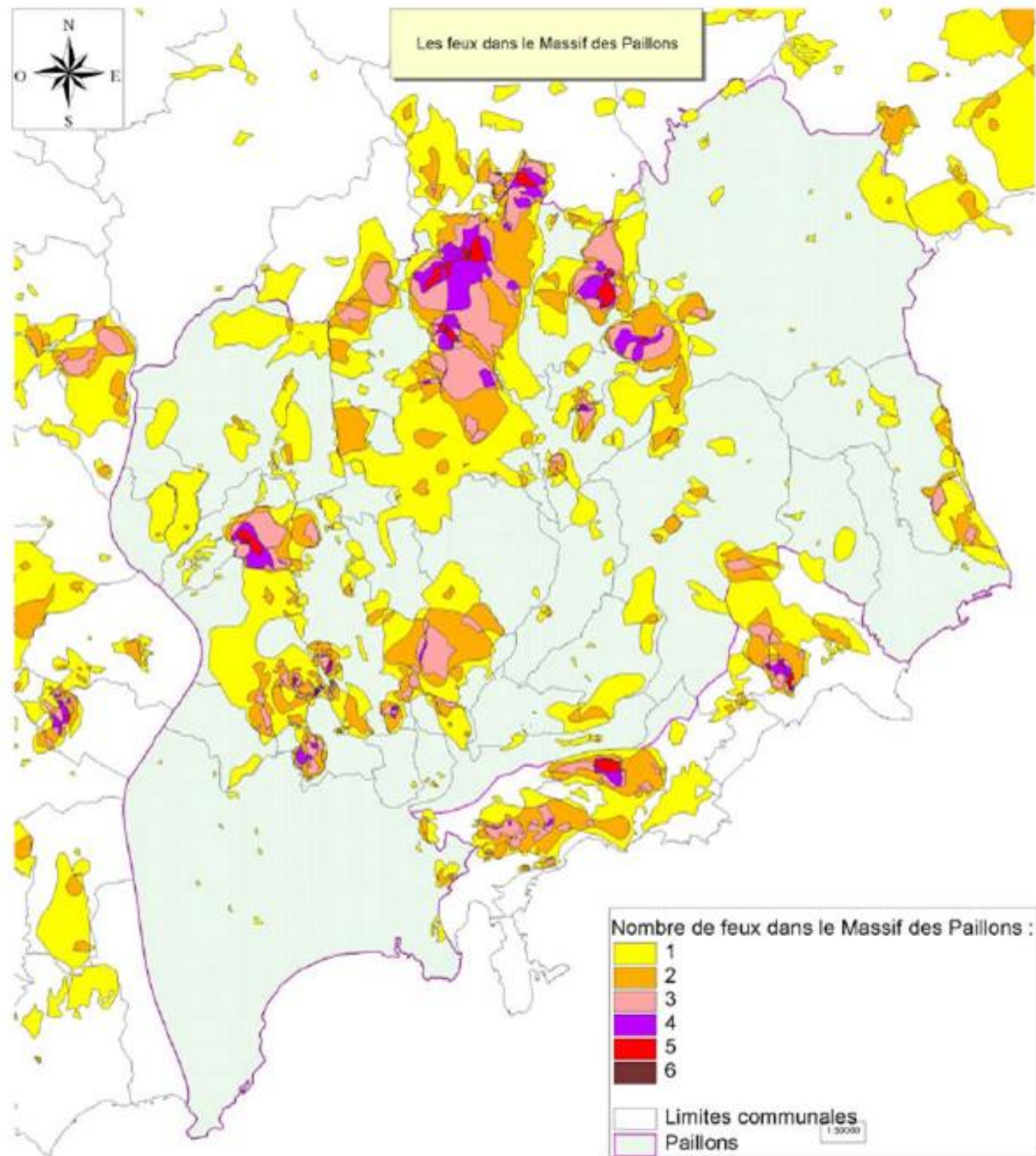
## 12.3. Le risque feux de forêt

Toutes les communes du Pays des Paillons sont soumises au de risque feux de forêt, lande, maquis, garrigue.

Le plan départemental de protection des forêts contre les incendies précise que le massif des Paillons est en classe 2 au titre de l'Arrêté Préfectoral N° 2002-343 du 19 juin 2002. Ce dernier institue quatre classes de massifs exposés à des risques d'incendies décroissants. Ce massif est, avec le massif Estérel - Tanneron, le plus touché par les feux de forêt dans le département. Cet arrêté oblige, avant l'été, chaque propriétaire à débroussailler à 50 mètres autour de son habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y attenantes. La majorité des feux sont en période estivale, mais les incendies en période hivernale ne sont pas rares pour autant. Ce problème de feux est accentué par des pentes souvent fortes, une végétation d'essences pyrophytes (Pin d'Alep, Mimosa) souvent accompagnées par des ligneux bas denses et des broussailles qui permettent le passage et la propagation des flammes dans toutes les strates végétales, à grande vitesse et avec un fort rayonnement.

Le principal problème de ce massif, en plus de l'embroussaillage généralisé, est le mitage de l'habitat dans les zones naturelles, un débroussaillage réglementaire trop peu souvent appliqué, ce qui oblige les secours à protéger les personnes et les biens ainsi exposés, au détriment de la lutte du front de feu qui peut alors se développer. Le risque de feu périurbain (type Laghet en 2004) y est très fort. Les voiries sont peu nombreuses, de gabarit faible, et généralement en crête ou en fond de vallon, trop rarement en transversales inter - vallons (axes nord-sud). Le territoire dispose de trois vigies principales et de près de 350km de pistes. A Lucéram, 2 087 ha ont été brûlés lors du grand incendie de 2003.

A ce jour, il n'y a pas de Plan de Prévention du Risque feux de forêt approuvé, prescrit ou à l'étude sur le territoire du SCoT.

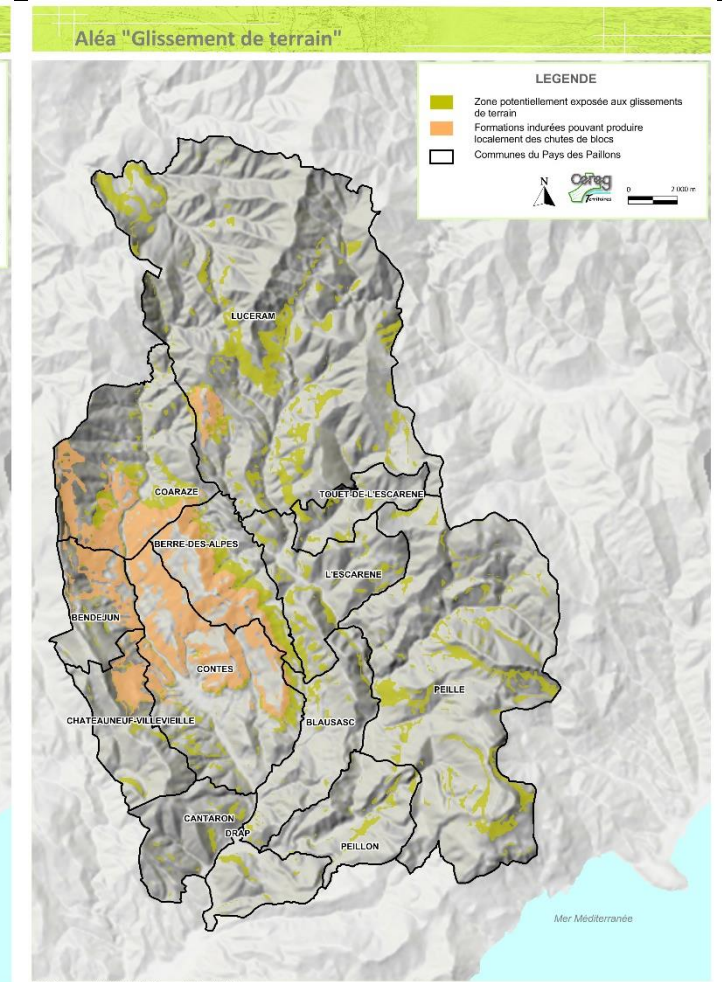
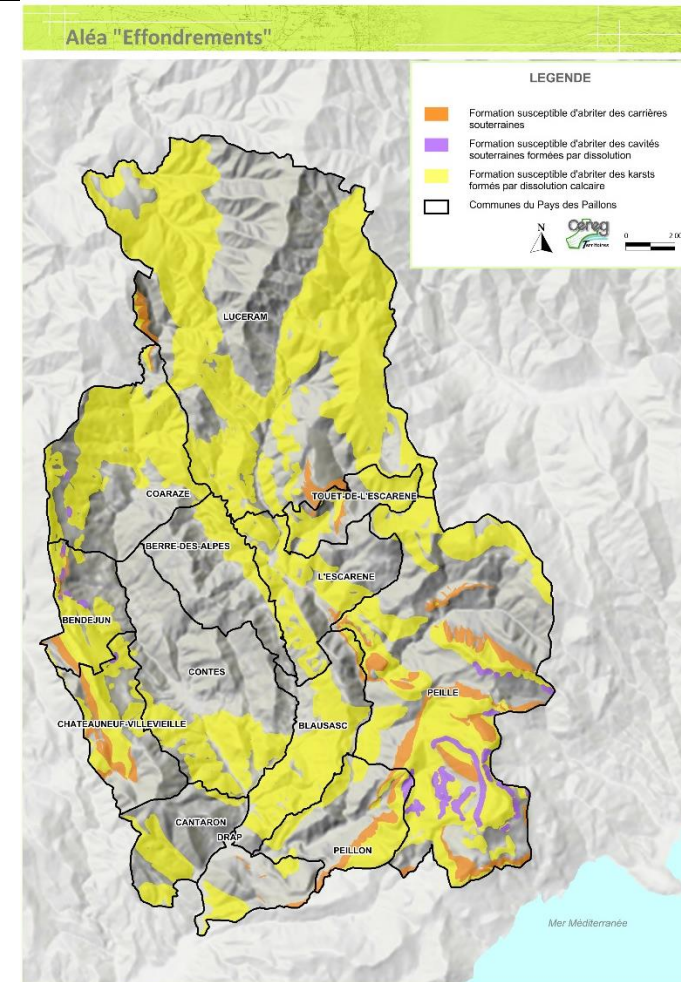
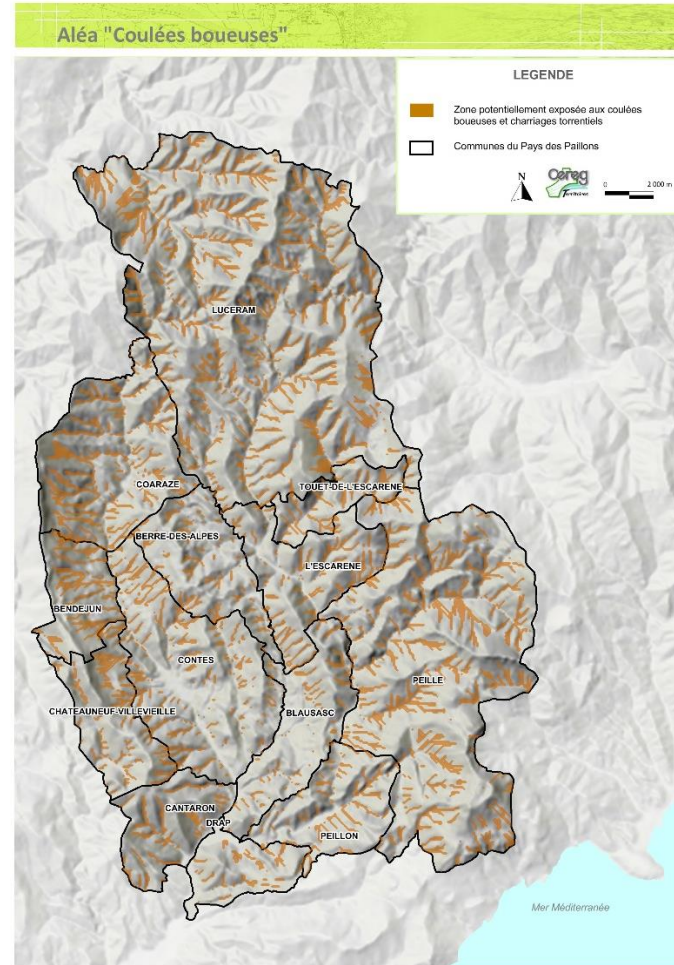
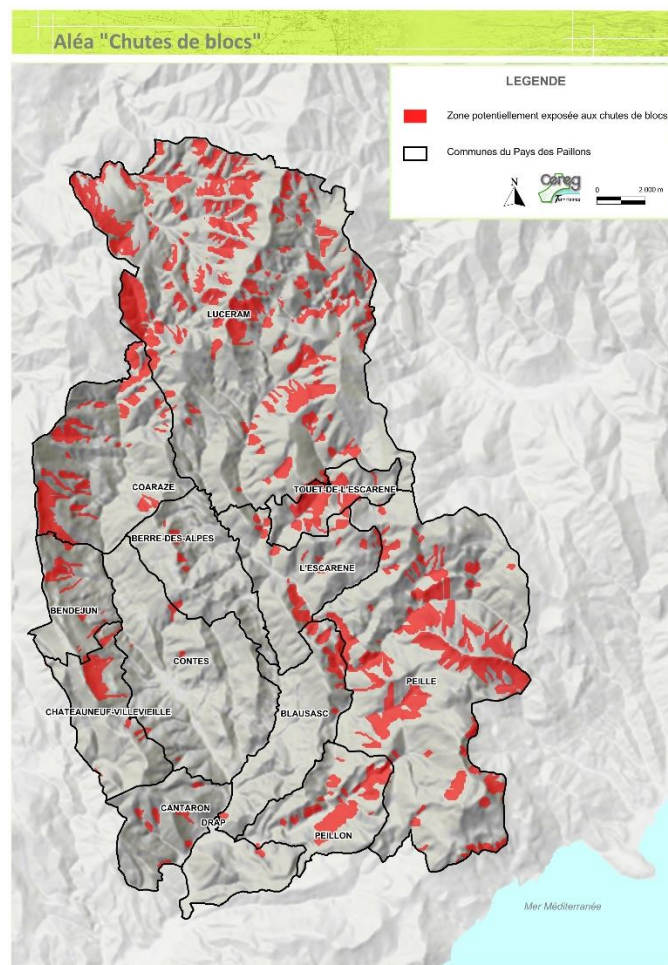


ET15016 / Source : BD ALTI IGN - Zones à fort risque incendie ONF

## 12.4. Le risque mouvement de terrain

Le Pays des Paillons se situe sur un territoire montagneux, aux pentes abruptes. Cette configuration, la structure géologique et la dégradation des sols due à la disparition du couvert végétal, aggravent cette situation de risques de mouvements de terrain. Les zones à fort aléa sont des terrains en forte pente sur substrat marneux ou marno calcaire, soumis au ravinement. La disparition de la couverture végétale (due aux incendies) est un facteur aggravant, de même que l'abandon des cultures en terrasses, terrasses qui ne sont plus entretenues, s'érodent et ne jouent plus leur rôle de consolidation des sols. La grande majorité des communes ont fait l'objet de mouvements de terrain significatifs comme l'indique la base de données nationale Géorisque :

commune	Nombre de mouvements de terrain identifiés
Bendejun	19
Berre les Alpes	7
Blausasc	5
Châteauneuf-Villevieille	4
Coaraze	4
Contes	31
Drap	1
L'Escarène	2
Lucéram	6
Peille	4
Touët L'Escarène	1



## 12.5. Le risque technologique

On recense sur le territoire, plusieurs installations classées pour l'environnement (ICPE) c'est-à-dire des exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Trois communes recèlent des installations classées d'après la base nationale des ICPE :

- Blausasc : 4 sites
- Contes : 7 sites
- Drap : 6 sites

## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Actuellement le site BRENTAG en activité à Contes fait l'objet d'une étude simplifiée de risques.

Commune	Nom établissement	Régime	Statut Seveso
Blausasc	SA VICAT	Autorisation	Non Seveso
Blausasc	VICAT	Autorisation	Non Seveso
Blausasc	VICAT SA	Autorisation	Non Seveso
Blausasc	VICAT	Autorisation	Non Seveso
Contes	BRENTAG	Autorisation	Non Seveso
Contes	Friche LPA	inconnu	Non Seveso
Contes	LAFARGE CIMENT	Autorisation	Non Seveso
Contes	LAFARGE CIMENT	inconnu	Non Seveso
Contes	LAFARGE CIMENT	Autorisation	Non Seveso
Contes	SNG	Autorisation	Non Seveso
Contes	Sté DE COMPACTAGE NICOIS	Autorisation	Non Seveso
Drap	Ferme des CROVES	Autorisation	Non Seveso
Drap	GNVERT	Autorisation	Non Seveso
Drap	LAFARGE CIMENT	Autorisation	Non Seveso
Drap	Régie LIGNE D'AZUR	Autorisation	Non Seveso
Drap	Scierie JAUFFRET	Autorisation	Non Seveso
Drap	SUD EST ASSAINISSEMENT	Autorisation	Non Seveso

Sur le territoire du SCoT il n'existe pas d'établissements soumis à la directive SEVESO II seuils hauts, ni à la directive SEVESO II seuils bas, ni de Plan de Prévention du risque technologique.

Quelques sites pollués sont localisés sur le territoire, dont les travaux de dépollution sont en cours ou achevés. A Contes, l'étude en cours porte sur les déchets d'un ancien atelier de traitement de surfaces, déchets constitués par des acides, des bases et des produits cyanurés (site LPA défaillant repris par la Société Compactage Antibois).

Dans la ZI de Drap les terres souillées par des PCB ont été excavées, les travaux sont achevés depuis 1998.

### Les enjeux

La sécurité face aux risques est un élément de la qualité de vie, une condition du maintien et du développement d'activités sur le territoire des Paillons dans un contexte local où les risques, surtout naturels, sont prégnants. L'urbanisation relativement importante et le mitage urbain, rendent le territoire particulièrement exposé aux risques, les catastrophes naturelles peuvent toucher une partie plus ou moins importante de la population. La demande de la population vis à vis de la sécurité des biens et des personnes est croissante et on constate dans le même temps que l'acceptabilité du risque tend à diminuer. L'information sur les risques et le comportement à tenir en cas de crise contribue à une meilleure acceptabilité des risques et une réduction possible des dommages. Des progrès restent à faire sur le territoire avec l'établissement de PPR sur les communes qui en sont dépourvues et sur le risque feux de forêt.

La gestion des risques est également un enjeu économique. En effet, l'existence de risques peut entraîner une diminution de la valeur de biens immobiliers ou fonciers. Des contraintes très fortes peuvent par ailleurs freiner l'implantation ou le développement d'entreprises. La «reconquête» de territoires soumis aux risques peut s'avérer extrêmement coûteuse pour la collectivité.

Il s'agit également d'un enjeu environnemental. Les aménagements ou modifications du lit des Paillons pour la protection contre les inondations, à l'inverse, contribuent non seulement à dégrader les milieux aquatiques mais aussi à aggraver les phénomènes d'inondation en concentrant les eaux. La reconquête des espaces de liberté des cours d'eau et des zones d'expansion des crues participe ainsi à la fois à la prévention des inondations et à la restauration des milieux aquatiques. Cela peut aussi contribuer au maintien d'espaces de nature (trame bleue) dans les zones urbaines (Drap, Contes notamment).

### Etat d'avancement des Plans de Prévention des Risques

